

# Études complémentaires

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **66 (1995)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES





## LES FRAGMENTS D'ARCHITECTURE

par Pierre Hauser

Ce chapitre concerne principalement le portique d'étage de l'*area sacra*. Il n'a pas pour but de donner une vision complète et définitive du monument nyonnais, mais plutôt d'en esquisser les traits grâce aux blocs retrouvés pendant les fouilles de 1989 et, comme complément, grâce à ceux mis au jour lors de fouilles anciennes. Les lieux de découverte de chaque bloc ont été indiqués dans le catalogue et, à l'exception du fragment NY/4430-1 (N° 8 du catalogue), aucun ne semble avoir été réemployé. Dès lors la validité de leur attribution à une partie ou l'autre du forum de Nyon est confirmée par le lieu de trouvaille et pour l'*area sacra* par les comparaisons avec les études antérieures<sup>127</sup>.

Des analyses pétrographiques effectuées par Danielle Decrouez, il résulte que tous les blocs architecturaux de grand appareil sont en calcaire urgonien du Jura, sans qu'il soit possible d'en préciser la provenance exacte. Beaucoup de points sont encore sujets à caution, mais dans l'optique d'une première reconstitution, quelques solutions seront apportées en guise d'hypothèses. Ce travail doit être fait avec le plus de précision possible, tout en gardant à l'esprit que des découvertes et des études futures modifieront certainement le schéma établi<sup>128</sup>.

### L'ordre extérieur

#### Les colonnes

Plusieurs fragments de fûts de colonnes libres ont été retrouvés dans les anciennes fouilles, dont on peut tirer les informations suivantes: le diamètre de base devait être de

0,60 m, celui du sommet 0,55 m, les cannelures étant au nombre de vingt-quatre. Selon les normes vitruviennes<sup>129</sup>, il faudrait alors estimer la hauteur totale à 6 m, base (dont nous n'avons aucune trace<sup>130</sup>) et chapiteau compris. Il est malheureusement impossible de se prononcer sur la présence éventuelle de l'*entasis*. L'entrecolonnement<sup>131</sup> serait de 2,10 m (7 pieds) et donc de 2,70 m d'axe en axe (9 pieds)<sup>132</sup>. Nous ne pouvons aller plus loin pour l'instant en ce qui concerne la colonnade.

#### Les chapiteaux

Il ne subsiste aucun chapiteau complet attribuable au portique de l'*area sacra*. Les seuls fragments retrouvés (fig. 109)<sup>133</sup> montrent le sommet du chapiteau avec un *calathos*, conservé seulement sur sa partie supérieure, orné de languettes plates. L'échine est composée d'un talon droit orné d'un rais-de-cœur en ciseau surmonté d'un listel plat et d'une rangée de perles et de pirouettes, le tout se terminant par l'habituel rais d'oves. On compte trois oves mais seulement deux blocs de coquilles et fers de lance, car les deux oves extérieurs sont directement cernés par les volutes mal conservées dont une mince foliole se détache et vient recouvrir légèrement les oves. L'abaque est ornée de godrons surmontés d'une tresse.

Cet agencement typique des chapiteaux composites nous entraîne à reconstituer deux couronnes d'acanthé sur le *calathos* avec éventuellement un astragale décoré formant la base de la corbeille. Les languettes du *calathos* et l'absence du canal des volutes rattachent les chapiteaux du portique nyonnais au

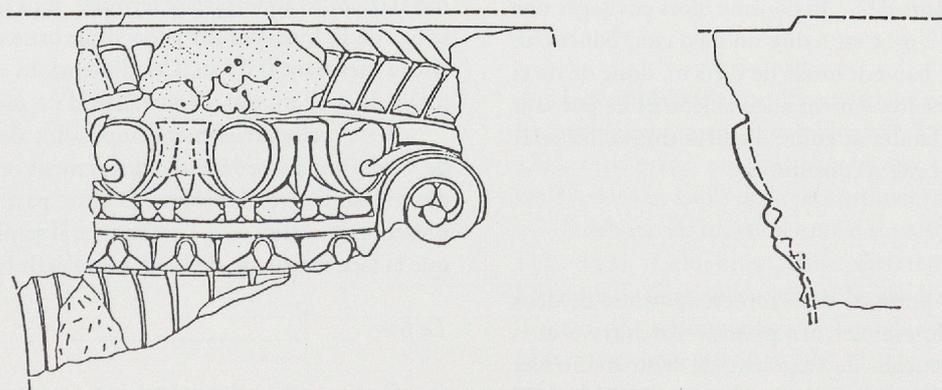


Fig. 109. Fragment d'un chapiteau composite. Ech. 1:10. (Dessin H. Dettwiler).



Fig. 110. Frise architravée, NY/4277-34. (Document Musée romain de Nyon).

groupe typiquement provincial de Gaule et de Rhénanie<sup>134</sup>, qui se développe depuis le règne de Tibère.

En le comparant à la série saintaise, on peut situer ce chapiteau entre l'époque tibérienne et l'époque flavienne, au cours de laquelle la partie supérieure (échine et abaque) semble prendre plus d'importance par rapport au *calathos*. Du point de vue stylistique, et malgré l'absence d'acanthé, l'examen des oves et fers de lance tendrait à le placer plutôt au début de l'époque julio-claudienne.

La dimension des chapiteaux est malaisée à définir. Cependant, dans l'optique d'une reconstitution complète du portique d'étage, une hypothèse peut être formulée. La hauteur de l'échine ionique et de l'abaque atteint 0,33 m, ce qui équivaut presque à un pied et un pouce, le diamètre devant être de 0,55 m à la base du *calathos*<sup>135</sup>. On pourrait alors envisager une corbeille d'environ 0,42 m, c'est à dire un pied cinq pouces, ce qui équivaudrait à une hauteur totale de 0,75 m, donc de deux pieds et demi<sup>136</sup>. Malheureusement aucun élément ne pouvant appuyer ce schéma, il faudra attendre d'autres trouvailles pour infirmer ou confirmer cette reconstitution.

#### L'entablement

L'entablement du portique de Nyon est constitué de deux blocs architecturaux, le premier comprenant l'architrave et la frise, le second la corniche. Le fragment de frise architravée retrouvé dans les fouilles (N° 1 du catalogue, fig. 110, 120) montre très nettement une face taillée en biseau et un trou

d'accrochage situé à 0,02 m de celle-ci sur le lit d'attente; ces caractéristiques impliquent une construction en claveaux, en tout cas pour certaines parties de la frise<sup>137</sup>.

#### L'architrave

On retrouve à Nyon la disposition à trois *fasciae* s'agrandissant de bas en haut, séparées par des moulures (N° 1 du catalogue, fig. 111, 113). Les dimensions sont les suivantes: l'*imma fascia*<sup>138</sup> mesure 0,085 m, la *media fascia* 0,10 m et la *summa fascia* 0,125 m. Les *fasciae* inférieure et supérieure, de plan vertical, sont couronnées d'une rangée de perles et pirouettes, celle du milieu, légèrement inclinée en arrière, étant surmontée uniquement de perles; toutes ces moulures ont une hauteur d'environ 0,03 m. L'architrave se termine, sous le listel plat marquant le bas de la frise, par un talon droit orné d'un rais-de-cœur en ciseau mesurant 0,05 m. Ces dimensions donnent une hauteur totale de 0,45 m, soit l'équivalent d'un pied et demi (fig. 112).

Il est malheureusement impossible de savoir si les artisans de Nyon ont procédé à un allongement ou à un rétrécissement des moulures près des joints. D'autre part on ne constate pas la présence de soffite sous l'architrave; il semble certain, toutefois, que la face intérieure de l'architrave était travaillée<sup>139</sup>.

#### La frise

Cette partie de l'entablement comprend un large listel plat de 0,025 m de hauteur surmonté par une frise à rinceaux qui

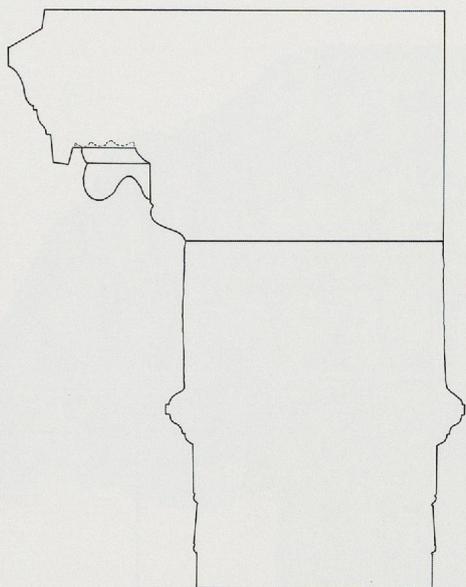


Fig. 111. Coupe de l'entablement. Ech. 1:20. (Dessin P. Hauser).

occupe  $0,425 \text{ m}^{140}$ , le tout mesurant un pied et demi (fig. 112). Le rapport entre la frise, listel compris, et l'architrave est égal à 1, soit nettement supérieur à celui de la Maison Carrée de Nîmes, mais proche de ceux en vigueur à Rome<sup>141</sup>.

Le relief du décor est relativement faible, de l'ordre de  $0,035 \text{ m}$  et le champ est légèrement incliné vers l'arrière. Le motif est couronné d'un léger listel plat qui disparaît la plupart du temps pour laisser la place aux rinceaux. Ces derniers touchent donc le bord supérieur de la frise, mais on remarque qu'au bas de celle-ci un espace a été généralement laissé libre afin que la vision du décor ne fût pas trop gênée par l'avancée du large listel plat couronnant l'architrave.

Les rinceaux sont du type «à tiges parallèles». Sur l'exemple retrouvé dans les fouilles (N° 1 du catalogue, fig. 120) on voit

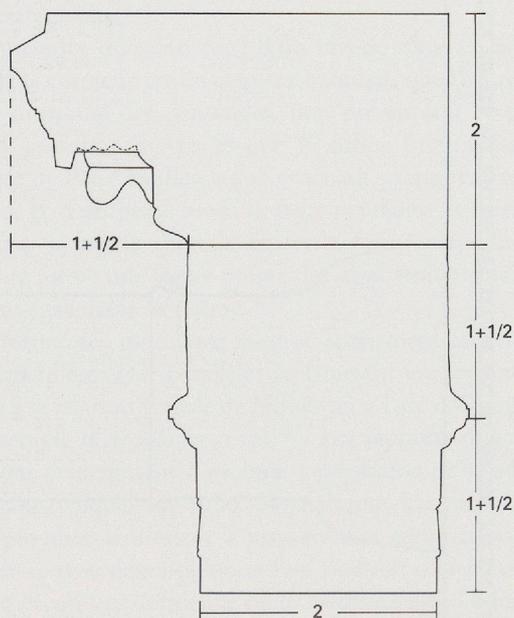


Fig. 112. Coupe de l'entablement avec les dimensions en pieds. Ech. 1:20. (Dessin P. Hauser).

que le *ductus* se développe vers la gauche et est relativement ample. Les tiges apparaissent sur une partie de leur ondulation, la tige principale étant toujours doublée par celle de la volute. Un liseron comprenant deux feuilles s'enroule doublement autour des tiges afin d'assurer une bonne cohésion au motif. Les deux tiges de notre fragment portent chacune une collerette à la base des feuilles, mais sur d'autres exemples de la frise une seule collerette les enserre (fig. 113). Les bractées, vues de dessus, sont très développées et remplissent une large partie de l'espace en enveloppant totalement les tiges dans leur parcours oblique. Elles se recourbent fortement à leur extrémité. Chaque fleuron est entouré de deux bractées ceinturant l'espace du motif central. Celui-ci est composé, dans notre exemple, d'un bouquet de feuilles entre lesquelles apparaissent des boutons faisant penser à des grains de raisins. La distance type dictant le rythme de la frise pourrait être de  $0,75 \text{ m}$  (2 pieds et demi) entre le centre de chaque volute<sup>142</sup>. De la première bractée de la tige secondaire se détache une tigette terminée par une fleur composée d'un bouton central entouré de pétales. Une autre petite tige se développe depuis la bractée principale sans que l'on puisse déterminer la nature de son sommet à cause d'une large épaufrure sur le bloc. Dans le coin inférieur gauche un oiseau remplit l'espace laissé libre par la bractée. Ce type de motif animal de taille réduite et isolé correspond à la quatrième catégorie de J.M.C. Toynbee et J.B. Ward-Perkins<sup>143</sup>, présente surtout depuis l'*Ara Pacis* jusqu'au début de l'époque flavienne et principalement en Narbonnaise.

On remarque une volonté de remplissage assez nette; très peu d'espaces sont laissés libres. Le comblement se fait au moyen de fleurons divers et surtout par de nombreux animaux tels que des oiseaux ou des lapins. Cette peur du vide a entraîné pour les sculpteurs quelques difficultés. Sur le fragment publié, la fleur en bas à droite a dû être sculptée en partie sur la face supérieure du listel médian, ce qui la rendait totalement invisible pour le spectateur.

Cette frise trouve des parallèles assez étroits auprès d'autres exemples provinciaux tels que le rinceau d'Arles daté de 25 à 50 ap. J.-C., ou la série de Narbonne, que M. Janon situe entre le début de notre ère et 20 ap. J.-C.<sup>144</sup>

Il est probable qu'une étude approfondie de tous les fragments retrouvés amènera à une compréhension très claire des diverses mains ayant travaillé sur la frise, ainsi que de son déroulement et de sa position par rapport aux chapiteaux.

#### La corniche

L'exemplaire de corniche retrouvé dans les fouilles de 1989 est malheureusement incomplet (N° 2 du catalogue, fig. 114, 121), mais grâce, une fois encore, aux autres exemples retrouvés<sup>145</sup>, il est possible de la reconstituer totalement.

Il débute par un talon orné d'un rais-de-cœur en étrier (fig. 111, 113). Celui-ci se situe directement sur la corniche; l'absence de denticule a pour effet de diminuer sensiblement la hauteur du couronnement de l'entablement. La hauteur totale peut être estimée à  $0,60 \text{ m}$  (fig. 112), ce qui équivaudrait à deux pieds. Quant au surplomb, il se situe aux alentours de  $0,45 \text{ m}$ , c'est à dire un pied et demi, donnant un rapport entre la hau-

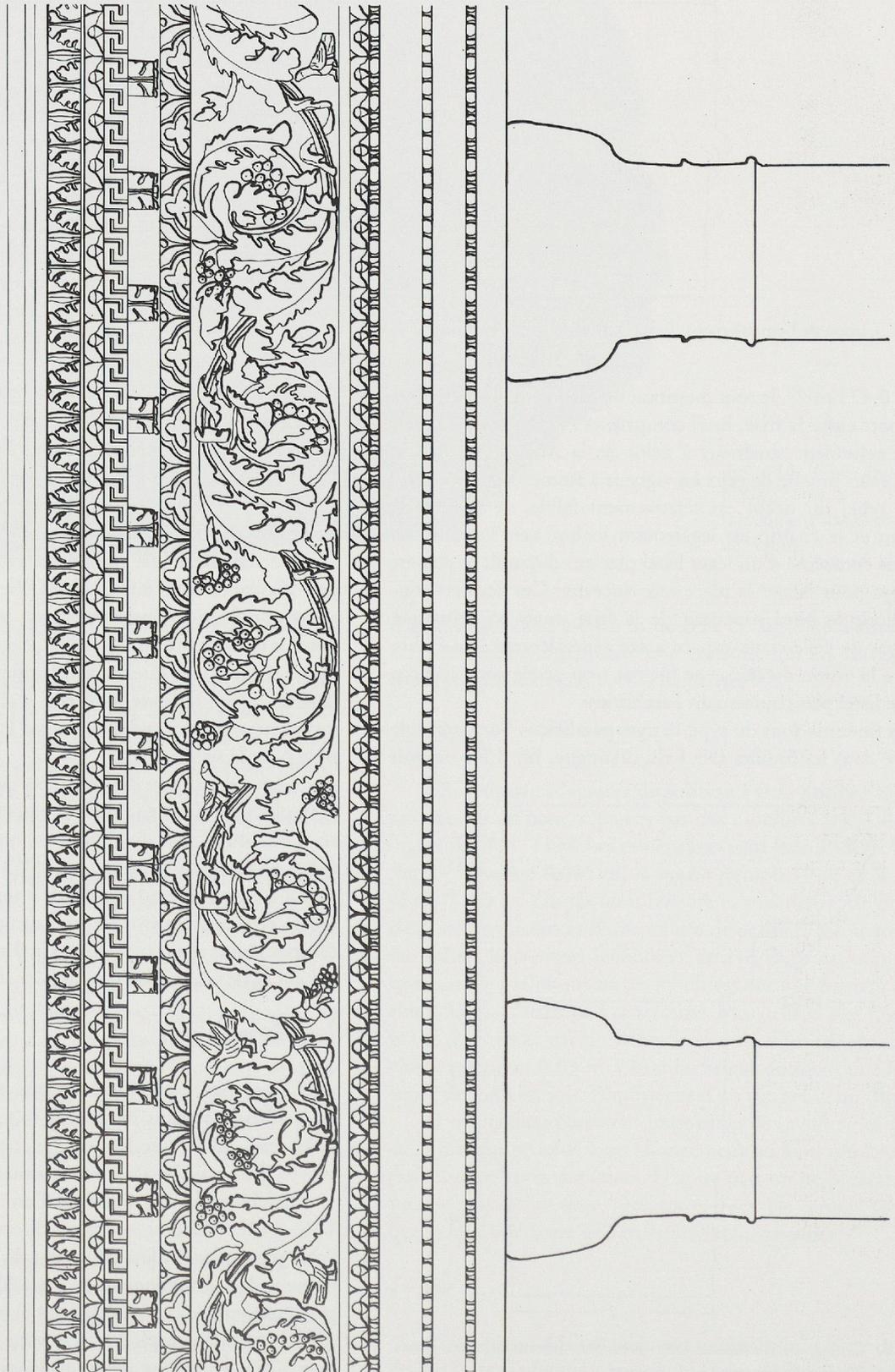


Fig. 113. Reconstitution de l'entablement. Ech. 1:20. (Dessin P. Hauser).



Fig. 114. Corniche modillonnaire, NY/4402-36. (Document Musée romain de Nyon).

teur et la largeur de la corniche supérieur à 1, ce qui correspond aux normes en vigueur depuis le temple de la Concorde<sup>146</sup>.

Au-dessus du rais-de-cœur en étrier se trouvent les modillons cernés d'oves avec des fleurons en soffite, puis le larmier portant un méandre. Un talon orné d'un rais-de-cœur en ciseau prépare le départ de la cimaise que décorent des feuilles d'acanthé alternées avec des feuilles d'eau. Aucune moulure ne se répète sur la corniche et, à l'exclusion des rangs de perles et pirouettes, seul le rais-de-cœur en ciseau se trouve à double sur tout l'entablement.

La présence du talon orné d'un rais-de-cœur en étrier au départ de la corniche est un élément habituel, que l'on retrouve souvent surmonté des denticules, non présentes à Nyon. Les arcs non jointifs sont très évasés; la tulipe intermédiaire est constituée de deux feuilles, ne se touchant pratiquement pas à leur pied, et d'un pistil rond; la fleur pendante est divisée en trois lobes, la partie centrale étant de forme arrondie, dont l'extrémité forme une légère pointe, les deux feuilles latérales se terminant également en pointe.

La forme des modillons avec ce renflement antérieur est assez particulière. Des parallèles se trouvent en province, par exemple à la Maison Carrée de Nîmes ou à l'arc d'Orange, et à Rome (temple d'*Appolo in circo*)<sup>147</sup>. Les rapports directs avec l'*Urbs* sont évidemment à exclure, cette forme de modillon à Rome étant typiquement proto-augustéenne. Les comparaisons avec la province tendraient à prouver une continuation dans l'usage de ce type de modillon et l'on pourrait même être tenté de voir à Nyon une influence de la Narbonnaise. Le fragment retrouvé dans les fouilles montre un modillon avec deux forts traits incisés dans la longueur ne se poursuivant pas sur le

balustre et aux flancs non ornés. Les autres exemples sont décorés d'une feuille d'acanthé partant à la base du balustre et se développant sur la face inférieure du modillon (fig. 113)<sup>148</sup>, les flancs également nus. Il nous est actuellement impossible d'expliquer la raison de ces deux motifs différents.

Les modillons sont cernés d'une rangée d'oves et de fers de lance. Les oves ont une forme allongée et se terminent souvent par une pointe. Les coquilles relativement détachées ne se rejoignent pas au sommet et forment avec le départ des fers de lance une base compacte. Ces derniers se détachent des coquilles pour former un triangle venant buter contre les modillons.

Le fleuron placé en soffite est composé d'un pistil et de plusieurs pétales<sup>149</sup>. On trouve également sur d'autres fragments une couronne de pétales double. Nous constatons donc, sur les exemples dont nous avons connaissance, qu'un effort a été fait pour amener une diversité dans les motifs floraux des soffites. Nous trouvons ensuite un plan horizontal sans ornement qui projette le larmier de 0,045 m. Cette particularité nous rapproche à nouveau de l'arc d'Orange et de la Maison Carrée<sup>150</sup>, cet élément étant inconnu à Rome avant l'époque d'Hadrien. Le larmier lui-même est décoré d'un méandre simple se déployant de gauche à droite et qui cache les oves et le départ des modillons. Il est singulier de trouver le motif du méandre sur cette partie de la corniche habituellement ornée de godrons dès le début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Cette présence, rappelant fortement la Grèce et usuelle en province, renforce l'impression de l'influence que la Narbonnaise aurait eue sur Nyon lors de la construction du *forum*.

Le larmier est surmonté d'un talon sous listel orné d'un rais-de-cœur en ciseau. Ce décor, très rare à cet endroit dès le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., nous donne un indice pour la datation sur laquelle nous reviendrons par la suite.

Une doucine droite surmonte tout l'entablement, décorée en alternance de feuilles d'acanthé et de feuilles d'eau. Les feuilles d'eau sont élancées avec le renflement caractéristique avant le sommet et une nervure centrale. Les feuilles d'acanthé sont composées de deux lobes et demi de chaque côté d'une large nervure centrale. Chacun de ces lobes est divisé habituellement en trois digitations, l'espace entre eux formant une goutte. Cette décoration sur la doucine de la corniche semble être typique de la période tardo-augustéenne-tibérienne<sup>151</sup>. Cette cimaise se termine par un large filet plat et non orné qui constitue la partie la plus avancée de la corniche et donc de l'entablement. Il semblerait que le sommet de la corniche était plus haut et rejeté en arrière.

#### Rapports

En considérant les dimensions mentionnées précédemment, on peut établir un certain nombre de rapports non dépourvus d'intérêt (fig. 115). En premier lieu, la hauteur de la colonne représente dix fois le diamètre<sup>152</sup>, avec une base équivalant à 1:2 de ce même diamètre et à 1:20 de la hauteur totale la colonne. Le chapiteau, si on accepte sa hauteur de 0,75 m, s'inscrit dans un rapport de 1:8 à la colonne, avec une relation diamètre/chapiteau égale à 4:5; de plus le chapiteau correspond à la moitié de l'entablement. Ce dernier trouve un rapport de

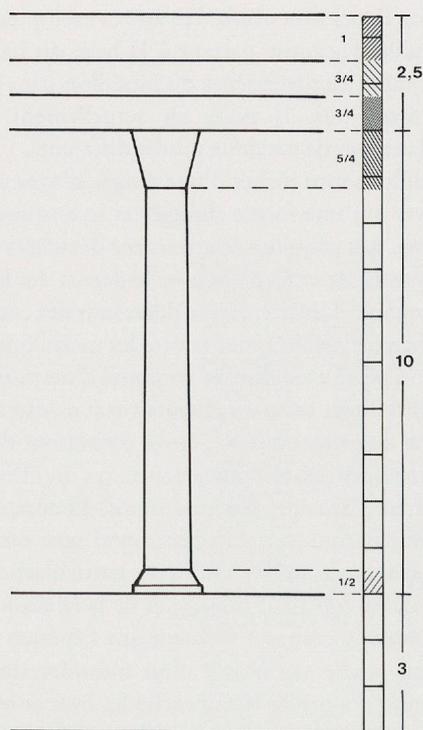


Fig. 115. Elévation du portique avec subdivisions en diamètre. Ech. 1:100. (Dessin P. Hauser).

1:4 avec la colonne, cela signifiant la mise en place d'un système de division en cinq hauteurs lors de l'élaboration du portique (fig. 116). L'entablement lui-même se divise en trois parties, l'architrave et la frise mesurant chacune 3:4 du diamètre, la corniche étant égale à celui-ci. De plus, si on ne tenait compte que de la partie décorée de la corniche, celle-ci mesurerait également un pied et demi. On pourrait alors inscrire l'entablement dans trois carrés de 0,45 m de côté (fig. 117). La grande inconnue concernant la façade est la hauteur du podium soutenant la colonnade. Selon Robert Chitham<sup>153</sup> les socles des colonnes

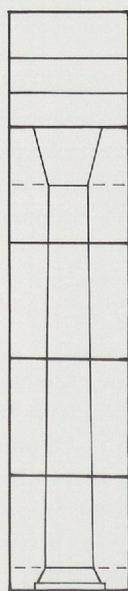


Fig. 116. Schéma de conception du portique en cinq carrés de 1,50 m. de côté. Ech. 1:100. (Dessin P. Hauser).

composites correspondent à trois fois leur diamètre. Nous pourrions alors supposer que le podium du portique d'étage équivaldrait à 1,80 m.

#### *Datation*

Une datation précise du point de vue stylistique est difficile à définir, une étude générale du développement des motifs en province<sup>154</sup> n'étant pas encore accessible. Cependant il est possible d'esquisser une hypothèse en étudiant et en recoupant les périodes d'utilisation de certains ornements. Les premières tentatives de datation se situaient entre l'époque tibérienne et l'époque flavienne<sup>155</sup>, cette fourchette servant de cadre à cette étude.

Nous avons vu précédemment que les chapiteaux composites se développent en province dès le règne de Tibère et que ceux de Nyon se rapprochent stylistiquement de la série tibérienne de Saintes. L'architrave ne nous donne pas beaucoup d'éléments car la tripartition est en vigueur de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. jusqu'à l'époque de Domitien et les rangs de perles et pirouettes sont une constante, surtout à l'époque médio-augustéenne (date vraisemblablement trop haute pour notre monument).

La frise, quant à elle, avec ses bractées enveloppantes, ses fleurons et sa faune de taille réduite, se rapproche des exemplaires de la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., tels que ceux d'Arles et de Narbonne<sup>156</sup>. Pour finir, la corniche apporte quelques éléments intéressants. Si la présence des caissons carrés en soffite, apparaissant dès 20 av. J.-C., et celle du rais-de-cœur en étrier en tant que premier ornement au-dessus de la frise (en Narbonnaise, pas avant l'époque augustéenne) ne précisent rien, deux motifs retiennent l'attention. Premièrement le talon orné d'un rais-de-cœur en ciseau sur le larmier qui disparaît à cet endroit de la corniche au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.; deuxièmement la présence de feuilles d'acanthé alternées avec des feuilles d'eau sur la cimaise qui est un décor relativement habituel mais

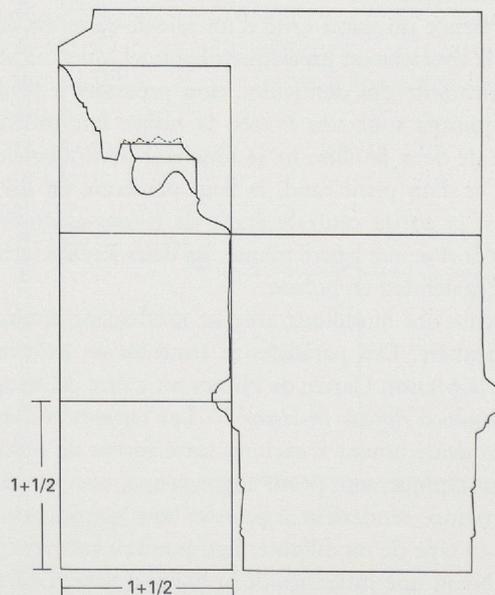


Fig. 117. Schéma de conception de l'entablement. Ech. 1:20. (Dessin P. Hauser).

K	Aff.	Zone	Plinthe
4277	105	branche sud crypto. sud	A = 14 B = 11
4285	105	accès du crypto. sud	A = 3 B = 7
4401	105	galerie nord crypto. nord	A = 8 B = 2
4402	105	accès du crypto. nord	A = 6 B = 6
4403	105	angle est crypto. nord	A = 1

Fig. 118. Tableau comparatif des ensembles.

typique de l'époque tardo-augustéenne-tibérienne, tel qu'à la Maison Carrée, à l'arc d'Orange ou au temple de la Concorde<sup>157</sup>.

On constate donc qu'aucun élément ne suffit en lui-même à apporter une datation précise. Il semble cependant qu'il faille exclure l'hypothèse d'une construction à l'époque flavienne, ce qui laisse une fourchette Tibère-Claude. Cette datation s'accorderait bien avec celles données par les fouilles mêmes<sup>158</sup> et par la peinture murale<sup>159</sup>. Il faut espérer que des découvertes futures pourront préciser la décennie dans laquelle a pris place l'élévation de ce monument.

### L'ordre intérieur

Comme nous le verrons (cf. p. 133), il est établi que la paroi était ornée d'enduits peints. Cependant, il faut constater le manque total de peinture mouchetée généralement utilisée pour représenter les plinthes. Cette absence se conjugue avec la découverte de nombreux fragments de dallage et de plinthes moulurées.

Ces fragments de dallage, dont la superficie moyenne est de 0,20 m<sup>2</sup> chacun et dont on a retrouvé plus de cinq cents fragments, ont une épaisseur variant de 0,024 à 0,042 m, mais principalement située entre 0,03 et 0,035 m. Cette faible épaisseur donne à penser que ces dalles étaient utilisées pour un placage vertical<sup>160</sup>. Il faudrait donc admettre que la partie basse du mur intérieur du portique portait un placage de calcaire, d'une hauteur indéfinie mais peut-être égale à la hauteur du podium du portique (environ 1,80 m), placage surmonté de peintures murales. La longueur et la largeur de ces dalles est malheureusement impossible à déterminer. Elles étaient fixées entre elles et au mur au moyen de goujons ronds, dont il subsiste quelques trous, méthode encore usitée à l'heure actuelle. L'encadrement

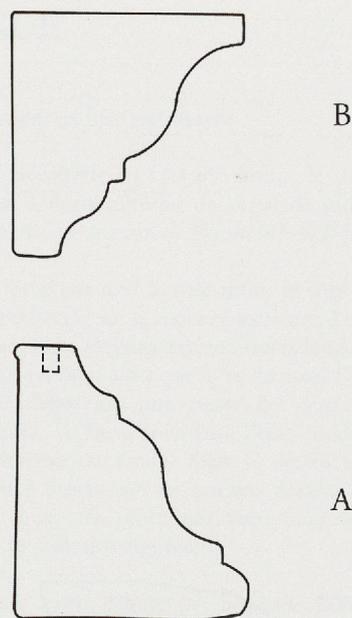


Fig. 119. Coupes des moulures encadrant le placage du portique. Ech. 1:5. (Dessin P. Hauser).

de ce placage au sol et à la jonction avec les enduits peints est constitué de plinthes moulurées.

Les plinthes (fig. 119), en marbre de Carrare<sup>161</sup>, se divisent en deux catégories bien distinctes (Type A et B)<sup>162</sup>. La répartition de ces deux types dans les différents ensembles (fig. 118) laisse entrevoir la possibilité d'un emploi simultané de ces moulures, l'une correspondant à la base du placage et l'autre à son couronnement. Par comparaison avec les podiums connus<sup>163</sup>, il faudrait donc placer le type A, composé de bas en haut d'un *ovolo* renversé, d'un listel plat puis d'une doucine renversée surmontée d'un deuxième listel plat et d'un cavet, au pied du placage et le type B, talon droit suivi d'un filet droit et d'une doucine droite couronnée d'un large listel plat, à son sommet en tant que corniche<sup>164</sup>.

On se trouve donc en présence d'une structure mixte avec un placage représentant un podium à la base de la paroi et une surface d'enduits peints au-dessus. Si on accepte la hauteur de 1,80 m pour la partie basse, celle des peintures murales devrait atteindre environ 4,20 m pour égaler le niveau de la colonnade extérieure, dont le rythme serait repris par des inter-panneaux de 0,60 m de largeur séparés par des panneaux de 2,10 m sur 4,20 m, c'est-à-dire sept pieds sur quatorze<sup>165</sup>.

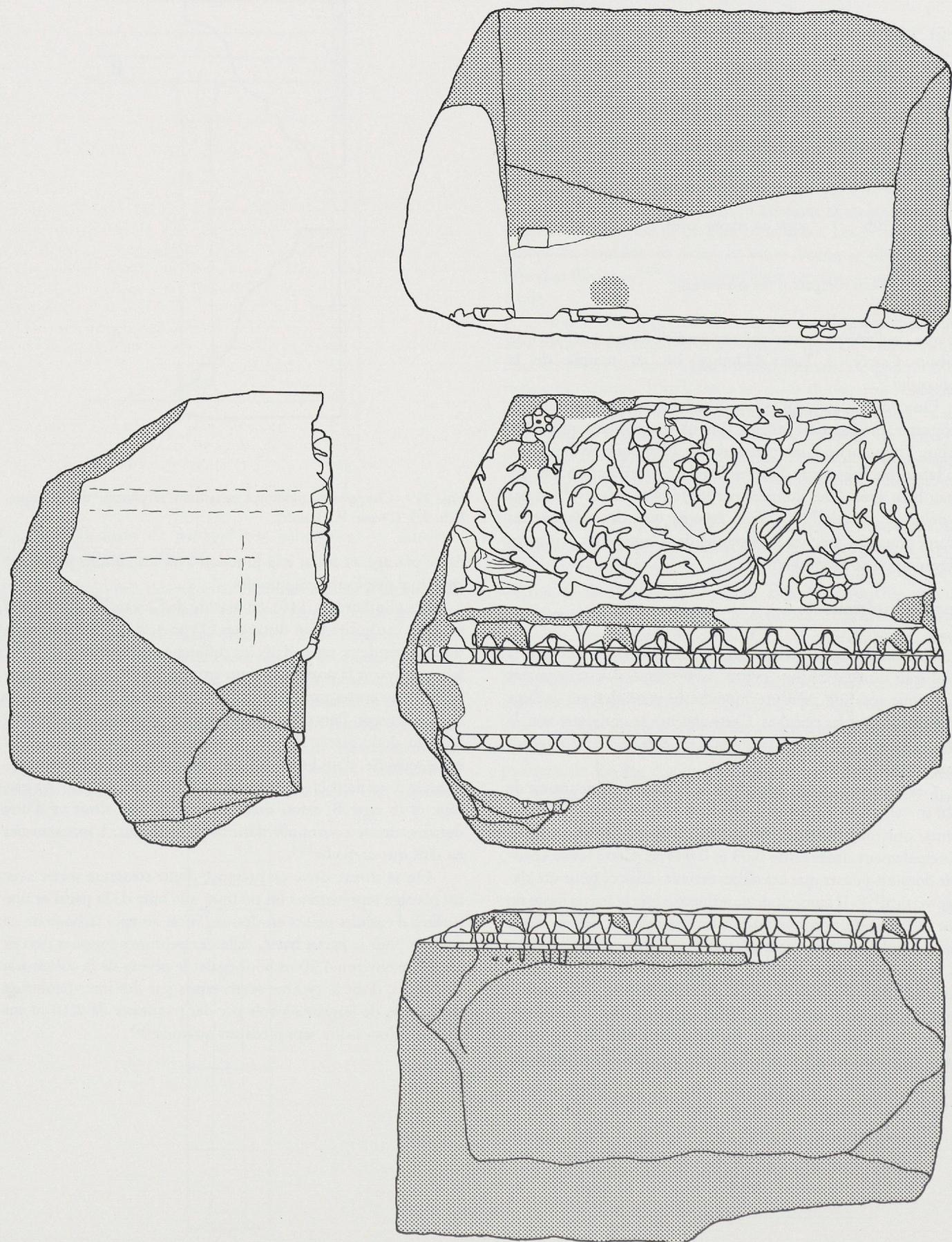


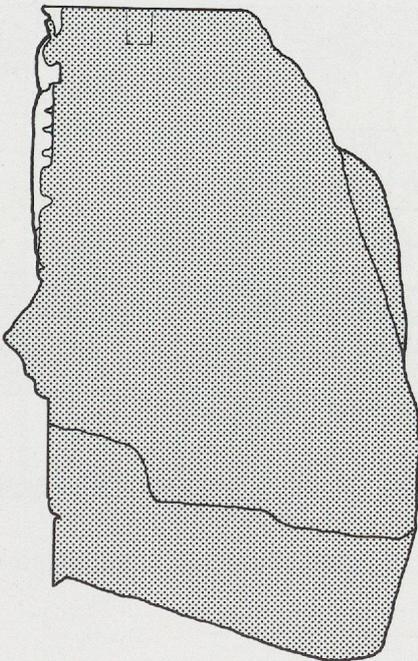
Fig. 120. NY:4277-34. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).

## CATALOGUE

N° 1 Fragment de frise architravée.

Provenance: Bloc découvert le 17.1.89 devant le 27 Grand'Rue à Nyon, à l'extrémité est de la galerie sud du cryptoportique. Musée romain de Nyon, N°: NY/4277-34.

Description: Bloc brisé sur tout le côté droit, le côté gauche oblique étant conservé sur la moitié supérieure. Le lit d'attente est conservé sur quelques centimètres le long de la face avant. Le dos est brisé ainsi que le lit de pose. Une large cassure a fait disparaître une partie des *fasciae* supérieure et médiane, la *fascia* inférieure étant totalement détruite. L'épiderme est érodé, mais le dessin est encore bien visible à l'exception de certains détails. Dimensions: L: max. cons. 1 m; prof.: max. cons. 0,60 m; h.: max. cons. 0,85 m. Calcaire urgonien.



La face avant débute par la *media fascia* inclinée vers l'arrière surmontée d'une rangée de perles simples puis de la *summa fascia* de plan vertical terminée par un rang de perles et pirouettes. L'architrave à proprement parler est couronnée par un talon droit orné d'un rais-de-cœur en ciseau et est séparée de la frise par un listel en forte saillie. Cette frise du type «rincaux à tiges parallèles» se développe vers la gauche. Une volute composée d'un motif à trois feuilles entourées vraisemblablement de grains de raisins occupe le centre du bloc. Les espaces laissés libres par les rincaux sont comblés par des fleurs et par un oiseau<sup>166</sup>.

Le côté gauche est une face de joint très érodée avec quelques traces de taillant visibles.

Le lit d'attente est finement travaillé au taillant et présente un trou d'attache (0,055\*0,035\*0,05 m) situé à 0,04 m du côté gauche et à 0,13 m de la face avant.

Attribution: Cette frise architravée appartient au portique d'étage de l'*area sacra* du forum.

Datation: Tibère-Claude.

Dessins: Fig. 120

## N° 2 Fragment de corniche.

Provenance: Fragment découvert le 20.4.89 devant le 15 Grand'Rue à Nyon, dans l'accès à la galerie nord du cryptoportique. Musée romain de Nyon, N°: NY/ 4402-36.

Description: Le côté gauche est brisé, ainsi que la partie inférieure du bloc et le dos. Deux grandes cassures ont détruit l'angle supérieur gauche; épaufrure présente sur l'angle supérieur droit. Le larmier a partiellement disparu ainsi qu'une partie du soffite et du modillon. Dimensions: L.: max. cons. 0,40 m; prof.: max. cons. 0,41 m; h.: max. cons. 0,36 m. Calcaire urgonien.

La face avant, dont la partie basse a disparu, se compose d'un modillon, fortement incisé de deux traits parallèles, entouré à son sommet par une rangée d'oves bien arrondis et détachés des coquilles qui forment avec les fers de lance un bloc bien compact. Le soffite est occupé par un bouton central à plusieurs lobes entouré de pétales. Le larmier s'orne d'un méandre simple surmonté par un talon droit portant un rais-de-cœur en ciseau. La corniche se termine par une cimaise ornée d'une alternance de feuilles d'acanthé et de feuilles d'eau couronnée d'un large listel plat.

Le côté droit est une face de joint avec un cadre d'anathyrose au taillant de 0,04 m en moyenne et une partie centrale démaigrie au pic.

Le lit d'attente est dressé au taillant, la partie avant présentant un léger défoncement au pic. Le sommet du bandeau est quant à lui traité à la gradine sur 0,02 m.

Attribution: Cette corniche appartient au portique d'étage de l'*area sacra* du *forum* de Nyon.

Datation: Tibère-Claude.

Dessins: Fig. 121

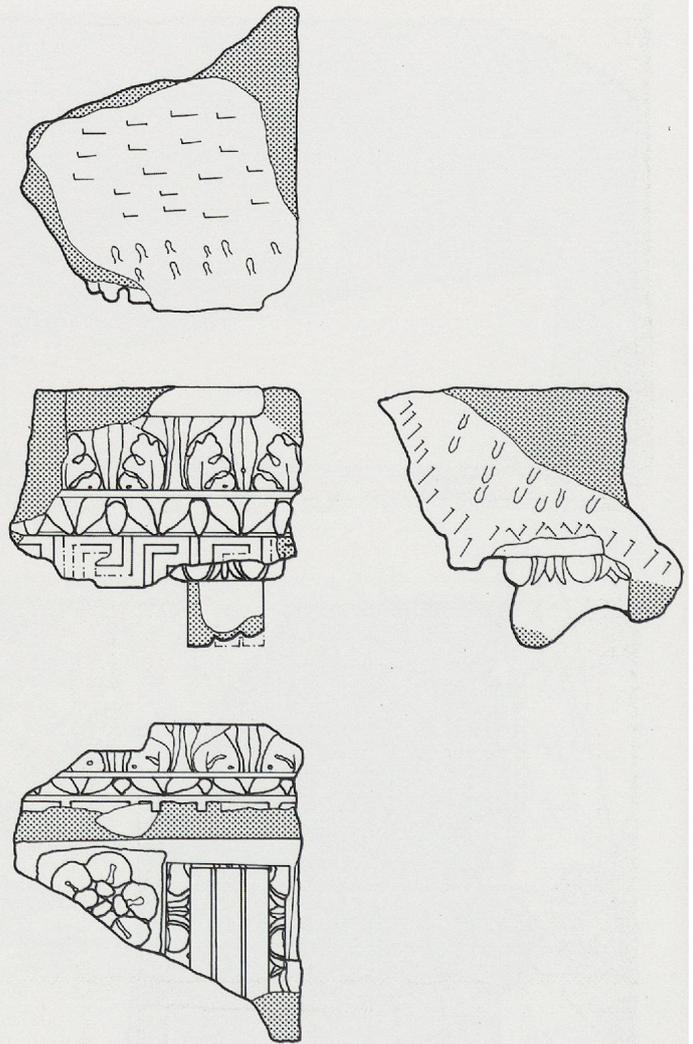


Fig. 121. NY:4402-36. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).

## N° 3 Fragment de frise.

Provenance: Fragment découvert le 18.4.89 devant le 15 Grand'Rue à Nyon, dans l'accès à la galerie nord du cryptoportique. Musée romain de Nyon, N°: NY/ 4401-11.

Description: Bloc très endommagé, en trois fragments, tous les côtés étant brisés ainsi que le dos. La surface est bien conservée à l'exception de quelques épaufrures, surtout du côté gauche. Dimensions: L.: max. cons. 0,335 m; prof.: max. cons. 0,06 m; h.: max. cons. 0,29 m. Calcaire urgonien. On distingue encore sur la face avant deux tiges (peut-être des «tiges parallèles») donnant naissance par deux collettes à des feuilles allongées et pointues sans digitations. Une foliole se détache de la tige «secondaire» se terminant peut-être par une fleur (brisée). En haut à droite se développe une bractée avec digitations.

Attribution: Il est actuellement impossible de préciser l'emplacement de ce fragment.

Datation: Il est actuellement impossible de préciser la datation bien que la facture du décor le rapproche de la frise architravée sus-mentionnée.

Dessins: Fig. 122



Fig. 122. NY:4401-11. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).

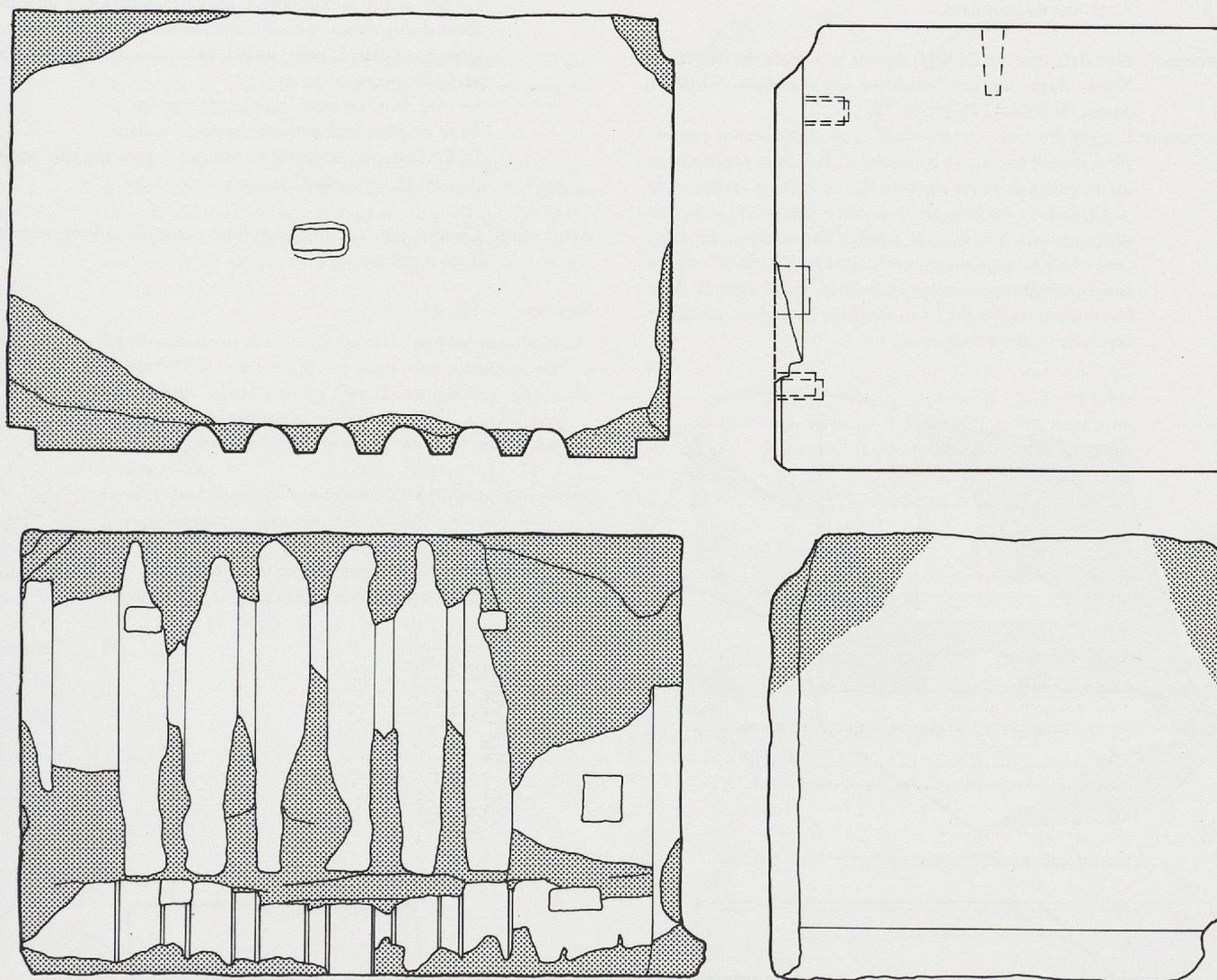


Fig. 123. NY:4285-13. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).

N° 4 Pilier.

Provenance: Bloc découvert le 17.1.89 devant le 29 Grand'Rue à Nyon, dans l'accès à la galerie sud du cryptoportique. Musée romain de Nyon, N°: NY/4285-13

Description: Bloc relativement bien conservé à l'exception de quelques cassures sur la face avant. Dimensions: L.: 0,945 m; prof.: 0,635 m; h.: 0,64 m. Calcaire urgonien.

La face avant se compose de deux larges filets, celui de droite étant le plus large, qui encadrent six cannelures et cinq listels. La partie basse conserve la même organisation mais avec des cannelures convexes. Cinq trous de fixation sont répartis sur la face, vraisemblablement dus à un remploi, dont les dimensions sont les suivantes:

0,04\*0,04\*0,07 m; 0,035\*0,02\*0,06 m;  
0,04\*0,03\*0,06 m; 0,06\*0,05\*0,06 m;  
0,07\*0,04\*0,06 m.

Le côté droit est lisse.

Le côté gauche est une face de joint traitée au taillant.

La face arrière est grossièrement dressée au taillant.

Le lit d'attente est finement dressé à la gradine et possède un trou de louve (0,07\*0,03\*0,10 m)

Le lit de pose est finement dressé à la gradine.

Attribution: Ce fragment de pilier engagé est, dans l'état de nos connaissances, impossible à situer dans l'architecture du *forum* nyonnais.

Dessins: Fig. 123

## N° 5 Fragment de stylobate.

Provenance: Bloc découvert le 24.4.88 devant le 1 place du Marché à Nyon, dans une des boutiques du *macellum*. Musée romain de Nyon, N°: NY/4272-1.

Description: L'angle droit du bloc est cassé, la modénature est conservée à moitié sur la partie gauche de la face et entièrement sur la partie centrale du côté droit. La face arrière et la partie gauche du bloc ne sont pas conservées. La surface supérieure du bloc est très érodée. Dimensions: L.: max. cons. 0,85 m; prof.: max. cons. 0,625 m; h.: 0,375 m. La hauteur de la modénature est de 0,26 m et l'aplomb de la moulure se situe à 0,225 m du droit de l'assise inférieure supposée. Calcaire urgonien.

La face avant se compose d'un cavet séparé par un filet droit d'une doucine droite elle-même surmontée par un large listel plat. L'assise supérieure reposait sur une partie verticale placée en retrait.

Le côté droit est semblable à la face avant.

Le lit de pose est finement dressé au taillant.

Le lit d'attente est dressé au taillant et présente une gorge de 0,01 m de profondeur, travaillée au pic.

Attribution: Ce bloc pourrait fort bien faire partie du couronnement d'un stylobate.

Dessins: Fig. 124

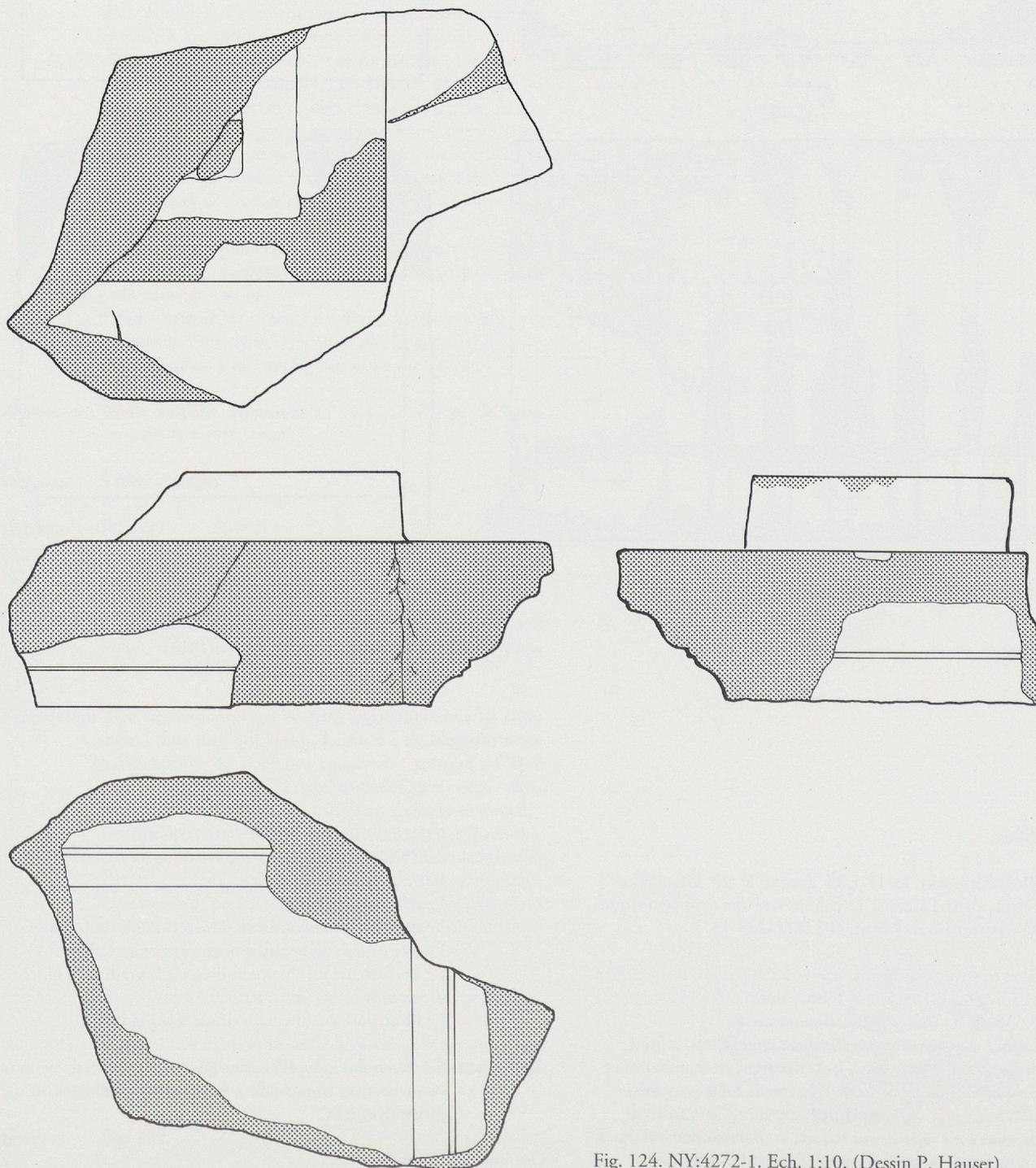


Fig. 124. NY:4272-1. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).

N° 6 Couronnement de socle.

Provenance : Bloc découvert le 5.4.88 sur la place du Marché à Nyon, au centre de l'abside du *macellum*. Musée romain de Nyon, N°: NY/4395-17.

Description: Le bloc est brisé en deux morceaux et il manque une petite partie sur un des côtés. La mouluration, à l'exception de quelques fragments, est intacte. Dimensions: L.: au lit de pose 0,85 m, au lit d'attente 0,60 m; prof.: au lit de pose 0,79 m, au lit d'attente 0,54 m; h.: 0,175 m. Calcaire urgonien.

La mouluration des quatre faces de ce bloc rectangulaire est semblable, c'est-à-dire un large listel surmonté par un talon droit séparé par un filet d'une doucine droite, le tout couronné par un bandeau.

Le lit de pose est piqueté au centre et brettelé sur les quatre côtés.

Le lit d'attente possède un cadre d'anathyrose au taillant qui entoure une partie centrale piquetée.

Attribution: Ce bloc couronnait probablement un socle destiné à une statue placée au centre de l'abside du *macellum*.

Dessins: Fig. 125

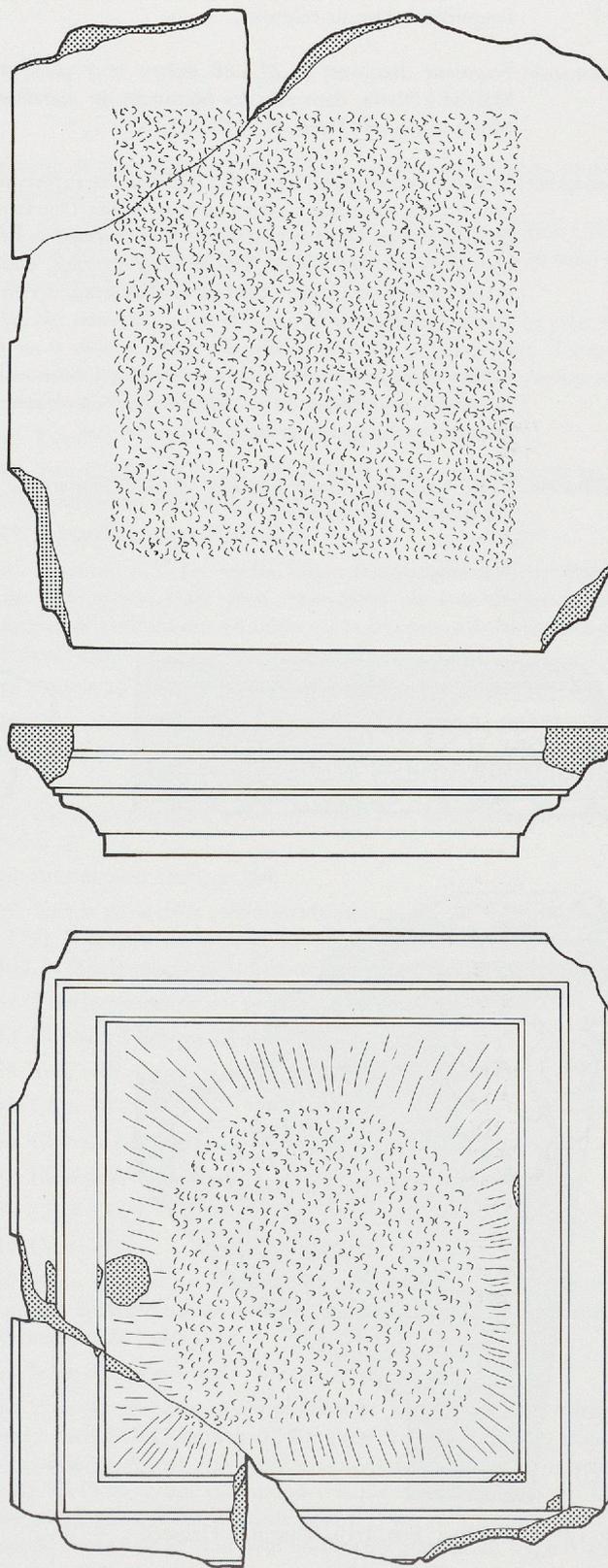


Fig. 125. NY:4395-17. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).

## N° 7 Fragment de base de colonne.

Provenance: Fragment découvert le 24.4.88 devant le 1 place du Marché à Nyon, dans une des boutiques du *macellum*. Musée romain de Nyon, N°: NY/4272-2.

Description: Bloc très endommagé, les parties inférieure et supérieure sont brisées, ainsi que les deux côtés et le dos. Une large épaufrure marque le haut du bloc et deux brisures le bas. La surface est très érodée. Dimensions: L.: max. cons. 0,125 m; prof.: max. cons. 0,09 m; h.: max. cons. 0,13 m. Calcaire urgonien.

La face avant se compose d'un tore surmonté d'un ovolo renversé et d'un filet droit au-dessus duquel on reconnaît quatre cannelures et trois listels.

Attribution: Cette base de colonne pourrait très bien appartenir à l'architecture du *macellum*.

Dessins: Fig. 126

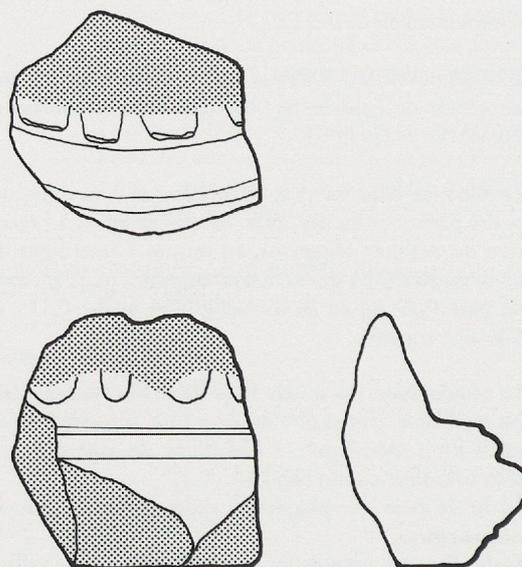
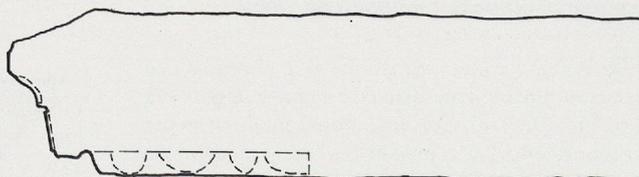
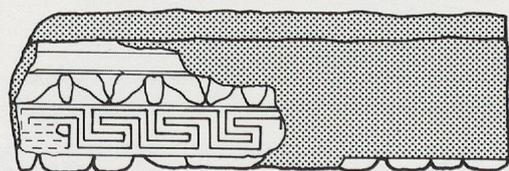


Fig. 126. NY:4272-2. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).



## N° 8 Fragment de corniche.

Provenance: Fragment découvert le 26.5.89 dans les fondations du 26 Grand'Rue à Nyon, à l'est du cryptoportique. Musée romain de Nyon, N°: NY/4430-1.

Description: Le côté droit du bloc, le côté gauche, la face arrière, le lit de pose et le lit d'attente ont été retaillés au pic lors d'un remploi. La face avant est conservée sur la moitié gauche quoique très épaufrée sur le haut et légèrement érodée. Dimensions: L.: 0,60 m; prof.: 0,80 m; h.: max. cons. 0,215. Calcaire urgonien.

La face avant laisse entrevoir deux soffites floraux entourés d'oves bien séparés de leurs coquilles, lesquelles sont très détachées des fers de lance. Le seul soffite conservé montre un bouton central à trois lobes entouré de pétales. Aucune trace des modillons n'est visible, ceux-ci ayant dû être totalement mutilés lors de la réutilisation du bloc. Le larmier porte un méandre simple. Il est surmonté par un talon droit orné d'un rais-de-cœur en ciseau. Un large listel plat constitue la dernière moulure conservée de ce bloc.

Attribution: Cette corniche reprend les mêmes éléments que le numéro 2 du catalogue, mais l'absence de projection du larmier et le large listel surmontant le rais-de-cœur nous empêchent a priori de les rattacher au même monument. Cependant cette proximité nous oblige à placer cette corniche sur un des éléments du *forum* sans pouvoir préciser lequel.

Datation: Une datation à l'époque julio-claudienne semble probable.

Dessins: Fig. 127

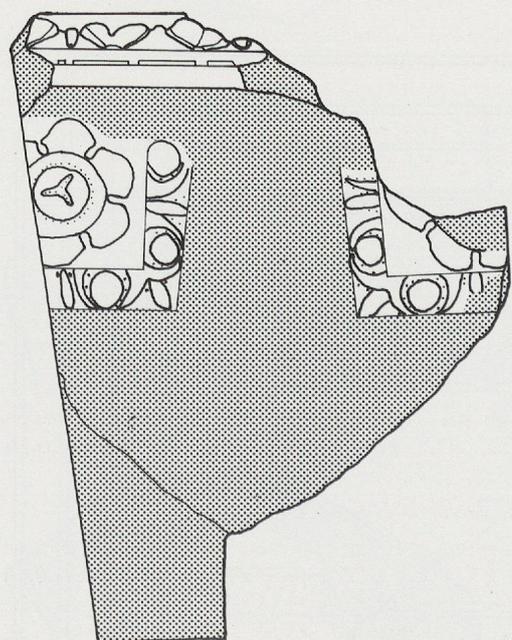


Fig. 127. NY:4430-1. Ech. 1:10. (Dessin P. Hauser).

## NOTES

127. E. Pelichet 1950.

128. Ce travail a bénéficié de l'appui de plusieurs personnes, dont Ph. Bridel qui nous a fourni les relevés de certains blocs architecturaux, P. André qui nous a apporté des éclaircissements, particulièrement sur l'ordre intérieur du portique et D. Decrouez, conservateur en chef du Museum d'Histoire naturelle de Genève. Qu'ils en soient ici remerciés.

Tous les fragments architecturaux ont été dessinés, mais seuls sont publiés dans ce travail les plus importants, de nombreux fragments de plinthe provenant du *macellum* n'ayant pas encore été étudiés. Pour plus de précisions sur les analyses pétrographiques, cf. Decrouez et Hauser 1994.

129. Vitruve, III, 3, 10. Dans son article de 1989, M. Wilson Jones donne deux rapports pour la hauteur des colonnes corinthiennes. Le premier, entre la hauteur totale de la colonne et le diamètre inférieur, est de 10:1, le deuxième, mettant en relation la hauteur du fût avec ce même diamètre, est de 8:1. Selon cette dernière solution nous aurions à Nyon un fût de 4,80 m entraînant une différence avec la première solution de 0,15 m sur la hauteur totale de la colonne.

130. Nous supposons l'emploi d'une base attique avec plinthe d'une hauteur de 0,30 m, c'est-à-dire un demi-diamètre et d'une largeur à la base d'un diamètre et demi (0,90 m). Ces dimensions sont données par Vitruve, III, 9, 1, et sont reprises par la plupart des études modernes.

131. D'après les reconstitutions de P. André.

132. Nous avons opté pour un pied égal à 0,30 m, n'ayant pas assez d'éléments pour être plus précis, le pouce valant dès lors 0,025 m.

133. Dessins de H. Dettwiler, fournis par Ph. Bridel.

134. Kähler 1939 et Tardy 1989.

135. Cf. paragraphe sur les colonnes, le diamètre inférieur du chapiteau devant être égal au diamètre supérieur de la colonne.

136. Vitruve, IV, 1, donne au chapiteau corinthien, comparable au chapiteau composite, une hauteur égale à son diamètre, ce qui équivaldrait pour Nyon à une corbeille plus petite que la partie supérieure, cela étant vraisemblablement à exclure. Selon M. Wilson Jones 1989, le rapport entre la hauteur des chapiteaux et le diamètre est de 11:10 ou 9:8 pour l'ordre corinthien. Ceci signifierait une hauteur de 0,66 m ou 0,675 m pour les chapiteaux nyonnais. Chitham 1985 donne pour le chapiteau composite une hauteur de 1,15 fois le diamètre (donc pour Nyon 0,69 m). Selon notre solution le chapiteau serait de 1,25 fois son diamètre inférieur.

137. Cette méthode de construction, même si elle ne définit aucune fourchette chronologique, est bien attestée dans l'architecture antique. Pour exemple: le temple de Castor au *Forum romanum* (Strong et Ward Perkins 1962, lesquels mentionnent également le portique du *forum* postérieur à 63 ap. J.-C. à Pompei, la facade du *Tabularium* et la frise du *pronaos* du temple Ionique au *Forum Boarium*) et le *pronaos* de la Maison Carrée à Nîmes (Amy et Gros 1979, pp. 55-57 et 150-156).

138. Cette hauteur a été calculée grâce à un dessin d'un autre fragment fourni par Ph. Bridel, car elle n'est plus visible sur le bloc retrouvé en 1989. Toutes les dimensions données par la suite pour l'entablement sont les mesures jugées idéales pour la mise en forme de cette partie du bâtiment. En ce qui concerne les pièces publiées, se référer directement au catalogue.

139. Élément obtenu grâce aux dessins de Ph. Bridel.

140. Cette hauteur correspond à une dimension idéale. Elle n'est que de 0,40 m sur notre bloc, différence tout à fait normale dans un pro-

gramme de construction si vaste où de nombreuses «erreurs» peuvent apparaître.

141. Amy et Gros 1979, pp. 150-151. Le rapport de la Maison Carrée est de 0,80, celui du temple d'*Appolo in Circo* de 1,16 et celui du temple des Dioscures de 1.

142. Sur notre bloc cette distance est de 0,72 m, mais on ne peut être sûr de la mesure totale. De plus par son lieu de découverte il semble que ce bloc se situait vers l'extrémité de la frise, ce qui expliquerait peut-être une réduction du *ductus* par manque de place.

143. Toynbee et Ward Perkins 1950, pp. 1-43.

144. Von Gladiss 1972, pp. 65-69; Gros 1987, pp. 339-358; Janon 1986: particulièrement la série N<sup>os</sup> 55 à 66, pp. 75-78.

145. Dessins fournis par Ph. Bridel.

146. Gasparri 1979, pp. 46-60. Il faut évidemment se méfier de rapports trop étroits entre deux monuments de type différent, mais l'absence de publications détaillées sur la décoration architecturale des portiques mêmes ne laisse pas vraiment d'autre choix.

147. Amy *et al.* 1962, pp. 19-42; Amy et Gros 1979, pp. 156-168.

148. Nous n'avons tenu compte que de ce type dans la reconstitution, car le motif des traits incisés n'existe sur aucun autre fragment mis au jour.

149. Sur notre fragment il faut en reconstituer deux pour obtenir un total de six.

150. Amy et Gros 1979, p. 164.

151. Voir la porte de la *cella* à la Maison Carrée (Amy et Gros 1979, p. 172), la cimaise du premier attique de l'arc d'Orange (Amy *et al.* 1962, p. 36), le temple de la Concorde (Gasparri 1979, pp. 46-57).

152. Tenant compte de nos précédentes suppositions.

153. Chitham 1985, pp. 84-93.

154. Telle celle donnée par Leon pour Rome: Leon 1971.

155. Cf. p. 23-24.

156. Cf. note 144.

157. Cf. note 151.

158. Cf. p. 23-24.

159. Cf. p. 139.

160. Nous n'avons pas tenu compte des quelques dalles retrouvées ayant une épaisseur qui les rattache à des dalles de sol, soit du portique soit peut-être de l'*area sacra*.

161. Selon les analyses de D. Decrouez.

162. Nous avons retrouvé des plinthes de Type A pour un métrage linéaire total de 6,25 m et de 5,50 m pour le Type B. Les dimensions de ces deux catégories sont sensiblement égales. La hauteur moyenne est de 0,145 m ce qui correspond presque à un demi-pied. La face jouxtant les placages (lit d'attente pour le Type A, lit de pose pour le Type B) est de 0,03 m, sauf pour un tiers des plinthes du Type B dont le lit de pose mesure 0,0145 m, cette différence n'étant pas encore élucidée. La profondeur, quant à elle, malgré de légères variations, est en général égale à 0,125 m (environ 5/12 de pied), ce qui donne un aplomb de 0,095 m par rapport au mur. Pour finir, la face extérieure (lit de pose pour le Type A, lit d'attente pour le Type B) mesure entre 0,11 et 0,12 m. La face moulurée est évidemment lissée, comme d'ailleurs la plupart des faces extérieures qui comportent souvent une trace de scie à un ou deux centimètres du dos. Ce dernier est soit lissé soit broché; quant au petit côté en jonction avec les dalles de placage, il

est très souvent finement piqueté. Lors de fouilles récentes, des plinthes portant des résidus de peinture ont été découvertes. Ce matériel n'a pu être inclus dans le présent travail, mais indique une coloration vive pour le bas de la paroi.

163. Concernant les moulures inférieures des socles: au-dessus d'une plinthe on retrouve systématiquement une moulure ronde, que ce soit un *ovolo*, un tore ou un autre type, qui marque le réel départ de la base du podium. Concernant le couronnement: quelle que soit la succession des moulures, la corniche se termine inmanquablement par un listel plat plus ou moins haut, formant un angle droit avec la face horizontale supérieure du couronnement. Cf. Shoe 1965, pp. 173-187; Amy et Gros 1979, pp. 118-128.

164. La séquence talon-doucine du couronnement se retrouve par exemple à la Maison Carrée de Nîmes en deux endroits: premièrement sur la corniche de podium où elle est alors surmontée d'un quart de

rond et d'un larmier, deuxièmement sur la corniche couronnant les orthostates des parois de la *cella* avec un congé séparant talon et doucine. Amy et Gros 1979, pp. 119-120; et aussi au nymphée de Nîmes, Naumann 1937, pp. 32-35.

165. L'hypothèse de demi-colonnes reprenant le rythme de la colonnade est envisageable, certains exemples ayant été retrouvés par E. Pelichet, *Rapport général des fouilles archéologiques de Nyon*, Hiver 1942-1943, Rue Delafléchère. Cependant, ces pièces n'ayant pu être observées, il convient pour l'instant de rester prudent. Nous avons pour le couronnement du mur intérieur deux fragments de stuc pouvant être des denticules. On peut alors envisager l'hypothèse d'une corniche et éventuellement d'une frise stuquées comme on en retrouve dans les autres provinces, sans toutefois pouvoir préciser cette idée. Frizot 1977, pp. 27-30.

166. Pour une description précise des décors: supra, pp. 118-121.

# LES FRAGMENTS DE PEINTURE MURALE

par Evelyne Ramjoué

Le site de Nyon livre, depuis une dizaine d'années déjà, son lot régulier de peintures murales romaines. Elles ne sont malheureusement conservées que dans un état fragmentaire et restent inédites à ce jour<sup>167</sup>. Dans ce premier rapport, seuls seront étudiés les enduits muraux qui ont été mis au jour à partir de 1988 dans les abords proches du *forum* de Nyon.

Le matériel qui sera présenté ici est composé d'environ 2500 fragments. Les renseignements fournis par l'étude des divers groupes d'enduits permettent d'identifier le type de décoration qui agrémentait le portique et le cryptoportique de l'*area sacra* du *forum*. Quant aux fragments relatifs au *macellum* et aux thermes, ils livrent des informations plus lacunaires.

Pour compléter l'inventaire de ce secteur, les peintures découvertes par E. Pelichet lors des campagnes archéologiques de 1940 à 1946 dans la galerie ouest du cryptoportique (fig. 5)<sup>168</sup> et conservées au Musée romain de Nyon ont pu être intégrées à la présente recherche.

Le but de ce travail était non seulement de replacer ces enduits dans une analyse archéologique générale mais aussi de les soumettre à divers examens techniques et stylistiques.

L'étude s'est déroulée en deux temps. Après une phase consacrée à la conservation et la consolidation du matériel<sup>169</sup>, le mortier, les motifs et les couleurs de chaque fragment ont été répertoriés par contexte archéologique puis dessinés<sup>170</sup>. Des rapprochements entre certains groupes provenant d'un même secteur ont ensuite été opérés et des restitutions graphiques ont pu alors être tentées. Parallèlement, des comparaisons avec d'autres ensembles picturaux mis au jour dans les provinces romaines ont été recherchées afin d'interpréter les solutions décoratives incomplètes.

Les analyses pétrographiques et minéralogiques des mortiers ou chimiques des pigments n'ont pas pu être envisagées dans le cadre de ce premier rapport. Il pourrait cependant être utile à l'avenir de soumettre certains spécimens à ce genre d'analyses, en les regroupant peut-être avec d'autres peintures, et de les insérer ainsi dans une problématique régionale plus large.

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement M. Fuchs, chargé de recherche en peintures murales romaines à Avenches et expert dans ce domaine en Suisse, pour l'aide et les nombreux conseils qu'il nous a très généreusement apportés.

## La décoration du portique et du cryptoportique du *forum* de Nyon

L'étude des fragments de peinture murale découverts sur le tracé des antiques portiques d'étage et cryptoportique du *forum* de Nyon ne peut présenter qu'une pâle image de ce que devait être la décoration peinte de ces monuments à l'époque romaine. Cependant l'observation des mortiers, des motifs et de leur typologie ont permis de mettre en évidence une série de renseignements significatifs et de distinguer cinq groupes d'enduits<sup>171</sup>.

### *Premier groupe ou décor du portique*

L'enduit qui caractérise tous les fragments de cet ensemble<sup>172</sup> présente les particularités suivantes:

- il est composé de diverses couches de mortier beige orangé (présence de fragments de terre cuite finement concassés), fig. 139;
- de fines brindilles de paille ont été distinguées entre certaines couches de mortier, en tout cas au dos de la première<sup>173</sup>;
- l'*intonaco* est blanc, assez épais, et présente sur un petit nombre de fragments, en surface ou à l'intérieur même de celui-ci, une couche de tuileau<sup>174</sup>;
- la surface est soigneusement polie et ne présente des imperfections qu'aux abords des angles. Elle est dans un état relativement bon, même si parfois certains motifs se sont effacés. Quelques exemples portent des traces de calcination ainsi que la présence d'un dépôt calcaire. Ce dernier a pu être facilement détaché;
- la qualité picturale est bonne et les décors sont finement appliqués. Certains fragments portent un tracé préparatoire à la pointe sèche ou au trait fin, exécuté avec un pigment blanc<sup>175</sup>.

Le programme décoratif peut être par endroits bien reconstitué<sup>176</sup>.

Il est illustré principalement par des décors sur fond rouge appartenant à des candélabres à fût végétalisant ornés d'ombelles à festons et à rubans (fig. 128 a et b), à des listels stylisés agrémentés d'éléments végétaux, à un médaillon ou *clipeus* ou encore à des tiges végétales à feuilles lanciformes recourbées; tous ces motifs varient dans les tons verts, bruns et roses avec des teintes plus soutenues pour les ombrages.

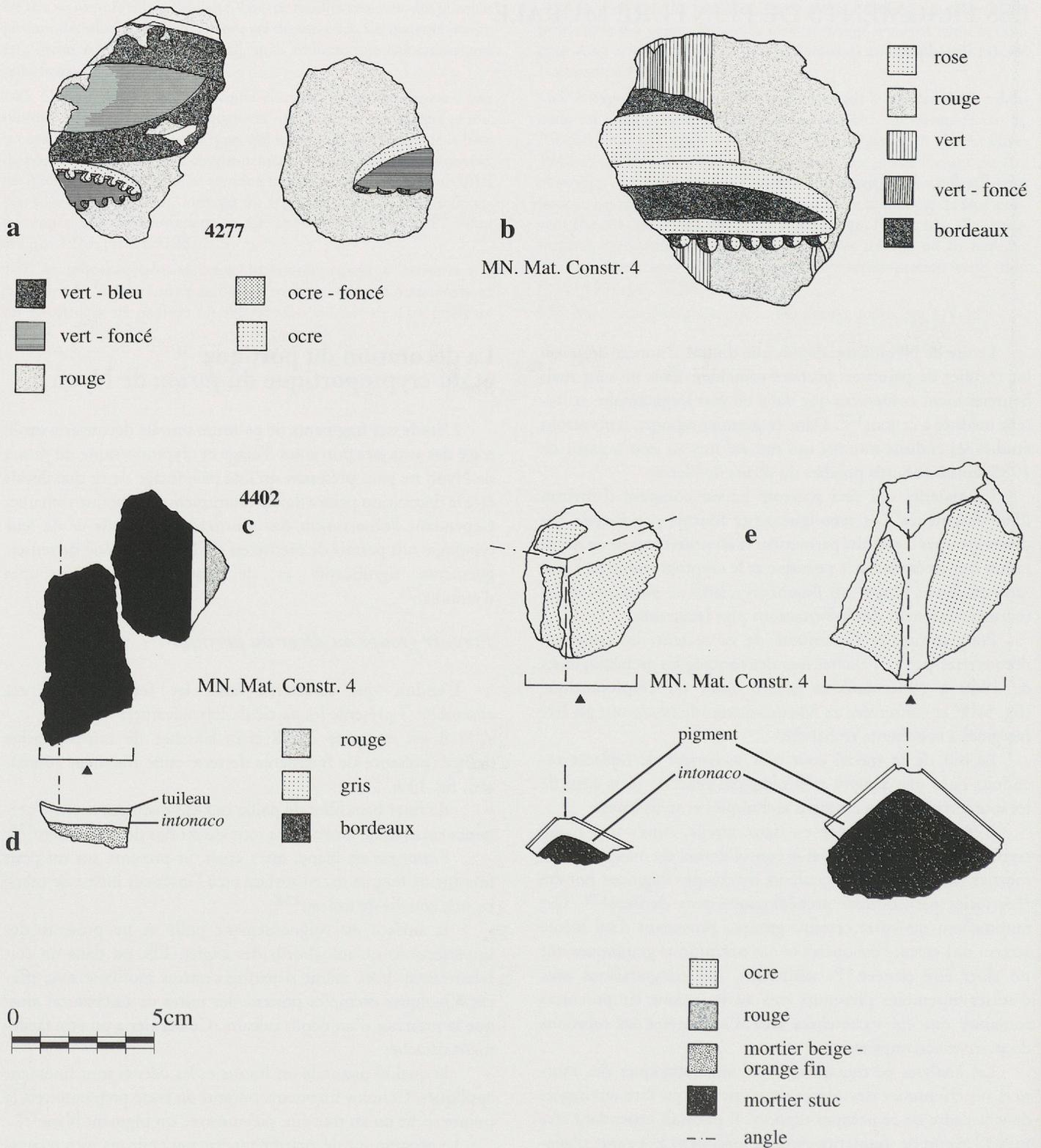


Fig. 128. Fragments du premier groupe. (Dessins: E. Ramjoué).

a (K 4277) et b (MN Mat. Constr. 4): ombelles vertes à festons et à rubans sur fond rouge, portique d'étage du *forum* de Nyon.

c (K 4402) et d (MN Mat. Constr. 4): filets blancs et bandes de séparation, respectivement sur fond rouge et sur fond noir, zone médiane du portique d'étage du *forum* de Nyon.

e (MN Mat. Constr. 4): spécimens de stuc jaune, zone supérieure du portique d'étage du *forum* de Nyon.



Fig. 129. Restitution graphique à la gouache de la zone médiane d'un secteur du portique d'étage de Nyon.

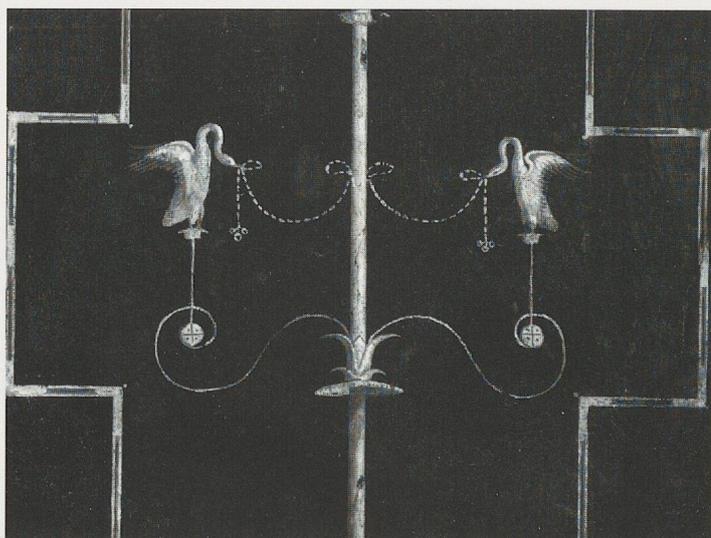


Fig. 130. Boscotrecase, *Villa d'Agrippa Postume*, pièce 15, détail du mur nord. (Tiré de: Guillaud 1990, fig. 211, p. 144).

Quelques fragments portent une bordure verte à filet blanc séparant le fond rouge d'un champ noir, ou un simple filet blanc limitant ce même champ principal d'une bande noire ou encore divers filets d'encadrement roses, gris ou ocres sur fond rouge (fig. 128 c et d).

L'organisation des parois consiste vraisemblablement en de grands panneaux scandés par des interpanneaux plus étroits, qui

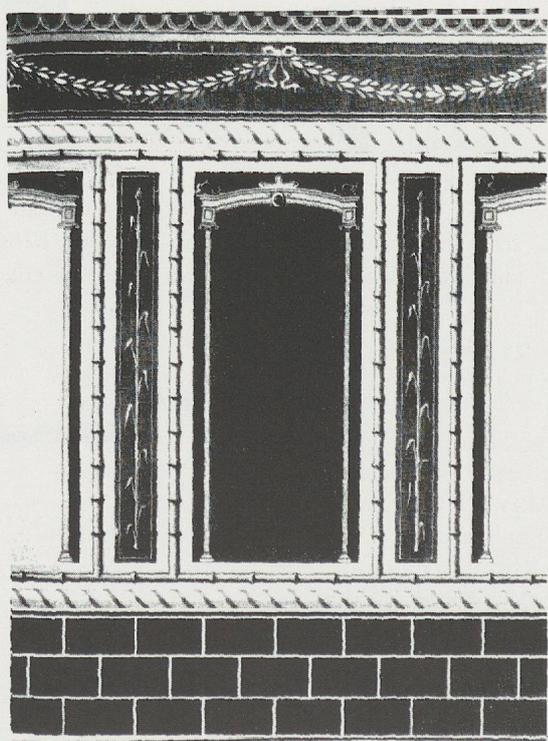


Fig. 131. Pont d'Ancy, Aisne, fouilles de Limé, aquarelle du XIX<sup>e</sup>. (Tiré de: Catalogue 1982, fig. 58, p. 76).

contiennent divers ornements verticaux (candélabres, colonnettes végétales ou encore bandes d'encadrement de diverses couleurs), le tout réalisé sur un fond monochrome rouge et dont les principales dimensions restent encore à définir.

La restitution hypothétique (fig. 129) présente un décor à base de listels stylisés, de tiges végétales et d'un médaillon qui pourraient orner le pourtour supérieur et le centre d'un grand panneau. Elle remet ainsi en relation une série de motifs réalisés sur le champ principal rouge, dans un secteur précis du portique<sup>177</sup>.

Cette zone rouge devait très probablement posséder, le long de sa partie supérieure, une bordure horizontale noire<sup>178</sup> bordée d'un filet inférieur blanc et large d'env. 0,05 m, et latéralement des bordures vertes et noires, de largeur indéterminée, séparées du champ médian par un trait blanc.

Tous ces éléments décoratifs semblent se rattacher à ceux du III<sup>e</sup> style pompéien provincial de Gaule:

#### Organisation de la paroi médiane:

- Pompéi, Fouilles du Prince de Montenegro, (VII *Ins. Occid.*, 15), paroi de l'*oecus*, 25-35 ap. J.-C.<sup>179</sup>
- Boscotrecase, *Villa du quartier Pisanella*, *triclinium* 10, paroi nord, 35-45 ap. J.-C.<sup>180</sup>
- Nîmes, Gard, Fonds de l'Ancien Musée, 30 ap. J.-C.<sup>181</sup>
- Avenches, Vaud, Salon Rouge, milieu I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>182</sup>

#### Candélabres et ombelles du type B ou C<sup>183</sup>:

- Pompéi, Maison du Miroir, *oecus*, mur de droite, 30-40 ap. J.-C.<sup>184</sup>
- Pompéi, V, 4, 11, Maison de *Lucretius Fronto*, *tablinum* h, paroi sud, 40-50 ap. J.-C.<sup>185</sup>
- Roquelaure, Gers, dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>186</sup>
- Soissons, Aisne, salle VII, mur nord, 50 ap. J.-C.<sup>187</sup>
- Aix-en-Provence, Bouches du Rhône, Aire du Chapitre, Parking Pasteur, salle 2, 50-60 ap. J.-C.<sup>188</sup>

#### Listels stylisés<sup>189</sup>:

- Pompéi, *Villa Impériale*, *aula* A, paroi nord, 10 av. J.-C. tout début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>190</sup>
- Boscotrecase, *Villa d'Agrippa Postume*, pièce 15, mur nord, 1<sup>er</sup> quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>191</sup> (Fig. 130)
- Magdalensberg, Autriche, groupe OR/23, milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. et groupe AA/15f, 20 av. J.-C.<sup>192</sup>
- Bordeaux, Gironde, Allée de Tourny, fosse 24, compartiments a,b et c, 1<sup>er</sup> tiers du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>193</sup>
- Ruscino, Pyrénées Orientales, maison II, pièce 2, 1<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>194</sup>
- Cologne, Allemagne, *Domus* de la Cathédrale, dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>195</sup>
- Strasbourg, Bas-Rhin, salle noire de la Thomasgasse, fin I<sup>er</sup>- début II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>196</sup>

#### Cercles, tiges de nature végétale et feuilles<sup>197</sup>:

- Rome, Palatin, Maison d'Auguste, chambre 15, mur nord, 30 av. J.-C.<sup>198</sup>
- Rome, *Villa sous la Farnésine*, *cubiculum* b, mur du fond, 20 av. J.-C.<sup>199</sup>

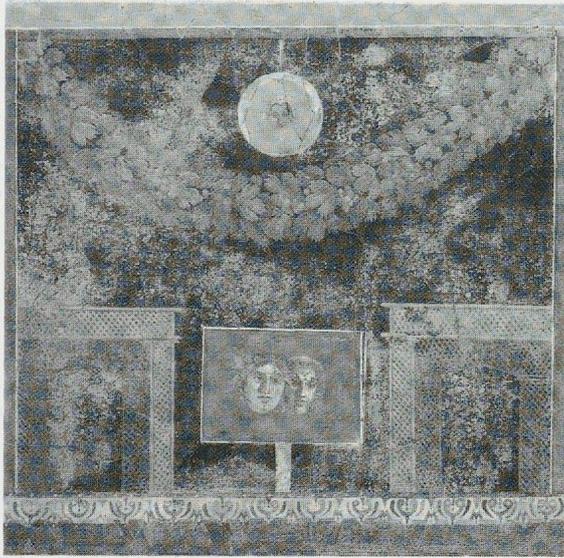


Fig. 132. Pompéi VI, 17, *Ins. Occid.*, 42, Maison du Bracelet d'Or, détail de la paroi centrale. (Tiré de: Centro Mostre di Firenze 1991, ill. 21, p. 48).

- Nîmes, Gard, Fontaine des Bénédicins, pièce 2, fin I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>200</sup>
- Pont d'Ancy, Aisne, fouilles de Limé, I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>201</sup> (fig. 131).

Médaille ou *clipeus*<sup>202</sup>:

- Pompéi, VI, 17, *Ins. Occid.*, 42, Maison du Bracelet d'Or, paroi centrale, 2<sup>e</sup> quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>203</sup> (fig. 132)
- Pompéi, IX, 1, 22, Maison d'*Epidius Sabinus, tablinum*, 40 ap. J.-C.<sup>204</sup>
- Annecy, Haute-Savoie, Les Ilettes, pièce 3, mur est, fin II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>205</sup>
- Bavilliers, Belfort, panneau à guirlandes, II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.(?)<sup>206</sup> (fig. 133)

Cet ensemble décoratif s'inscrit ainsi dans un courant artistique dont on parvient à bien suivre le développement à travers toute la Gaule, durant la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>207</sup> Cependant, l'équilibre des affiliations artistiques tant du nord que du sud de l'Empire est assez frappant. Nyon se trouverait-elle à la frontière de la zone d'influence de la Narbonnaise et de celle de la Germanie? Il est encore trop tôt pour se prononcer de façon assurée, pourtant la question mériterait d'être approfondie.

En ce qui concerne l'organisation propre du décor, deux problèmes subsistent encore. Premièrement, si l'ensemble appartient à cette mode décorative, on doit se demander comment est agrémentée sa partie inférieure (dont on ne possède à ce jour aucun élément)<sup>208</sup>, puisque les motifs décrits jusqu'à présent ne semblent appartenir qu'aux registres médian et supérieur de la paroi. Deuxièmement, la situation même de cet ensemble pictural dans le programme monumental du *forum* reste encore mal définie, car tous ces enduits ont été découverts dans l'effondrement du cryptoportique<sup>209</sup>. Ce groupe ne correspond manifestement pas au type des parois blanches, encore

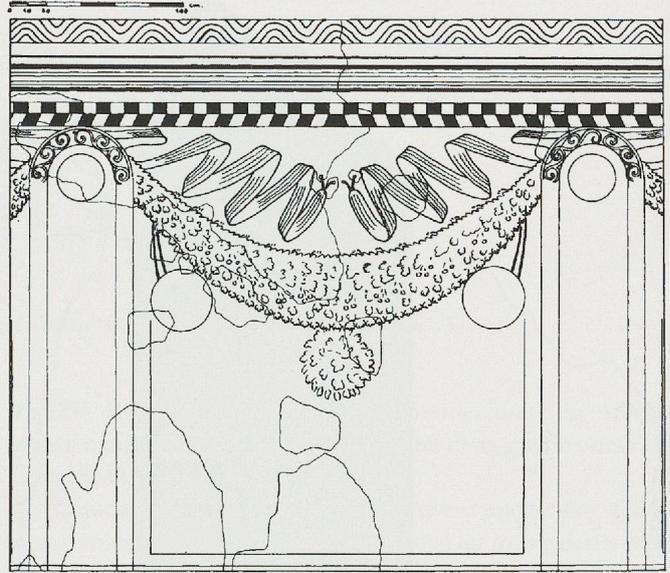


Fig. 133. Bavilliers, Territoire Belfort, restitution d'un panneau à guirlandes. (Tiré de: Billerey 1987, fig. 2, p. 189).

conservées *in situ* (fig. 12 ainsi que fig. 136 et 137) et dont les fragments seront étudiés au chapitre suivant.

Pourtant, un élément de réponse peut être fourni en partant du principe que cet ensemble pictural décorait le portique d'étage, ce qui serait possible mais n'est pas clairement prouvé par l'analyse archéologique. La solution proposée par P. Hauser au sujet de ce portique résoudrait ainsi en partie les interrogations<sup>210</sup> qui concernent l'absence d'un décor peint sur la partie inférieure du mur. On pourrait de ce fait imaginer qu'un placage calcaire aurait servi de plinthe à la paroi peinte<sup>211</sup>. Il s'agirait alors d'un programme décoratif mixte alliant architecture, stuc et peinture. Or, si on accepte cette idée, l'organisation du haut des parois peintes – dont on n'a aucune trace architecturale ou picturale – pourrait être comprise. La réalisation d'une moulure supérieure stucquée expliquerait la découverte des amorces d'angle sortant en stuc, mentionnées plus haut, qui auraient fait alors le lien avec ces structures rapportées et le mur peint<sup>212</sup> (fig. 128 d et e).

Ainsi, même si elle n'est confortée que par quelques fragments, une reconstitution de la décoration intérieure du portique d'étage peut être envisagée. Ses dimensions générales reposent sur l'hypothèse qu'au rythme architectural de la colonnade extérieure du portique devait répondre celui de sa paroi peinte du fond<sup>213</sup>.

Au-dessus d'une plinthe réalisée en plaques de calcaire, haute de 1,80 m, restituée hypothétiquement à partir des dimensions du podium de la colonnade, s'élèverait une paroi peinte de 4,20 m de hauteur, le tout représentant une élévation de 6 m, déduite du diamètre des colonnes du portique. La peinture s'organiserait en panneaux rouges, portant une ornementation légère et fine, d'une largeur de 2,10 m, dimension qui correspond à l'intercolonnement du portique. Ces larges surfaces seraient scandées verticalement par des interpanneaux, également rouges, de 0,60 m de largeur (diamètre des colonnes du portique) richement décorés ou contenant des colonnes

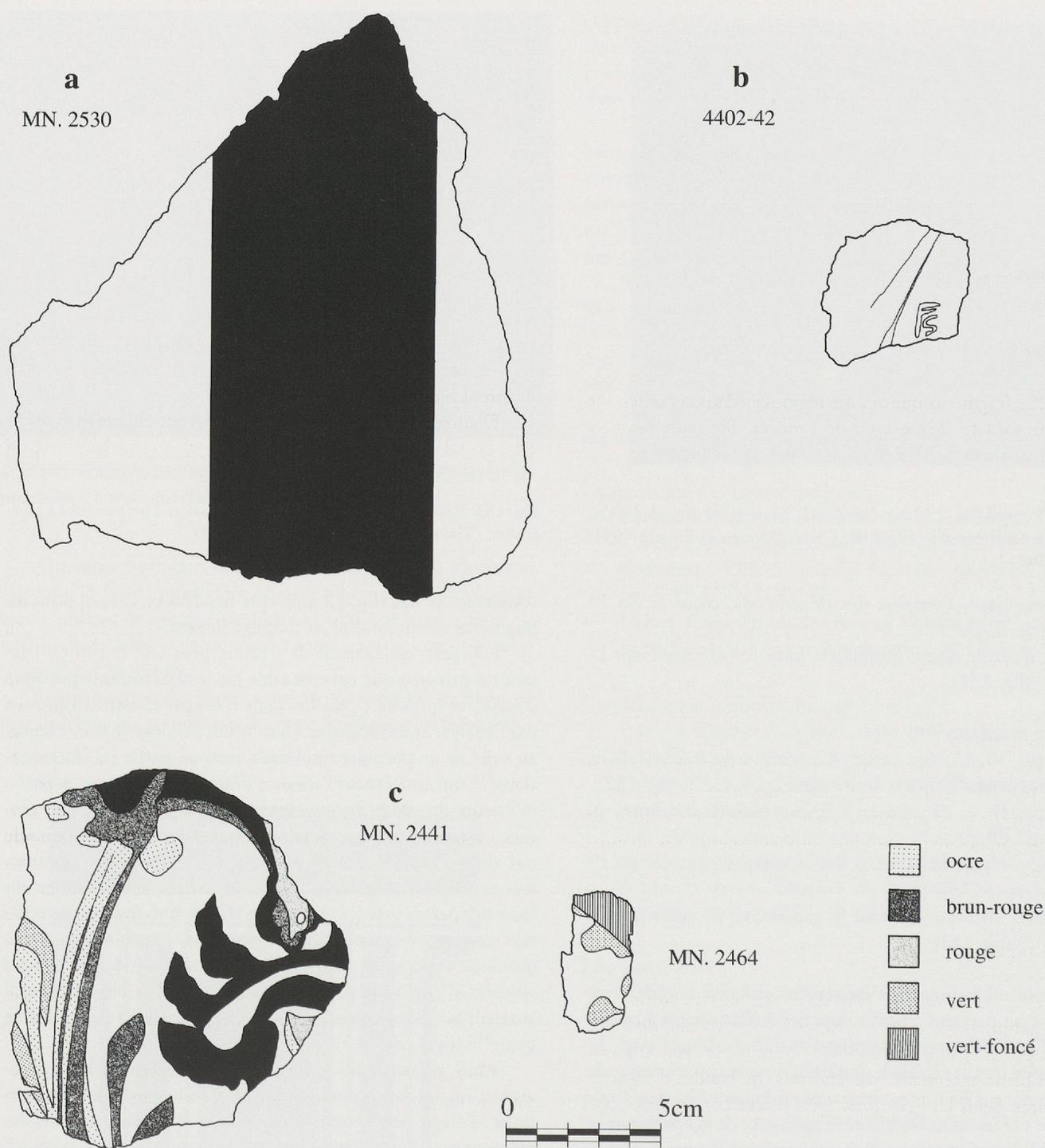


Fig. 134 . Fragments du deuxième groupe. (Dessins: E. Ramjoué).

a (MN 2530): large bande noire sur fond blanc. Saut-de-loup du cryptoportique de Nyon.

b (K 4402-42): *graffito* sur fond blanc, zone médiane du cryptoportique de Nyon.

c (MN 2441 et MN 2464): exemplaires à décors floraux sur fond blanc, exèdre du cryptoportique de Nyon.

engagées de mêmes dimensions (cf. note 212). Les panneaux rouges devaient être bordés, sur leur partie supérieure, par une bande noire de 0,05 m, le tout surmonté d'une moulure stucquée, et, sur leurs côtés, d'une bande verte et d'un champ noir dont les dimensions font défaut. En dehors du décor reconstitué (fig. 129), une restitution graphique, même hypothétique,

d'un tronçon bien précis de la paroi de fond du portique d'étage n'est pas encore concevable. Pourtant, l'étude du matériel de ce groupe a permis de cerner l'ordonnance générale, même si elle n'est encore qu'abstraite, des parois, et de percevoir la richesse, la complexité du vocabulaire peint ainsi que le soin qui ont été apportés à la décoration de cette partie de l'*area sacra* du forum.

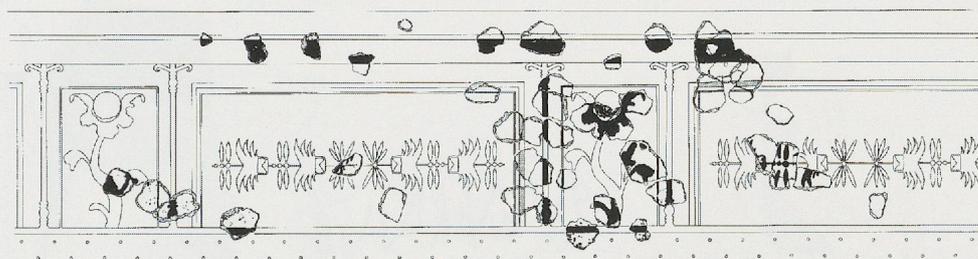


Fig. 135. Avenches, *Insula 22*, reconstitution de l'exèdre I du cryptoportique. (Tiré de: Bossert et Fuchs 1989, pl. 7, 2, p. 83).

### Deuxième groupe ou décor du cryptoportique

Les 232 fragments qui ont été regroupés dans cet ensemble présentent tous le même type de mortier. Sous un *intonaco* blanc, fin et très dur, 3 à 5 couches de mortier blanc-beige assez grossier se succèdent (fig. 139). Leur surface picturale, inégalement polie, porte parfois des traces d'oxydation brune indélébiles. En outre, des imperfections laissent apparaître, par endroits sous le pigment, l'*intonaco*.

Il faut noter aussi la présence d'un fragment plâtré par les soins du Musée romain de Nyon qui n'a pas été démoulé, puisque ses liens avec ce groupe étaient indéniables (qualité de la surface picturale, des couleurs et des motifs).

Le décor, pauvrement illustré, a été appliqué au pinceau et d'une manière assez grossière. La majorité des fragments est blanche avec de rares exemples portant soit une bande noire d'environ 0,07 m de largeur (fig. 134 a), soit des traces de *graffiti* (fig. 134 b)<sup>214</sup> et 137) ou encore des ornements floraux (fig. 134 c)<sup>215</sup>. Une minorité, essentiellement constituée de minuscules fragments, présente probablement des bandes monochromes (rouge, ocre, bordeaux ou bleu) sans motif apparent.

Ces enduits appartiennent sans conteste à la décoration du cryptoportique<sup>216</sup>; leur situation dans cette structure architecturale reste cependant aléatoire.

En effet, on sait très peu de chose des peintures qui ornaient habituellement les cryptoportiques<sup>217</sup>. Celui de Nyon devait en posséder une très simple, réduite le plus souvent à un badigeon blanc agrémenté, par endroits, de bandes d'encadrement noires. Seuls les lieux privilégiés recevaient un décor plus

travaillé. Les deux exemples à fleurs multicolores (fig. 134 c) appartenant vraisemblablement à l'exèdre de la galerie ouest<sup>218</sup>, illustrent bien cette constatation.

D'autres localisations de motifs peuvent encore être précisées. L'analyse archéologique a montré que les trois galeries possédaient encore en place des revêtements uniformément blancs jusqu'à une hauteur d'env. 2 m (fig. 12 et 136) portant à hauteur d'homme quelques *graffiti*, dont on est parvenu à lire quelques mots (fig. 137)<sup>219</sup>, ainsi que de nombreuses incisions géométriques et linéaires. On pourrait donc imaginer que les bandes noires retrouvées sur les fragments décoraient les abords des ouvertures rectangulaires supérieures (saut-de-loup) du cryptoportique<sup>220</sup>.

La galerie nord, quant à elle, semble être agrémentée d'un secteur, difficilement localisable actuellement, portant une bordure voire un champ limité bleu. Il en va de même pour la galerie sud, où des bandes monochromes rouge, ocre et bordeaux devaient orner certaines parties du fond blanc de ce couloir.

Faute de plus amples informations, la restitution du décor qui revêtait les longues galeries blanches du cryptoportique du *forum* ne peut être poussée plus avant. L'étude stylistique fournit malheureusement peu d'éléments permettant de soutenir la datation archéologique. Outre le cas des deux fragments ornés de fleurs, dont les parallèles se situent dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>221</sup> (fig. 135), les bandes d'encadrement et les parties monochromes ne représentent pas, dans l'état actuel des recherches, des critères de comparaison évidents ou, du moins, bien connus.

On placerait cependant volontiers la réalisation de ce décor dans le cadre du vaste programme monumental du *forum* de

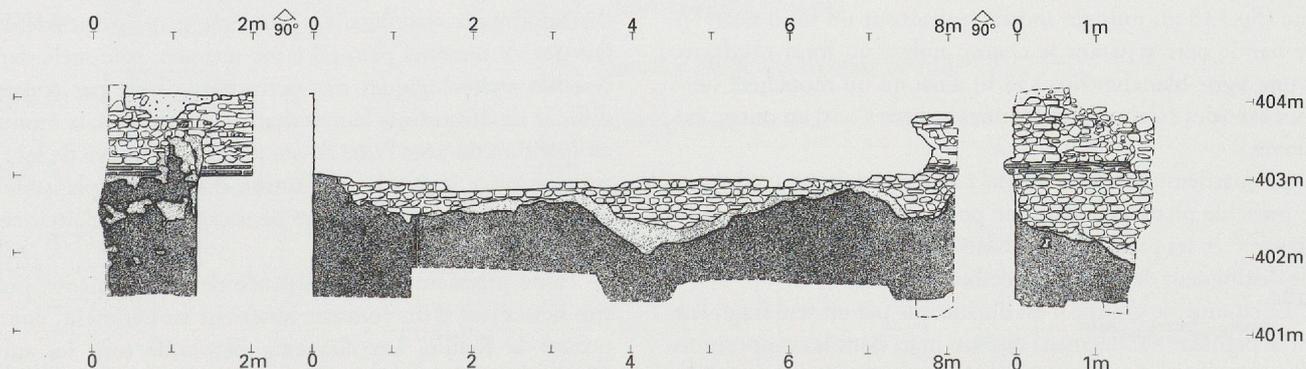


Fig. 136. Elévation en place d'un tronçon du cryptoportique de Nyon, zones inférieure et médiane de la galerie sud. (Dessin: M. Paratte).

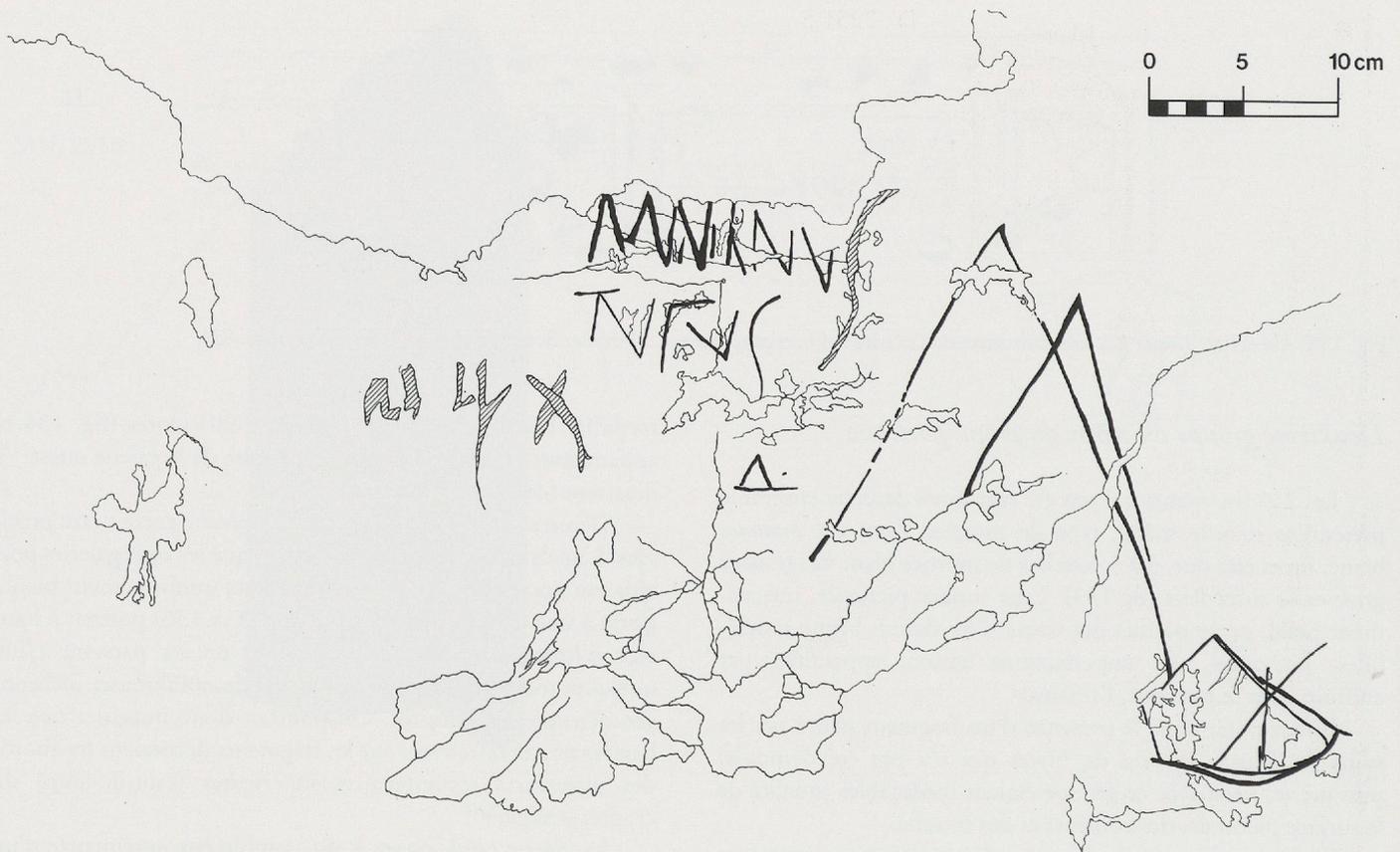


Fig. 137. Graffiti du cryptoportique de Nyon, zone médiane de la galerie nord. (Dessin: T. Dematteis).

Nyon peu après la construction du cryptoportique, c'est-à-dire dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

### Ensembles lacunaires

Les trois derniers ensembles qui ont été répertoriés dans ce contexte sont très lacunaires<sup>222</sup> et n'offrent pas de renseignement stylistique, par là chronologique, ou d'information sur leur hypothétique position à l'intérieur de l'ensemble monumental de l'*area sacra*. En dehors du troisième groupe qui est clairement à rattacher à un autre bâtiment<sup>223</sup>, les deux autres pourraient être liés au portique du *forum*.

Ce troisième ensemble présente des fragments<sup>224</sup> portant principalement des filets d'encadrement ocre, brun-rouge ou blanc, un *pinax* ou tableautin vert et une partie d'un galon blanc (fig. 138 a), tous ces motifs réalisés sur un fond noir<sup>225</sup>. Une bande ocre séparant le champ noir d'un fond bordeaux par une ligne blanche (fig. 138 b) ainsi qu'un moucheté bordeaux avec des éclaboussures jaunes et vertes ont, en outre, été observés.

Le quatrième groupe, très mal conservé mais caractérisé par une pellicule picturale solide, ne porte aucun décor. Seuls son mortier<sup>226</sup> et ses parties monochromes rouge, ocre ou bleu-violet le distinguent des autres ensembles.

Le cinquième groupe n'est illustré que par un seul fragment dont le pigment a totalement disparu mais dont la composition du mortier ne peut être comparée à aucun de ceux établis jusqu'ici<sup>227</sup>.

Ainsi, même si l'organisation principale de la plupart de ces peintures murales a pu être intégrée dans un contexte architectural archéologiquement bien défini, de nombreuses lacunes subsistent encore et l'ordonnance picturale tant du portique que du cryptoportique du *forum* de Nyon ne peut être, actuellement du moins, véritablement envisagée.

Toutefois, l'*area sacra* devait présenter un important programme décoratif, dont cette étude permet déjà de supposer la richesse et la diversité. Il reste à souhaiter que de prochaines fouilles parviendront à compléter l'image, encore floue, qui caractérise les élévations de cet imposant édifice.

### Les peintures du *macellum*

239 fragments de peinture murale ont été découverts lors des fouilles du *macellum*. Le problème principal réside dans le fait que ce matériel pictural a été retrouvé pêle-mêle dans des couches archéologiques très perturbées. Il est par conséquent difficile de déterminer leur véritable relation avec le monument en question ou avec l'une de ses parois, ou encore de leur trouver une place dans une restitution d'ensemble plausible. Une étude par zones de découverte peut cependant éclaircir certains points.

Une première série, constituée de 50 fragments, provient très nettement d'un contexte antérieur au bâtiment, comme le prouve la fouille. Les éléments décoratifs sont les suivants: plinthe rouge mouchetée imitant du marbre, décors linéaires à points blancs, roses et bordeaux sur fond noir (fig. 140 a),

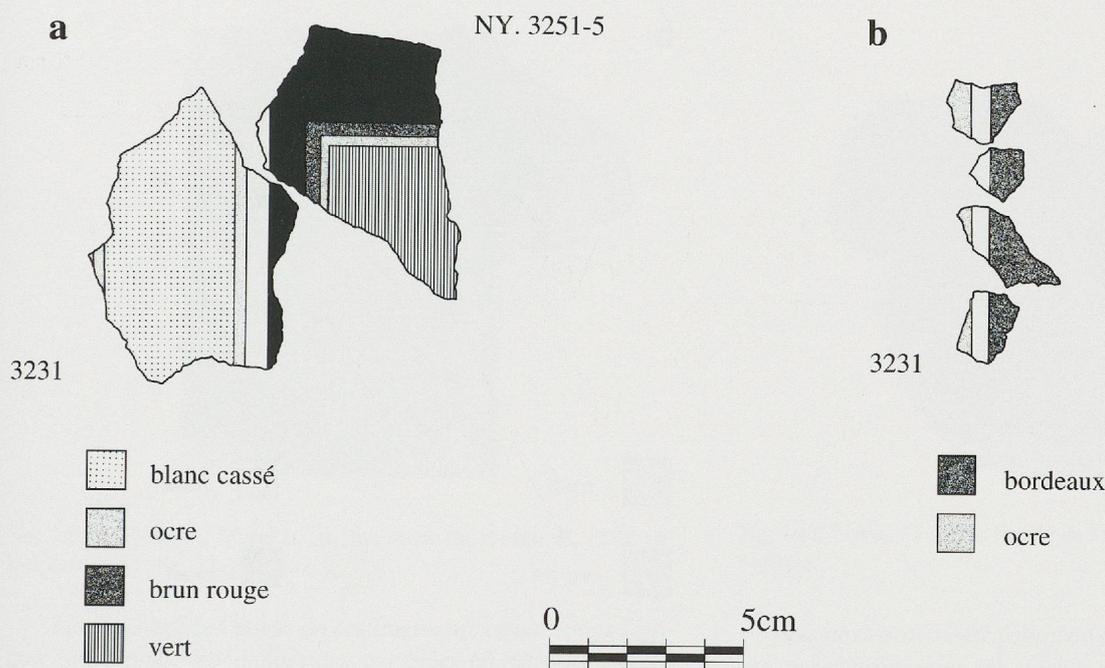


Fig. 138. Fragments du troisième groupe. (Dessins: E. Ramjoué).

a (K 3231): tableautin vert sur fond noir, groupe de situation inconnue découvert en remblai dans le cryptoportique de Nyon.

b (K 3231): filet blanc en limite d'une zone ocre et bordeaux, groupe de situation inconnue découvert en remblai dans le cryptoportique de Nyon.

décors floraux blancs et jaunes, enfin bordure verte limitant un fond noir principal ou un interpanneau.

On reconnaît de ce fait une trame décorative caractéristique du III<sup>e</sup> style pompéien provincial pouvant apparaître durant la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., qui confirme ainsi la validité du *terminus post quem* (Claude-Néron) obtenu par l'étude de la céramique pour la construction de cet édifice<sup>228</sup>.

Le deuxième groupe a été retrouvé en divers endroits de la cour du *macellum* et présente des motifs linéaires verts, noirs, bleus et rouges sur des fonds rouges, jaunes, bleus et blancs à l'exception d'un fragment portant une fleur jaune et rose,

ombrée de brun et de violet sur fond vert (fig. 140 b). Cependant, aucun des éléments décoratifs de ce groupe n'est véritablement marquant dans l'optique d'une datation stylistique. Ces fragments peuvent appartenir au bâtiment même du *macellum*, voire peut-être aux éléments architecturaux de sa cour ou de son abside<sup>229</sup>.

Le dernier ensemble a été excavé dans les boutiques L1 et L3 (fig. 61). L'étude s'est sensiblement compliquée en constatant, parmi ces 98 fragments, l'existence de trois types de mortier différents. Il faut cependant les considérer comme appartenant à un seul programme décoratif, ces différences pouvant s'expliquer par divers supports, diverses parois ou

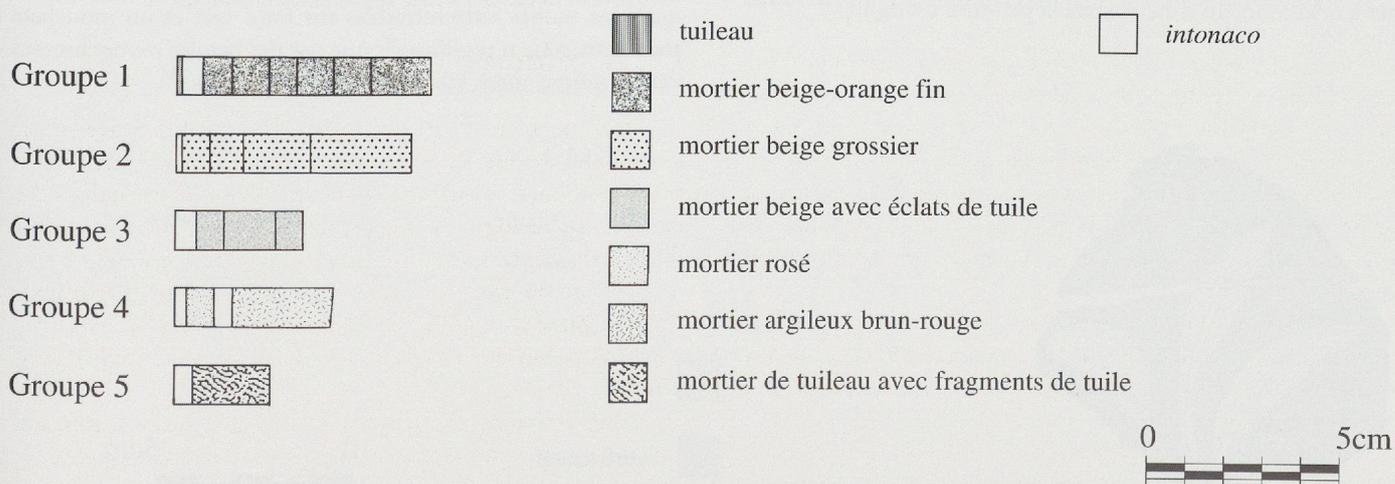


Fig. 139. Tableau des mortiers des différents groupes d'enduits découverts dans le cryptoportique de Nyon. (Dessin: E. Ramjoué).

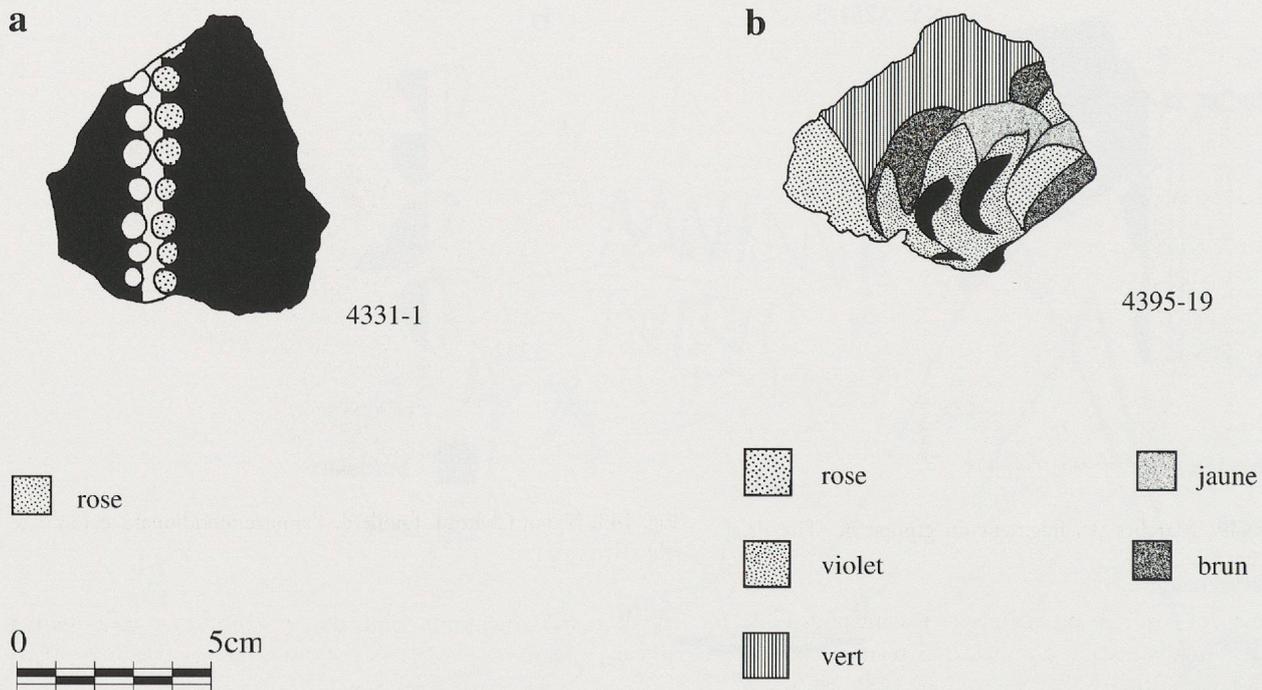


Fig. 140. Fragments du *macellum*. (Dessins: E. Ramjoué).

a (NY/4331-1): guirlande ornée de points blancs et roses sur fond noir, groupe antérieur à la construction du *macellum* de Nyon.  
b (NY/4395-19): fleur mauve sur fond noir, *macellum* de Nyon.

encore divers ouvriers. La majorité des fragments sont blancs et portent des lignes rouges, grises ou vertes, ainsi qu'une bordure ajourée jaune. Quelques fonds rouges à bandes colorées et fonds noirs à motifs linéaires rouges et blancs ont été répertoriés. Hormis la bordure ajourée qui indiquerait plutôt une datation néronienne<sup>230</sup>, aucun élément décoratif n'est actuellement parlant. Une relation chronologique précise avec la deuxième série de ce monument ne peut donc être avancée<sup>231</sup>.

L'existence de fragments à double *intonaco* prouve en outre que les parois des boutiques ont été au moins rafraîchies ou refaites une fois, ce qui paraît normal au vu de l'utilisation et de la longévité du *macellum*. Ce genre de décor très simple a pu aisément être répété au cours d'une des nombreuses transformations de l'édifice. Il devient par conséquent très difficile d'affirmer à quel moment a été réalisée la peinture d'origine.

## Les peintures des thermes

En dehors de 79 fragments qui n'ont pu être clairement mis en relation avec les structures thermales (fig. 141)<sup>232</sup>, deux séries d'enduits semblent en provenir.

La première est scellée par les niveaux de construction des bains et a été mise au jour sous le sol des petites pièces ouest des thermes qui sont, selon toute vraisemblance, des boutiques. Elle provient donc de structures antérieures. Les motifs qui décorent ces 208 fragments sont monochromes, à fond jaune, blanc, rouge et noir avec quelques limites de bordure signifiées par des lignes blanches<sup>233</sup>.

La seconde, composée de 20 fragments seulement, provient du *frigidarium* et de ses petites pièces attenantes. A part quelques motifs indéchiffrables sur fond vert et un moucheté rose, cette série n'est illustrée que par des bandes monochromes vertes, noires, roses, jaunes, rouges et blanches<sup>234</sup>.

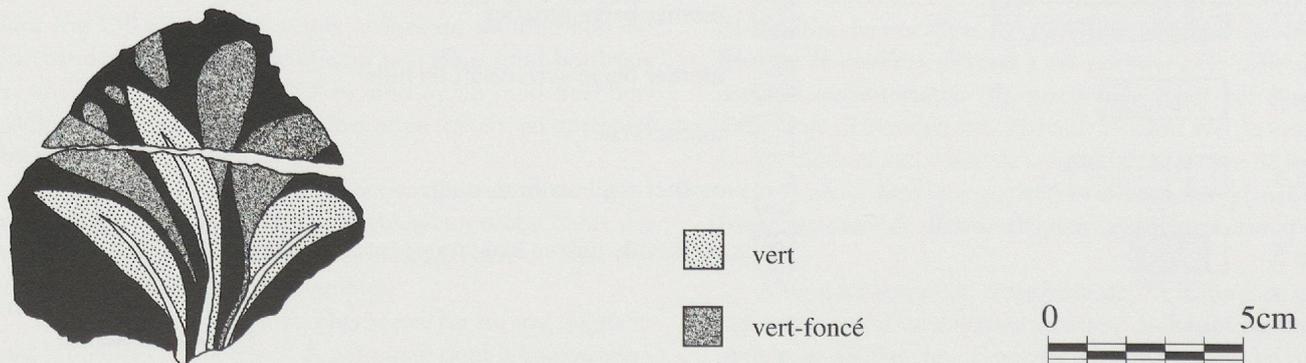


Fig. 141. NY/4493-1, ensemble de feuilles vertes sur fond noir. (Dessin: E. Ramjoué).



Fig. 142. Urbisaglia, Marches (I), fragment du groupe B. (Tiré de Delplace 1981, fig. 39, p. 43).

Les résultats de l'étude de ces fragments restent pour l'instant incomplets. En dehors des parallèles en relation avec la touffe de feuillage de la figure 141 (fig. 142 et 143), qui prennent place au milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>235</sup>, et la chronologie relative observée entre la première et deuxième série, il faudrait davantage de fragments clés pour éclairer de manière satisfaisante la décoration peinte des thermes.

## Conclusion

Tout matériel pictural, même très fragmentaire, présente un intérêt dans une synthèse archéologique. Il est révélateur tant des influences artistiques et des habitudes techniques d'un atelier que de la situation économique de la ville ou du particulier qui le commandite.

Pour ce qui est des enduits muraux du *forum* de Nyon, la richesse et la complexité du programme décoratif, observées pour le portique d'étage, sont indéniables, même si elles n'offrent que des images lacunaires. Ces vestiges montrent ainsi l'importance et le soin qui ont été accordés à leur réalisation dans une construction d'une telle envergure. Ils participent pleinement d'un programme planifié par les autorités de la colonie.

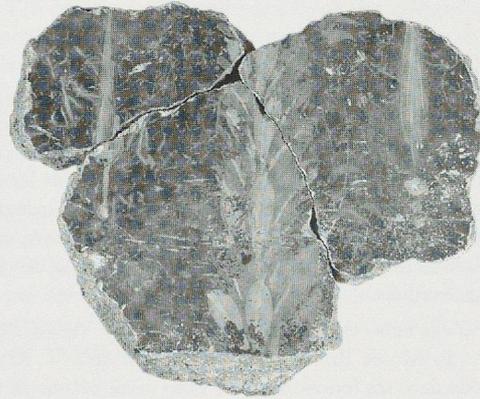


Fig. 143. Nyon, Château, fouille de l'annexe méridionale, colonnette végétale.

Les rares ornements peints du cryptoportique sont, quant à eux, des témoins essentiels pour la connaissance des décors dans ce type d'architecture encore mal connu.

Les fragments du *macellum* et des thermes de Nyon témoignent eux aussi du rattachement à cet art de vivre, romain par excellence.

Les analyses archéologiques et les rapprochements stylistiques ont, pour leur part, permis de situer la majorité de ces fresques dans la première moitié, voire le milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Cette période semble, maintenant de façon assurée, connaître un extraordinaire engouement pour cet art ornemental, et cela dans l'ensemble des provinces romanisées.

De plus, l'idée d'une « limite » artistique, perceptible lors de l'examen des influences constatées principalement sur les peintures murales du *forum* et provenant tant des provinces du nord de l'Empire (Gaule du nord et Germanie) que du sud (Narbonnaise), reste encore à justifier et à définir de manière précise.

L'espoir serait, enfin, de voir un jour toutes ces observations complétées et étayées par de nouvelles découvertes afin que les parois des monuments de l'antique *Colonia Iulia Equestris* puissent retrouver un peu de leurs couleurs d'antan.

## NOTES

167. Deux fouilles romaines doivent à ce propos être mentionnées. Elles ont été effectuées entre 1984 et 1986 par J. Morel et P. Jaton, respectivement à la place Pertems-Marchandises et sous le Château de Nyon, et ont livré un intéressant matériel pictural. Seuls les rapports archéologiques, déposés aux MHA VD, donnent des renseignements précis au sujet de ces peintures. M. Fuchs s'était, par ailleurs, chargé de l'étude préliminaire des peintures murales romaines de la place Pertems-Marchandises.
168. Nos plus vifs remerciements vont à P. Bonnard-Yersin, à l'époque conservatrice du Musée Romain de Nyon, ainsi qu'à V. Rey-Vodoz qui lui succéda dans ses fonctions, pour nous avoir permis de disposer des anciennes découvertes picturales romaines conservées dans leur musée afin de les intégrer à notre recherche. De ce matériel, un seul fragment avait fait l'objet d'une publication, cf. Drack 1950, pp. 101-102.
169. Les travaux de conservation n'ont consisté qu'en une simple déminéralisation de surface. Les quelques fragments, dont les bords étaient friables et les décors écaillés, ont été consolidés au Paraloid B72 dilué dans du chloroforme à 2,5%, voire 5% pour les plus abîmés.
170. Dans ce travail, les fragments sont mentionnés selon deux numérotations: la première, provenant du Musée romain de Nyon et indiquant un numéro d'inventaire particulier par fragment, sera accompagnée des initiales MN; elle concerne essentiellement les fouilles de 1940 à 1946; la deuxième, établie par les fouilles archéologiques récentes, indique simplement le numéro de l'ensemble de matériel (K) suivi, si le fragment est important, d'un numéro d'inventaire qui nous est propre. Pour une situation des ensembles de matériel, voire la liste aux pages 167 et sv.
171. 1896 fragments ont été répertoriés.
172. C'est l'ensemble le mieux représenté; il compte près de 1500 fragments.
173. La présence de ces brindilles devait empêcher l'assèchement trop rapide du mortier, ce qui aurait occasionné des lézardes ou des fissures; ce procédé permettait en plus de parfaire l'adhérence entre les couches de mortier (cf. Barbet et Allag 1972, pp. 938 à 950 et p. 970). Il faut noter ici que ce groupe est le seul à posséder un mortier de construction aussi bien préparé.
174. La preuve du rôle isolant du tuileau n'est plus à faire et sa présence sur une partie seulement de la paroi – en général la partie inférieure, la plus humide – est très courante, ce qui explique que l'on n'en trouve pas dans tous les enduits de ce groupe (cf. Vitruve, VII, 3-9).
175. Ce trait blanc, très transparent, apparaît sur des pigments beige rosé ou vert plomb. Il semble être simplement composé d'un pigment blanc, peut-être de la chaux mêlée de l'eau, cependant seule l'analyse pourrait le confirmer. Le fait de l'identifier à un tracé préparatoire est certes un peu rapide au vu des constatations faites dans ce domaine (cf. Barbet et Allag 1972, pp. 985-986) qui prouveraient plutôt que ce procédé était exécuté à l'ocre. Cependant, on voit clairement que ce trait a été recouvert par un motif qui suit son tracé.
176. La plus grande partie des fragments provient de l'accès à la galerie nord (ensemble 4402, 794 fragments), le reste a été mis au jour dans l'accès à la galerie sud (ensembles 3218, 3221 et 4285, 444 fragments), dans la galerie sud (ensemble 4277, 203 fragments), dans la galerie nord (ensemble 4401, 67 fragments) et dans la galerie ouest du cryptoportique (MN.2464 et Mat. constr. 4, provenant des fouilles rue Delaflichère 1940-46, 44 fragments).
177. C'est-à-dire la partie du portique d'étage qui surmontait l'accès à la galerie nord du cryptoportique (ensemble 4402). A propos de l'interprétation de ces motifs, diverses solutions ont été envisagées – placer, par exemple, ces décors dans un interpanneau, verticalement, plutôt que, horizontalement, dans un panneau médian, ou comprendre les décors d'une manière différente – chacune de ces propositions relevant toujours d'une organisation décorative complexe. Cependant, sur les conseils de M. Fuchs et en l'absence d'autres informations, une restitution plus simple et sobre pouvant, le cas échéant, être remaniée, a finalement été préférée.
178. Cette bande noire signifie le haut de la paroi peinte et s'interrompt par l'amorce d'un angle sortant vers l'extérieur. L'interprétation de cette altération de surface sera exposée plus bas (cf. note 212, ainsi que fig. 128 d et e).
179. Cf. Bastet et De Vos 1979, p. 193.
180. Cf. Bastet et De Vos 1979, p. 205.
181. Cf. Sabrié 1985, p. 292.
182. Cf. Fuchs 1989, fig. 8a et 8b, p. 28.
183. Pour les différents types de candélabres et leur description: Barbet 1984, fig. 16, p. 21 et 23 ainsi que Barbet 1987, fig. 17, p. 22.
184. Cf. Barbet 1982/83, p. 138.
185. Cf. Bastet et De Vos 1979, pp. 64 à 67, pl. XXXI, p. 203.
186. Cf. Barbet 1987, p. 22.
187. Cf. Defente 1987, p. 167 à 180, fig. 13 et 14, p. 178.
188. Cf. Catalogue 1991, fig. 43 a), p. 84 et fig. 43 b), p. 85.
189. Ces éléments décoratifs proviennent de stylisations de bords de caissons ou d'architectures plaqués en bois, connues aussi sous la forme de simples, de doubles, voire de triples lignes. Ils sont caractéristiques du III<sup>e</sup> style pompéien et se retrouvent dans toutes les zones décoratives, cf. Bastet et De Vos 1979, p. 135.
190. Cf. Bastet et De Vos 1979, p. 178.
191. Cf. Bastet et De Vos 1979, pp. 45 à 47, pl. XV et XVI, pp. 187-188, cf. aussi Guillaud 1990, fig. 210 et 211, pp. 143-144.
192. Cf. Kenner 1985, pp. 133-134, pl. 4 à 7, pp. 14 à 32, pl. 8 à 24, pp. 22 à 62.
193. Cf. Barbet 1982/83, pp. 134 à 139, ill. 16 à 18.
194. Cf. Catalogue 1991, fig. 39a, p. 81.
195. Cf. Thomas 1989/1990, ill. 2 à 5, pp. 2 à 12.
196. Cf. Forrer 1927, pp. 425 à 432, tabl. LVI, p. 439 et pl. CXXXV.
197. Les cercles végétaux, ici reconstitués (fig. 129), n'ont pas trouvé de véritables parallèles dans d'autres ensembles picturaux gallo-romains. Cependant, il semble prématuré d'y voir un trait original des peintres nyonnais, puisque ce motif n'est pas clairement compris. On peut cependant signaler les exemples du *cubiculum* b de la Villa de la Farnesine à Rome, représentant des éléments végétaux assez cossus, illustrant des volutes sur le couronnement d'édicules de haut de paroi, portant divers personnages dans des tableaux des zones médianes ou encore en frise dans certains caissons des plinthes (cf. Bragantini et De Vos 1982, pp. 128 à 187).
198. Cf. Guillaud 1990, fig. 168-169, p. 120.
199. Cf. Bastet et De Vos 1979, p. 21, ainsi que Guillaud 1990, fig. 186, p. 126.
200. Cf. Sabrié 1985, p. 305.

201. Cf. Catalogue 1982, ill. 57 et 58, pp. 75-76; ce sont des restitutions idéales, assez fantaisistes, exécutées à l'aquarelle et datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles présentent cependant des réminiscences évidentes avec les peintures du IV<sup>e</sup> style pompéien. Les motifs des tiges feuillues et des nœuds en haut de paroi, en dehors de leur positionnement douteux, sont intéressants pour notre ensemble.

202. Les rubans qui soutiennent le médaillon (fig. 129) sont hypothétiques et ne constituent donc pour l'instant qu'une solution temporaire.

203. Cf. Centro Mostre di Firenze 1991, ill. 21, p. 48, paroi centrale.

204. Cf. Strocka 1987, p. 31, fig. 5, pp. 253.

205. Cf. Catalogue 1991, fig. 64a, p. 112.

206. Cf. Billerey 1987, fig. 2, p. 189.

207. Cf. Barbet 1982/83, cf. aussi Barbet 1987, pp. 7 à 27, ainsi que Bodolec et Le Bot 1984, pp. 40 à 53.

208. Aucun fragment de plinthe mouchetée imitant du marbre, de compartiment géométrique ou encore de fausse moulure caractéristiques de ce style n'a été découvert.

209. Cf. note 176.

210. Cf. p. 123.

211. Ce placage semble, par endroit en tout cas, avoir reçu un badigeon jaune, comme le prouvent quelques exemples mis au jour, en 1992, dans la cave du Café de la Banque, au bord de la Grand'Rue, dans une zone appartenant à l'aile nord du cryptoportique, cf. note 15.

212. Cf. note 178. Pour conforter cette hypothèse, il faut tenir compte de 2 fragments de stuc à enduit ocre, portant 2 et 3 angles, qui ont été mis au jour dans la galerie ouest du cryptoportique (MN. Mat. constr. 4, rue Delaflichère, cf. fig. 128 e). Il avait été imaginé, dans un premier temps, de les mettre en relation avec une structure architecturale verticale, du type d'un pilastre engagé. Mais des problèmes architectoniques et stylistiques ont conduit à l'abandon de cette idée. Après mûre réflexion, leur intégration à une structure horizontale, du genre d'une moulure peinte sur mortier rapporté, ornant un haut de paroi, a été préférée. Les deux stucs représenteraient alors les denticules jaunes de cette moulure et la bande noire peinte, qu'ils surmontaient, indiquerait l'ombre portée de ces éléments rajoutés. Pour avoir une idée d'une moulure stucquée sur base de denticules en haut de paroi peinte: Oplontis, pièce 13 et chambre à deux alcôves N° 22, II<sup>e</sup> style pompéien (Guillaud 1990, fig. 107 et 108, p. 66); à consulter aussi les stucs du Sanctuaire de Baalshamin, à Palmyre, où des moulures stucquées à base denticulée décorent le haut des parois postérieures d'un portique, qui fournissent de bons parallèles, en dehors de leur datation: 1<sup>er</sup> quart du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (cf. Frizot 1977, N° 401, pp. 248-249). Il faut en outre tenir compte de l'existence de fragments de colonnes engagées de 0,60 m de diamètre (cf. note 165), qui étaient ainsi l'idée d'un programme décoratif mixte.

213. Dimensions de la colonnade, cf. p. 123.

214. Deux lettres, F et S, ont été observées sur ce fragment.

215. Ce fragment a déjà été publié par W. Drack (Drack 1950, pp. 101-102).

216. 19 fragments ont été retrouvés dans la galerie sud (ensemble 4277), 16 dans la galerie nord (ensembles 4401 et 4403), 35 dans la galerie ouest (MN. 2441, 2464, 2465, 2489, 2490, 2530, 2531 et Mat. constr. 4, rue Delaflichère), 79 dans l'accès à la galerie sud (ensembles 3218 et 4285), 70 dans l'accès à la galerie nord (ensemble 4402) et 13 à l'extérieur de la galerie sud du cryptoportique (ensembles 3217 et 2487).

217. Cf. Allag 1985, pp. 9 à 21, où l'extrême sobriété des décors ainsi que la présence d'un fond blanc sont mentionnées comme une constante dans ce genre d'architectures.

218. Deux fragments ont été mis au jour dans la cour Noguet au 2bis,

rue Delaflichère à Nyon, c'est-à-dire quasiment en face de l'exèdre de la galerie ouest.

219. R. Frei-Stolba s'est chargée de l'étude de quelques graffites du cryptoportique dont l'un a pu être partiellement transcrit. Il s'agit de l'exemple illustré à la figure 137 (en haut).

*Transcription:*

*udens quid est quod i...*

*Lecture:*

Première ligne: la lecture n'est pas tout à fait certaine. Il semblerait pourtant qu'au vu de l'espace existant avant la première lettre conservée, on se trouve en début de mot. La suite est moins claire. On peut en tout cas lire *quo* et peut-être considérer les deux hastes suivantes comme appartenant à un *d* – ce qui donnerait *quod*. Après un espace, on constate encore une troisième haste.

Seconde ligne: *P* isolé.

*Interprétation:*

On distingue tout d'abord le verbe *udere*, utilisé ici sous la forme d'un participe présent. Le problème est de savoir si le reste – *quid est quod* (qui est-ce que c'est que) – est lié à *udens* ou non. La compréhension de la phrase reste par conséquent très limitée.

Il se peut cependant qu'il y ait un sens érotique, le verbe *udere* signifiant «humecter, mouiller, tremper».

220. Deux angles rentrants blancs appartenant à une porte ou à un soupirail ont été retrouvés dans les galeries sud et ouest.

221. Les seuls éléments comparatifs déterminants concernent les fleurs (M.N.2441 et 2464 de la rue Delaflichère, cf. fig. 134 c) et ont été retrouvés à Avenches:

– 2 fragments, de provenance inconnue, mais datés de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., et peints sur fond blanc, présentent des feuilles cordiformes du même type que nos fleurons (cf. M.Fuchs 1989, fig. 6c, p. 17) ;

– un ensemble, dont les éléments floraux de la partie inférieure s'apparentent étroitement à nos exemples, provient de l'exèdre 1 du cryptoportique de l'*insula* 22 d'Avenches (cf. Bossert et Fuchs 1989, p. 26 et pl. 7, p. 83) (cf. fig. 135 d). Il est daté du 1<sup>er</sup> tiers du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. grâce à un contexte archéologique précis ainsi qu'à divers rapprochements stylistiques dont ceux des fleurons découverts à Narbonne, Clos de la Lombarde (cf. Barbet 1982/83, fig. 11, p. 125, et Catalogue 1991, remblai nord-ouest et maison III, milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., fig. 35, p. 80 et fig. 49, p. 90).

Le dernier exemple est d'un intérêt considérable, puisqu'il s'agit d'un décor d'exèdre de cryptoportique.

222. Le 3<sup>e</sup> groupe est illustré par 160 fragments mis au jour à l'est de la galerie sud (ensemble 3231), le 4<sup>e</sup> par 11 fragments découverts dans la galerie ouest et sud (MN. 2489, rue Delaflichère et ensemble 4277) et le 5<sup>e</sup> par un unique fragment trouvé dans la galerie ouest (MN. 2464, rue Delaflichère).

223. Il a été retrouvé à l'est de la galerie sud du cryptoportique dans le niveau de construction des édifices du *forum*.

224. Leur mortier est beige, assez fin et contient de nombreux éclats de tuile; leur *intonaco* est blanc, épais et très dur. Leur surface est très abîmée et porte par endroits des incrustations de mortier. (cf. fig. 139).

225. Deux altérations de surface ont été constatées: un aplanissement caractéristique d'un haut de paroi et un angle rentrant de paroi, de porte, de fenêtre ou encore de banquette.

226. Il est constitué d'un double *intonaco* orangé séparé par une couche beige rosé et placé au-dessus d'une importante couche d'argile brun-rouge mêlée à des nodules de chaux et à du gros gravier (cf. fig. 139).

227. L'enduit est composé d'un *intonaco* très fin et de couches consti-

tuées de tuileau, gravier et nombreux éclats de tuile (cf. fig.139). Il peut sembler anecdotique de mentionner cet unique exemple, mais son mortier est original et pourrait être rattaché à un décor de plafond.

228. Ce groupe d'enduits provient essentiellement du complexe 4331. L'*intonaco* est fin et blanc, il est suivi d'un mortier rosé au tuileau puis d'un mortier beige. L'état de conservation de la pellicule picturale est bonne, avec quelques concrétions calcaires. Le travail du peintre est fin et soigné, ce qui ajoute encore à l'argument d'une datation haute.

229. Les 60 fragments de ce groupe appartiennent aux ensembles 4273, 4323 et 4395. Ils sont constitués d'un *intonaco* blanc, suivi d'un mortier grossier gris. L'état de conservation est moyen, la peinture étant souvent abîmée, voire par endroits détruite. Les motifs sont mal appliqués et mal lissés.

230. Cf. Barbet 1981, p. 917-998.

231. Cette série a été retrouvée dans les complexes 4260, 4263 et 4397. Les trois types de mortier sont les suivants:

– *Intonaco* blanc, fin; second *intonaco* de même nature; mortier gris assez grossier avec traces de tuileau. Les enduits sont abîmés et des traces de pinceau ont été remarquées.

– *Intonaco* blanc, fin, avec gravier; mortier gris avec beaucoup de chaux; gros mortier à gravier abondant. Les fragments sont abîmés et des traces de brûlure par le feu ont été constatées.

– *Intonaco* blanc, épais; mortier gris fin; *intonaco* blanc et fin; mortier grossier gris à gros gravier. Les peintures sont abîmées et mal conservées.

La qualité picturale est moyenne voire médiocre, mais les motifs sont lisibles.

A l'extérieur du *macellum*, des fragments des ensembles 4304, 4307, 4313 et 4319 sont à intégrer dans notre classification, mais ils ne fournissent malheureusement aucune information supplémentaire.

232. Ces fragments proviennent de l'extérieur du mur ouest des thermes (ensembles 3203, 3204, 4282 et 4284; 25 fragments), de couches le long du mur extérieur nord des thermes (ensembles 5906, 5919, 5926, 5973, 5976, 5978, 5979 et 5980; 51 fragments) et de couches recouvrant le mur extérieur nord des thermes (ensembles 4493 et 4494; 3 fragments). Ils portent des motifs linéaires colorés sur des fonds jaunes, rouges, bordeaux, verts et noirs. Ces décors sont grossiers et mal appliqués.

233. Cette série appartient aux ensembles 3207, 5921 et 5993. L'*intonaco* est blanc et fin, suivi d'un mortier beige rosé à base de tuileau puis d'une dernière couche composée de gros gravier, d'éclats de pierre et de tuile (éléments de plafond ou de bassin?). L'état de conservation est moyen et les lignes grossièrement appliquées.

234. Pour le *frigidarium*, les fragments viennent des complexes 5913 et 5922; pour les petites pièces ouest, ils viennent des ensembles 4281 et 5934. Leur *intonaco* est orangé à haute teneur en tuileau, suivi de mortiers beiges fins et très solides. L'état de conservation est moyen, le style grossier et la pellicule picturale n'a pas été polie.

235. Le type de feuilles, ainsi rassemblées, pourrait appartenir à un élément de colonnette végétale, comme le montrent les comparaisons avec des exemples d'Urbisaglia (cf. Delplace 1981, pp. 25 à 48, fig. 39, p. 43, fragment du groupe B, difficilement datable, peut-être milieu, voire deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) (fig. 142) et de Nyon, fouilles du Château (cf. P. Jaton et J. Morel, Nyon-VD, Château, annexe méridionale, investigations 1985-86, rapport déposé aux MAHVD, dont l'étude picturale, à paraître, permet de proposer une date prenant place au milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) (fig. 143). On pourrait aussi comprendre ce genre floral comme partie de candélabre dans le style des motifs végétaux de Brugg-Vindonissa, AG, datant du dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (cf. Fuchs 1989, fig. 15a et 15d, p. 50).

# LES MOSAÏQUES DES THERMES

par Serge Rebetz

## Mosaïque du *frigidarium*

Description (fig. 144)

### Données techniques

N° d'inventaire: MN 695

Date de découverte: 1946

Dimensions: Cadre: 2 m x 2,20 m  
Mosaïque: 1,97 m x 1,98 m  
Tesselles: 0,01-0,02 m x 0,01-0,02 m x 0,015-0,025 m

Couleurs: Noir, blanc

Densité: 35 à 50 tesselles par dm<sup>2</sup>

Surface: 3,6726 m<sup>2</sup>

Publication: Gonzenbach 1961, N° 86.2, pp. 157 et 158, pl. 42

Dans la partie inférieure du cadre se trouvent les restes d'une bande de raccord composée de trois bandes de tailles pratiquement identiques: la première est noire, avec sept tesselles et mesure 0,11 m; la deuxième est blanche, avec sept tesselles, et mesure 0,095 m; la troisième, noire à nouveau, compte sept rangs de tesselles également et mesure 0,11 m.

Le panneau présente une composition orthogonale de carrés adjacents, formés de quatre rectangles égaux noirs autour d'un petit carré noir inscrit d'un carré blanc, au trait blanc en filet double, avec effet de sparterie<sup>236</sup>.

Quatre carrés complets sont conservés (F, G, J et K). Toutefois, si l'on tient compte des ébauches d'autres motifs, que l'on peut observer dans les bords du panneau, le fragment présente les restes de douze carrés entiers (A à L) (fig. 145).

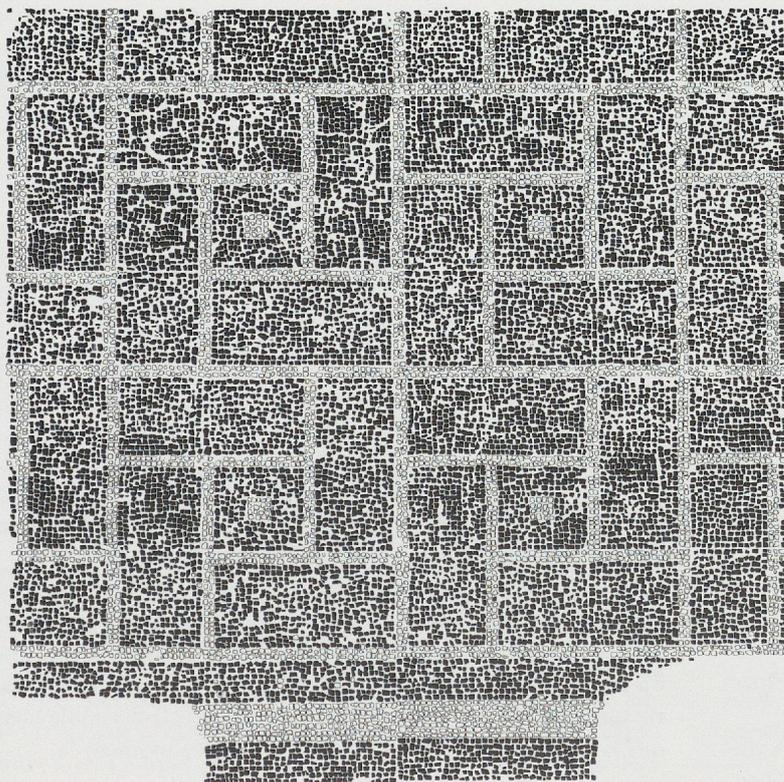


Fig. 144. Relevé de la mosaïque du *frigidarium*. Ech. 1:20. (Dessin: S. Rebetz)

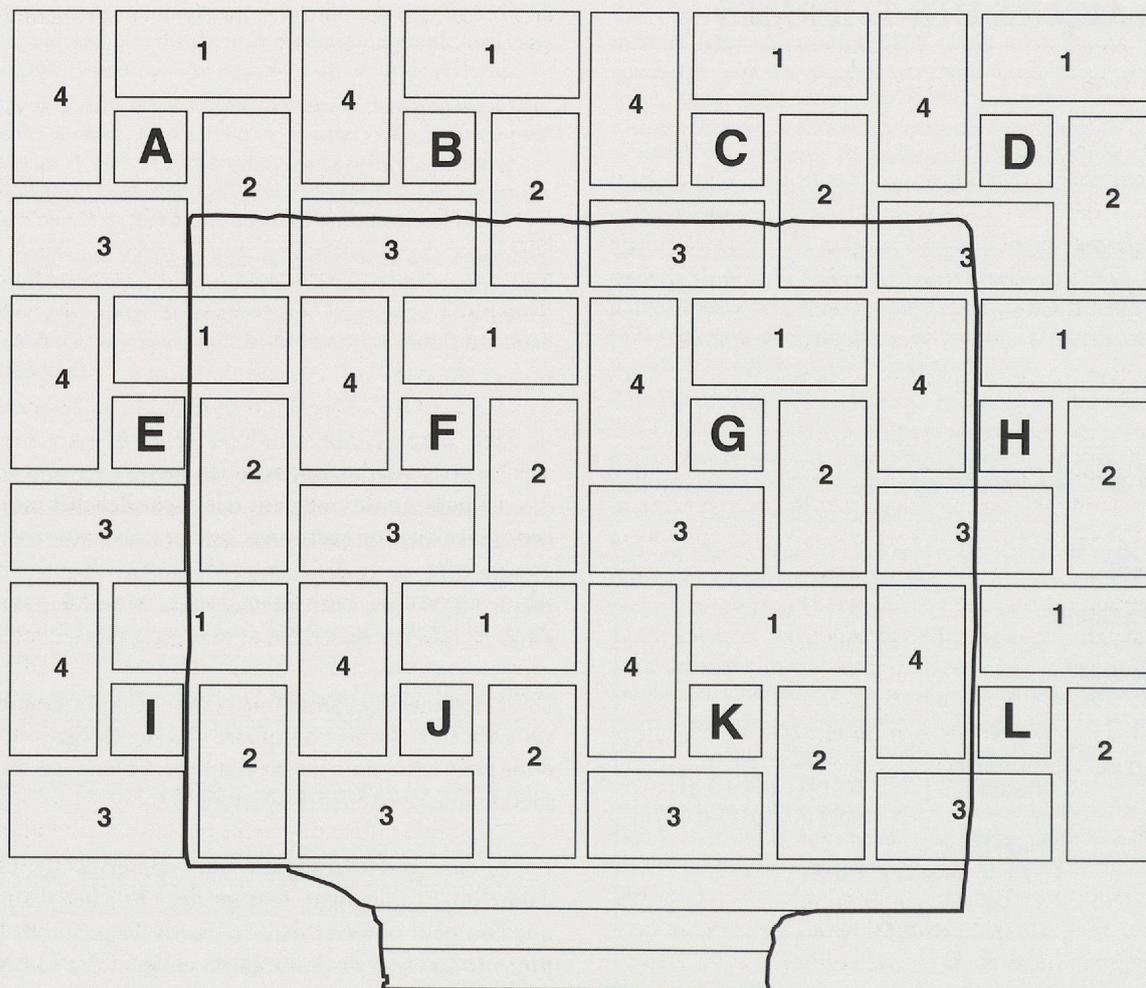


Fig. 145. Numérotation des motifs géométriques de la mosaïque du *frigidarium*. Ech. 1:20.

Les filets doubles blancs séparant chacun des motifs sont réalisés à l'aide de tesselles posées, en principe, du centre vers l'extérieur, ce qui laisse à penser que chaque fragment de motif se compose des éléments suivants: un filet simple blanc marque l'extérieur sur le fond noir. En ce qui concerne les petits carrés blancs, il faut noter qu'ils se composent tous de seize tesselles disposées quatre par quatre.

La principale caractéristique de ce panneau, relevée par V. von Gonzenbach<sup>237</sup>, est la très grande diversité de la densité des pierres au décimètre carré. En effet, la pose des tesselles semble relativement lâche dans certaines parties (G3, K3 ou L3 par exemple) en présentant une densité d'environ 35 tesselles au décimètre carré, d'autres rectangles (G4, J4 ou K2, par exemple) montrent des zones approchant une densité de 50 tesselles au décimètre carré. Si, sans une étude pierre par pierre, il semble difficile de comprendre le phénomène, le dessin de la figure 144 et l'étude de l'histoire de la pièce permettront de résoudre ce problème.

#### *Découverte, prélèvement et restauration de la mosaïque*

La mosaïque est apparue le 5 novembre 1946, lors des travaux d'agrandissement de la cave de la maison Tschanen.

D'après le rapport final abrégé<sup>238</sup>, «cette mosaïque n'offre pas un grand intérêt du point de vue de l'art; c'est un pavement de grands rectangles noirs bordés de couleur crème et qui s'organisent à angle droit autour d'un carré crème margé de noir; l'ensemble se répète à l'infini...» Un dessin, malheureusement perdu aujourd'hui, en a été levé; il a été repris dans le rapport sur la trouvaille et la restauration de la mosaïque en 1949, sous la forme d'un petit croquis<sup>239</sup>. Une seule photographie rend également compte de l'état de la mosaïque au moment de sa découverte<sup>240</sup>. Ce document capital montre la mosaïque in situ dans la cave et, à l'aide du croquis, il est évident que la mosaïque n'était en aucun cas parfaitement carrée à l'origine.

Le rapport final abrégé<sup>241</sup> mentionne que «la mosaïque a été levée» et qu'«elle est actuellement en reconstruction à l'atelier du musée de Nyon». Aucun des rapports qui nous sont parvenus ne parle de la manière dont le pavement a été levé: le restaurateur a-t-il réussi à arracher la mosaïque en un seul morceau, ce qui aurait posé des problèmes pour le sortir de la cave, ou alors l'a-t-il arraché par petits fragments et aurait-il rencontré un problème au cours de cette opération, car il semble bien que la mosaïque ait été réduite en miettes à ce moment-là?

Au vu de ce qui a été énoncé dans le chapitre précédent, c'est-à-dire la grande irrégularité de la pose des tesselles, il faut envisager la dernière solution comme étant la plus vraisemblable. Il semble en effet que la mosaïque ait été totalement reconstituée d'après des centaines de fragments de mortier auxquels adhéraient encore quelquefois deux tesselles au minimum et d'autres fois des petites plaques de quelques dizaines d'abacules. Ainsi, peut-on expliquer les plaques que l'on retrouve dans certains éléments des carrés (F1, G1, G2, G4, H4, par exemple). Il faut donc imaginer que la densité originale de la mosaïque s'approchait de ces derniers fragments et non des parties lâches que l'on rencontre en d'autres endroits.

Un autre élément relatif à l'histoire de la restauration de la pièce est intéressant: en plusieurs endroits, on remarque des séparations à l'intérieur même des grands rectangles (par exemple E2, F2, G2, etc.). Cette séparation, visible aussi bien horizontalement que verticalement, est la trace de la manière de travailler du restaurateur. La pièce étant trop grande, il a procédé par petites plaques carrées ou rectangulaires de 0,46 m de côté (par 0,46 m pour les carrées et par 0,23 pour les rectangulaires), et il les a assemblées au dernier moment. Cela explique l'erreur que l'on remarque dans le fragment du carré A (pièce 2), où le filet double blanc séparant les éléments 2 et 3 manque.

### Dimensions

Dans son rapport de 1949<sup>242</sup>, E. Pelichet donne les dimensions suivantes pour les différents éléments de la mosaïque: «Centre: petit carré blanc de 6 cm de côté autour du centre: zone carrée noire de 22 cm. Contre cet ensemble, les rectangles noirs, bordés de blanc viennent s'appuyer les uns aux autres, chacun à l'équerre du précédent. L'ensemble centre - 4 rectangles forme un grand carré de 73 cm de côté, qui est répété côte à côte, sur toute la mosaïque». Les dimensions indiquées par E. Pelichet sont très proches de la mosaïque reconstituée, notamment pour les carrés centraux. Le calcul de dimensions antiques est compliqué par le fait que les motifs se chevauchent au niveau des filets doubles blancs.

Afin de reconstituer le schéma régulateur, il faut reprendre ces dimensions depuis le départ. Pelichet donne pour le carré central la dimension de 0,22 m, ce qui correspond à la seule partie noire de la mosaïque. Il faut y adjoindre le filet double blanc, mesurant environ 0,025 à 0,03 m, ce qui donne un carré central d'environ 0,27 à 0,28 m. Si on imagine que la moitié de ces filets doubles forme l'extérieur des grands rectangles noirs, on obtient un carré central d'environ 0,245 à 0,25 m. Ces dernières dimensions sont très proches d'une mesure fréquente dans les mosaïques antiques, correspondant à cinq sixièmes de pied, soit 0,2463 m. Il faut donc imaginer que le centre de notre carré, correspondant à la neuvième partie du tout, sert de base à la géométrie du motif.

Le grand carré devait donc mesurer trois fois cinq sixièmes de pied, soit deux pieds et demi (0,7388 m), d'axe en axe, c'est-à-dire depuis le centre du filet double blanc séparant les carrés entre eux. La base du dessin étant le carré central, chaque rec-

tangle formant les bordures du premier correspond en surface au double du carré central.

### Reconstitution et schéma régulateur (fig. 146 et 147)

Les dimensions de la pièce, connues par les fouilles de 1946 et 1990, sont les suivantes: 11,60 m de long pour 7,15 m de large<sup>243</sup>. La mosaïque gisait au fond de la cave, à 0,80 m du mur séparant le *frigidarium* du *tepidarium* et à 2 m du mur occidental de la pièce. Sur le côté septentrional de la pièce, un grand bassin est apparu, dont les dimensions externes, partiellement restituées, sont les suivantes: environ 4,50 m de longueur sur environ 2,40 m de largeur. Il reste donc, au centre, une surface de 9,20 m sur 7,45 m dans laquelle il faut insérer le pavement, avec, si possible, des motifs entiers.

La position du fragment relevé par Pelichet est connue. De cette manière, on peut reconstituer au moins douze carrés entiers formant l'angle du tapis<sup>244</sup>. Dans le but de préserver une bande de raccord sensiblement de la même largeur tout autour de la mosaïque, on arrive donc à proposer la restitution suivante: le tapis de la mosaïque se composait de neuf motifs dans la longueur de la pièce et de sept motifs dans sa largeur, soit soixante-trois motifs en tout. Si l'on reprend les dimensions du carré de base évoqué plus haut, soit 2,5 pieds, on obtient un tapis de 22,5 pieds sur 17,5 pieds (6,65 m x 5,17 m)

Avec les trois bandes noires et blanches, mesurant dans leur ensemble 0,0315 m, le champ de la mosaïque mesurait 7,28 m sur 5,8 m, soit 24 pieds deux tiers sur 19 pieds deux tiers.

Aucun élément conservé de la mosaïque ne permet de définir de quelle manière était traitée la bande de raccord qui rejoignait les murs de la pièce et entourait le bassin. Le dernier filet du champ étant réalisé à l'aide de tesselles noires, cette bande de raccord devait être composée de tesselles de couleur blanche, peut-être même posées en partie perpendiculairement aux murs de la pièce<sup>245</sup>.

### Pose

Les rares fragments de «grande» dimension où l'on peut observer l'ordre et la qualité de la pose antique depuis le filet double blanc jusqu'à l'intérieur des rectangles noirs sont conservés aux points G1, G4, H4, I1, J1, J (centre), K1, K2 et L4. Il ressort de leur observation que le mosaïste, après la pose du filet double blanc, a posé une double ligne de tesselles noires, puis, parallèlement à l'un des côtés du rectangle, a rempli l'ensemble de la figure. Vu la taille des fragments, il n'est pas possible de dire si c'est le petit ou le grand côté des rectangles qui a servi de référence, car aucun angle n'est conservé. Le jeu de lignes devait probablement être différent dans les lignes montantes et les lignes verticales, accentuant encore l'effet de sparterie.

### Parallèles et datation

Les parallèles proches de la mosaïque de Nyon sont très rares. Il a donc été procédé par analogie de dessin, plus que par parallèle exactement identique.

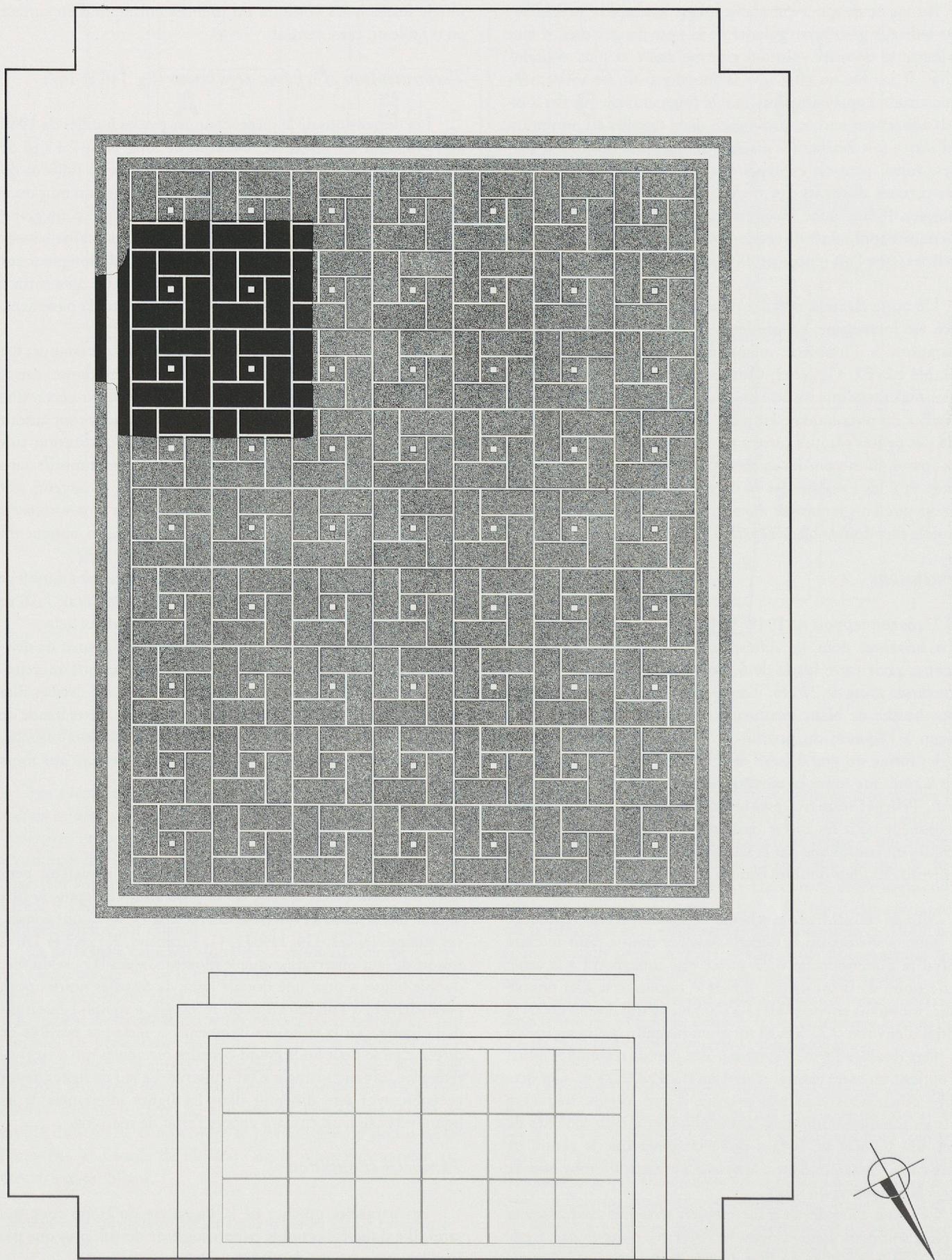


Fig. 146. Reconstitution de la mosaïque du *frigidarium*. Ech. 1:50.

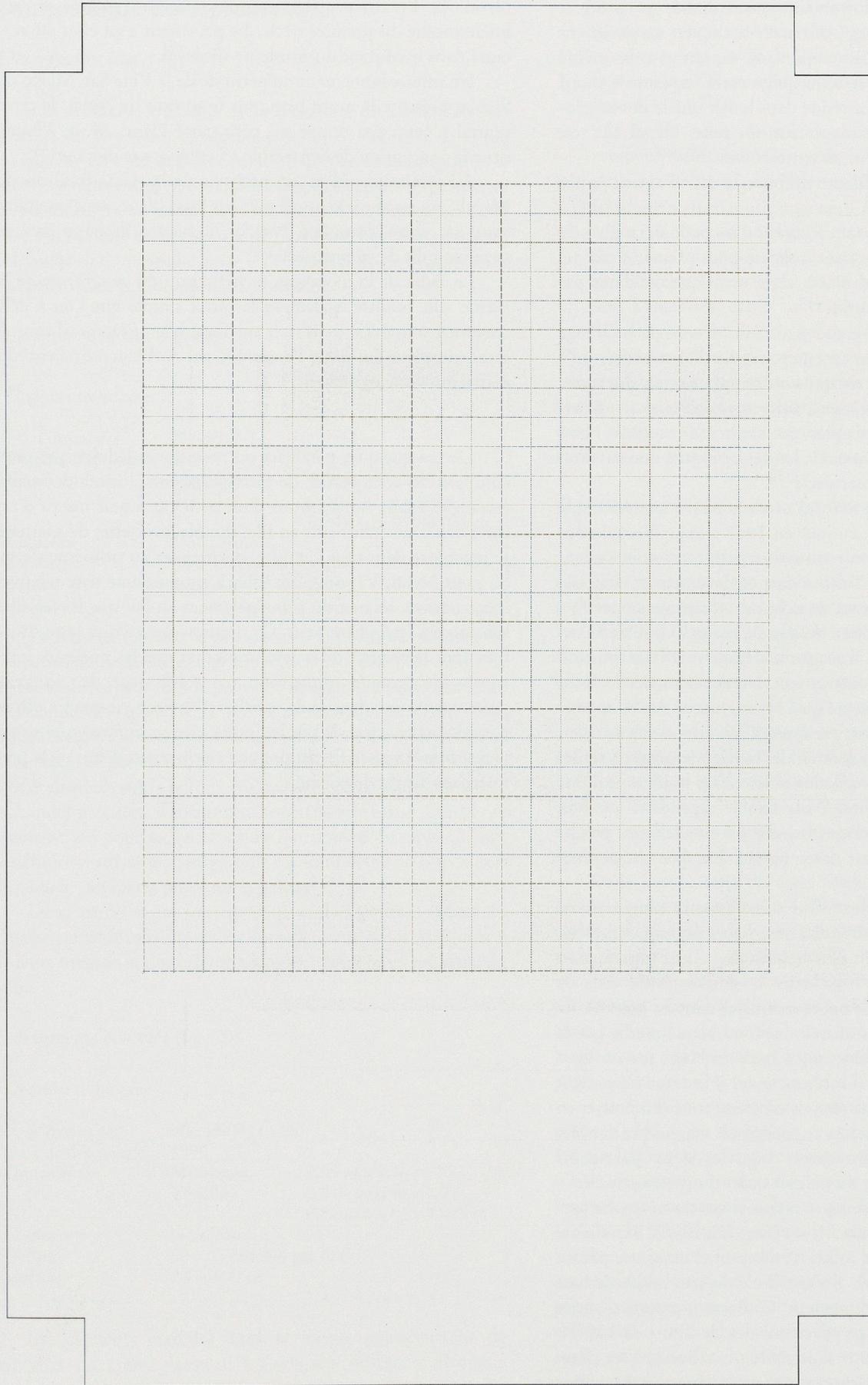


Fig. 147. Schéma régulateur de la mosaïque du *frigidarium*. Ech. 1:50.

Dans une villa gallo-romaine peu fouillée et située à Seengen près de Lenzbourg (AG), a été découvert un pavement disposé sur un hypocauste reprenant exactement la même ordonnance qu'à Nyon, et ce jusqu'au carré frappant le motif central. La seule différence réside dans le fait que le dessin géométrique a été réalisé en noir sur un fond blanc. V. von Gonzenbach date ce pavement entre 100 et 150<sup>246</sup>.

Dans la maison supérieure découverte dans l'ancien jardin de la Banque de France à Besançon, un pavement semblable a été dégagé. Les rectangles sont ici ornés d'un petit rectangle noir centré, tandis que les carrés sont frappés d'une croisette. Réalisée en noir sur fond blanc, cette mosaïque est datée par H. Stern de l'époque antonine<sup>247</sup>.

L'encadrement d'un grand pavement découvert à Orange avant 1815 reprend les mêmes types d'ornements qu'à Besançon, sans les croisettes qui sont remplacées par des carrés simples de neuf tesselles. Grâce à différents critères, dont l'insertion de fragments de plaques de marbre de couleur dans d'autres parties du *tesselatum*, H. Lavagne propose une datation haute, vers la fin du premier siècle<sup>248</sup>.

Toujours dessinée en noir sur un fond blanc, une mosaïque du même type a été mise au jour en 1967 à Saint-Romain-en-Gal. Au centre du carré, on retrouve un petit carré noir. Parlant d'un motif archaïsant, J. Lancha date ce pavement et ceux qui ornaient les pièces adjacentes du début du troisième siècle<sup>249</sup>.

Au fond de la cave d'une maison de la rue Bonne de Saint-Paul-Trois-Châteaux, H. Lavagne a dégagé une large portion d'un pavement connu anciennement. Un des éléments de décor présente la même ordonnance qu'à Nyon, jusque dans l'opposition de couleurs. Toutefois, quelques différences sont à signaler: les filets doubles de Nyon sont ici des bandes de quatre tesselles et les carrés blancs placés au centre des carrés noirs sont d'une dimension plus importante. Il me semble cependant que l'on peut considérer cette mosaïque comme un parallèle très proche de celle de Nyon. Elle est datée par H. Lavagne du premier siècle<sup>250</sup>.

Dans un vaste complexe situé sous l'Istituto Magistrale de la Via V. Gamera de Brescia, deux mosaïques, parmi un ensemble de huit, sont du plus haut intérêt. Leur organisation générale rappelle Nyon, mais dans les détails plutôt celle de Besançon (notamment, de petits rectangles dans les grands). La pièce A<sup>251</sup> présente le motif noir sur fond blanc, tandis que la pièce C<sup>252</sup> le montre à l'identique mais en blanc sur un fond noir. Cet ensemble est très intéressant car il indique clairement que coexistaient les motifs réalisés en blanc sur fond noir et en noir sur fond blanc. A Brescia ce constat est vrai jusque dans les moindres détails. M. Dondereer juge les deux pavements contemporains et les date du dernier quart du premier siècle.

A Ostie, deux pavements se rapprochent du nôtre. Le premier provient de l'*insula* des Muses (Reg. III, Is IX). Représenté en noir sur fond blanc, le motif n'est pas orné au centre par un petit carré supplémentaire. Il s'agit donc du seul dessin de base avec les filets doubles uniquement. G. Becatti, grâce à d'autres exemples qu'il cite, date ce pavement des alentours de 130<sup>253</sup>. Le second se trouve dans le sanctuaire de la Bonna Dea (Reg. IV, Is VIII). Les carrés centraux sont ici frappés du même motif plus petit. Il est cependant de plus grande taille qu'à

Nyon. G. Becatti propose comme datation d'origine la première moitié du premier siècle. Le pavement a en effet été restauré dans le courant du troisième siècle<sup>254</sup>.

Un intercolonnement du péristyle de la Villa San Marco de Stabies présente le motif blanc sur fond noir de Nyon, le carré central n'étant pas frappé du petit carré blanc. M. S. Pisapia situe la conception de l'ensemble à l'époque néronienne<sup>255</sup>.

A l'extrémité sud-est du péristyle de la «Casa-Basilica» de Merida, on retrouve le motif noir sur fond blanc, avec un grand carré au centre, comme à Brescia. A. Blanco Freijeiro date ce pavement du deuxième siècle<sup>256</sup>.

Le cadre de la mosaïque de la maison du *mithraeum* de la même ville montre également le motif simple que l'on a déjà rencontré à Stabies, mais noir sur fond blanc. Le motif central assez complexe fait dater l'ensemble par A. Blanco Freijeiro du deuxième siècle également<sup>257</sup>.

De ces quelques parallèles on peut donc déduire que cette composition orthogonale de carrés adjacents, formés de quatre rectangles égaux noirs autour d'un petit carré noir inscrit d'un carré blanc, au trait blanc en filet double, avec effet de sparterie se rencontre dans tout l'empire, du premier au troisième siècle. Si, pour Nyon, V. von Gonzenbach propose une date relativement tardive, cela est dû principalement au fait que les tesselles sont posées irrégulièrement. Or, nous avons vu que cette situation était le résultat de la restauration et que les quelques fragments de grande dimension conservés sur le panneau présentaient une densité de tesselles d'environ cinquante pièces par décimètre carré. Il semble donc que cette mosaïque soit à placer plutôt vers la fin du premier siècle ou au début de la première moitié du deuxième.

## La mosaïque du *tepidarium*

### Description (fig. 148)

Les différents éléments de la mosaïque du *tepidarium* des thermes du *forum* ont été découverts lors de la fouille de la rue du Marché en 1990 et peuvent être divisés en deux catégories: la première représentée par un grand fragment en place, permettra de positionner correctement la mosaïque dans l'ensemble de la pièce; la seconde est constituée de plusieurs fragments, disposés pêle-mêle dans la fouille suite à l'écroulement de l'hypocauste qui constituait la fondation du pavement.

#### 1. Fragment in situ (fig. 80)

##### Données techniques

N° d'inventaire:	NY/5925-1c		
Date de découverte:	1990		
Dimensions:	Mosaïque:	1,22 m x 0,62 m	
	Tesselles:	0,01-0,02 m x 0,01-0,02 m x 0,015-0,025 m	
Couleurs:	Noir, blanc		
Densité:	50 à 55 tesselles par dm <sup>2</sup>		
Surface:	0,494176 m <sup>2</sup>		

Le fragment conservé *in situ*, sur l'hypocauste antique, est constitué de deux éléments. On observe d'abord les restes de deux bandes constituées, la première de quatre tesselles blanches, la seconde de sept tesselles noires et mesurant 0,105 m. Puis apparaissent les éléments constitutifs du décor du tapis principal de la pièce: de grands carrés noirs ou blancs, d'environ 0,32 m de côté et disposés sur la pointe. Au moment où ce motif rencontre les bandes précitées, il se transforme en triangle blanc. D'après ce fragment, on pourrait reconstituer l'intégralité du tapis qui suit la définition suivante: damier noir sur fond blanc en opposition de couleur, les carrés posés sur la pointe<sup>258</sup>.

Deux carrés noirs sont presque entiers et trois ébauchés. Quatre carrés blancs montrent entre le quart et les trois quarts de leurs surfaces et deux demi-triangles blancs jouxtent la bande noire.

#### 2. Fragments écroulés (fig. 79)

##### Données techniques

N° d'inventaire:	NY/5925-1a, -1b		
Date de découverte:	1990		
Dimensions:	Mosaïque:	2,99 m x 1,56 m <sup>259</sup>	
	Tesselles:	0,01 - 0,02 m x 0,01-0,02 m x 0,015-0,025 m	
Couleurs:	Noir, blanc		
Densité:	50 à 55 tesselles par dm <sup>2</sup>		
Surface:	2,164099 m <sup>2</sup>		

Les éléments écroulés dans la fouille permettraient de remonter un grand panneau à l'aide des différents éléments récoltés entre les pilettes de l'hypocauste. On remarque alors les éléments suivants:

- une large bande blanche, d'abord, composée au minimum de vingt rangées de tesselles blanches. Cet élément doit constituer une partie de la bande de raccord qui entourait l'ensemble de la composition mosaïque. Dans l'état actuel, il mesure 0,275 m;
- une bande noire, constituée de sept rangs de tesselles et mesurant 0,11 m environ, suit;
- puis, sur 0,095 m, on observe une bande blanche de sept tesselles;
- enfin, on retrouve une bande noire de sept tesselles large de 0,105 m identique à celle du fragment 1 conservé *in situ*;
- les différents éléments du décor décrits plus haut apparaissent à nouveau: carrés noirs sur la pointe, carrés blancs à l'identique et triangles blancs s'intercalant dans l'espace laissé libre entre le décor du tapis et les différentes bandes.

Du tapis principal sont conservés quatre carrés noirs pratiquement complets, sept carrés noirs conservés en partie, trois carrés blancs intacts, les éléments de cinq carrés blancs fragmentaires, quatre triangles blancs entiers et un fragmentaire.

#### Reconstitution et schéma régulateur (fig. 149 et 150)

Les bandes noires et blanches des deux éléments constitutifs de la mosaïque font partie du même élément, comme le prouvent leurs dimensions et le nombre de rangs de tesselles qui les forment: il s'agit des bandes de liaison entre le tapis principal et la bande de raccord entourant la pièce et permettant de joindre le tapis central de la mosaïque aux murs de la pièce, dont les dimensions sont de 11,60 m sur 6,40 m.

L'emplacement de la bande de tesselles noires du fragment conservé *in situ* est situé à 0,92 m du mur de la pièce. C'est à partir de ce point qu'il faut fixer le départ du tapis. Si l'on considère une distance de 4,43 m, correspondant à 15 pieds romains, on se trouve à environ 1,05 m du mur opposé. Le tapis est ainsi presque centré dans la pièce.

Dans l'autre sens, le carré fragmentaire dont seule une pointe a subsisté, est situé à 1,78 m du mur. La diagonale des carrés mesurant 0,443 m, on peut considérer que le début du tapis est situé à 1,34 m du mur. En utilisant le même système que précédemment, soit des pieds de 0,295 m, on peut prolonger ce tapis jusqu'à 8,87 m, soit à 30 pieds du départ. Il reste alors 1,39 m pour la bande de raccord, ce qui centre également le pavement dans ce sens. Le tapis principal mesurait donc 15 pieds sur 30 pieds, soit 4,43 m sur 8,87 m.

Les carrés sont posés sur la pointe et mesurent 0,32 m de côté et 0,443 m en diagonale, ce qui correspond exactement à 1,5 pied. C'est cette dernière distance qui a fait office de base au schéma régulateur qui a servi à la pose de la mosaïque. Les deux fragments permettent d'affirmer que les carrés noirs jouxtaient toujours la bande noire et que, par conséquent, tout autour de la pièce on pouvait voir des triangles blancs dont l'hypoténuse correspond à la diagonale des carrés. Dans chaque angle devait par conséquent se trouver un triangle blanc qui, par l'effet de la composition géométrique, devait représenter la moitié des autres triangles. Son hypoténuse correspond alors au côté des carrés et ses deux autres côtés présentent la moitié de l'hypoténuse des autres triangles, c'est-à-dire 0,2215 m, soit trois quarts

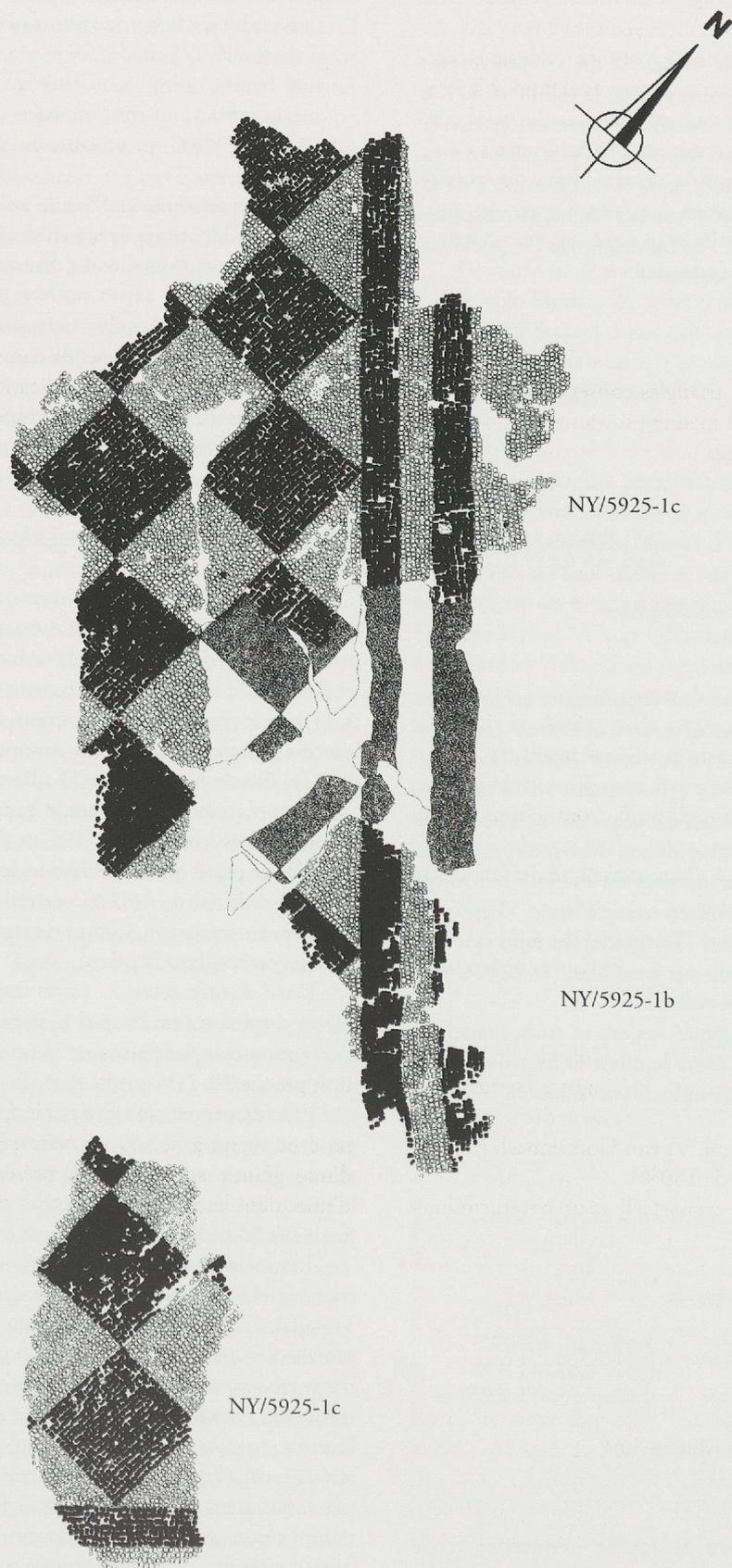


Fig. 148. Relevé de la mosaïque du *tepidarium*. Ech. 1:20. (Dessin: S. Rebetz).

de pied. Ce dernier élément permet de définir le départ du schéma régulateur.

Afin de diviser le champ, le mosaïste a donc procédé de la manière suivante: après avoir tracé un rectangle de 15 pieds sur 30 pieds, il a posé un premier point à trois quarts des pieds du coin. Puis, il a fixé des points tous les 1,5 pied (19 pour le long côté, 9 pour le petit) le dernier se trouvant à trois quarts de pied de l'angle opposé. Ce système donne un damier dont les carrés seraient parallèles aux quatre murs de la pièce. Pour obtenir des carrés posés sur la pointe, il a fallu tracer des diagonales à 45° entre tous les points obtenus. Ainsi, on trouve le schéma de base qui a servi à poser l'ensemble du pavement.

### Pose

L'observation des carrés et triangles conservés montre que chaque élément a été posé de la manière suivante: le mosaïste a d'abord posé un filet double formant la limite du motif, puis par rangs parallèles et successifs, il a rempli l'intérieur du motif, en utilisant l'un des côtés comme base. Il est à noter que tous les éléments conservés du tapis sont posés de la même manière, ce qui dénote une attention toute particulière dans le suivi de la pose et montre combien le chef de travaux a fait attention à l'unité du pavement.

### Parallèles et datation

La principale difficulté rencontrée dans la recherche des parallèles de cette mosaïque réside dans la taille exceptionnelle des carrés du pavement de Nyon, ainsi que vont le montrer les exemples suivants.

A Avenches, le tapis central d'une mosaïque de 6,2 m par 4,35 m représente une scène de chasse. Le cadre de cette scène montre deux rangs de carrés noirs et blancs posés sur la pointe, ces carrés étant de petite taille. V. von Gonzenbach date l'ensemble, connu sous le nom de Jagdmosaik, entre 200 et 250<sup>260</sup>.

Dans le *frigidarium* de la villa de Hölstein (BL), une mosaïque aujourd'hui exposée au musée d'Augst présente divers décors géométriques et floraux. Trois rangs de petits carrés noirs forment le cadre du motif central. V. von Gonzenbach propose de fixer cette mosaïque autour de 150<sup>261</sup>.

L'*insula* X d'Augst (Victoriastrasse) a livré un pavement intéressant. Le centre de la pièce est occupé par un damier noir, jaune et blanc. Les carrés sont également de petite dimension (environ 0,10 à 0,12 cm de côté) et la bande de carrés jaunes est intercalée tous les deux rangs de carrés blancs, ce qui incite V. von Gonzenbach à proposer le troisième siècle pour la datation<sup>262</sup>.

La grande villa d'Oberkulm (AG), agrémentée d'une aile thermale, comportait, dans la pièce 17, un pavement en damier couvrant probablement l'ensemble du sol. A nouveau, ce ne sont ici que des petits carrés qui sont représentés. La mosaïque était en relation avec un *opus sectile* et V. von Gonzenbach situe sa construction entre la fin du deuxième siècle et le début du troisième siècle<sup>263</sup>.

V. von Gonzenbach signale encore une mosaïque du même genre dans le *caldarium* des thermes de Vindonissa (pièce 18).

Ce sont aussi des petits carrés noirs qui sont représentés et elle propose de la dater de la fin du deuxième siècle, soit peu de temps avant celle d'Avenches<sup>264</sup>.

A Besançon, dans la maison située dans l'ancien jardin de la Banque de France, deux mosaïques présentent des motifs de damier. Le cadre de la première montre trois rangées de carrés noirs d'environ six à sept tesselles de côté. Ce pavement se trouve dans la maison inférieure et H. Stern le date du début de l'époque flavienne<sup>265</sup>. La seconde se trouve dans la maison supérieure et montre, au centre de la pièce, des carrés sur la pointe, alliés à des triangles et des grands T. Ces carrés sont aussi de petite taille (neuf ou dix tesselles) et H. Stern les date de l'époque antonine<sup>266</sup>.

Dans les réserves du Musée Rollin d'Autun se trouve un fragment de pavement avec un damier de carrés noirs de dix à douze cubes. En l'absence d'indication de provenance, donc de tout contexte archéologique, H. Stern et M. Blanchard-Lémée ne proposent aucune datation<sup>267</sup>.

La bande séparant les carrés de la grande mosaïque d'Ouzouër-sur-Trézée est constituée par un rang de carrés posés sur la pointe. Il s'agit aussi ici de petites formes géométriques et l'ensemble est daté par J.-P. Darmon et H. Lavagne entre 150 et 250<sup>268</sup>.

A Troyes, un pavement intéressant a été mis au jour au siècle dernier. Il présente une alternance de bandes de carrés sur la pointe de petites dimensions disposés une fois noir sur blanc, l'autre blanc sur noir. Cet exemplaire, permettant des jeux d'optique sur la variation carrés simples, carré bichromes et triangles, est situé par J.-P. Darmon et H. Lavagne entre les deuxième et troisième siècles, à cause justement de cette complexité de dessin<sup>269</sup>.

En 1821, à Saint-Pierre-de-Sénos, un damier est apparu. C'est l'un des plus grands en ce qui concerne la dimension des carrés qui comptent chacun environ dix-huit tesselles par côté. Ce damier composait un tapis couvrant toute la pièce. Malheureusement, la fouille ancienne n'a laissé aucun document permettant une datation précise et H. Lavagne, qui note l'exception du motif en tapis couvrant, ne propose pas de datation précise<sup>270</sup>.

Un grand pavement de Vienne (Sainte-Colombe), composé de carrés à décors géométriques variés et, en son centre, d'une grande scène marine, présente une séparation formée d'une double rangée de petits carrés noirs sur la pointe. J. Lancha date l'ensemble de la mosaïque du troisième quart du deuxième siècle<sup>271</sup>.

Dans la grande salle centrale des thermes de Mithra à Ostie (Reg.I, Is XVII.2), une composition en damier dont les carrés sont ornés alternativement de disques, de carrés curvilignes et de carrés sur la pointe, le tout en blanc sur fond noir, ne rappelle pas notre mosaïque. Cependant la taille des carrés sur pointe est presque identique à celle des carrés de Nyon. G. Becatti date les pavements des thermes de l'époque de Trajan et d'Hadrien, autour de 125<sup>272</sup>.

La mosaïque de Nyon est donc intéressante à deux titres: d'abord, elle représente un tapis couvrant rare, dérivé, comme le signale H. Lavagne à propos de la mosaïque de Saint-Pierre-de-Sénos, des pavements en *opus sectile*, probablement trop chers à

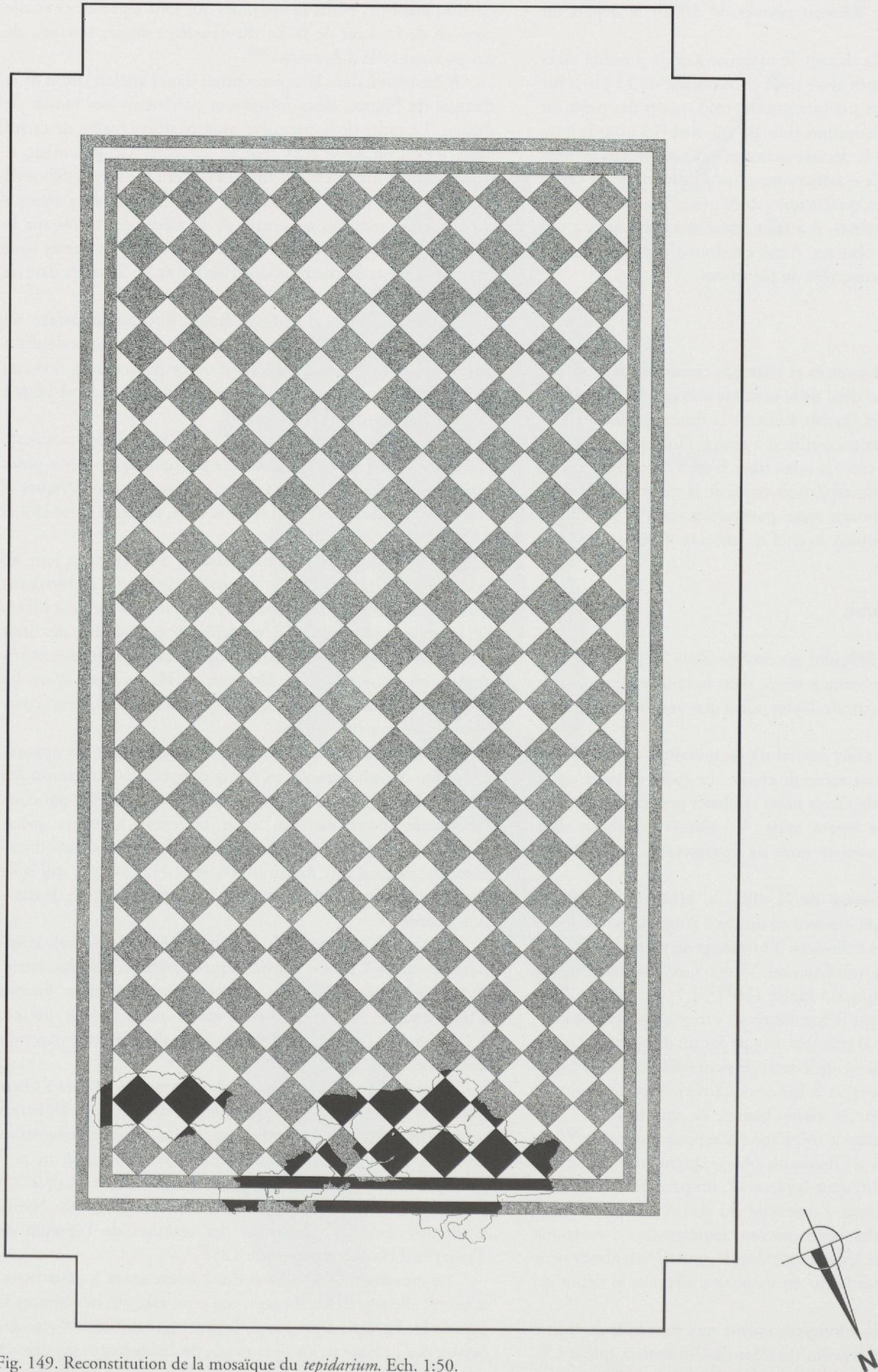


Fig. 149. Reconstitution de la mosaïque du *tepidarium*. Ech. 1:50.

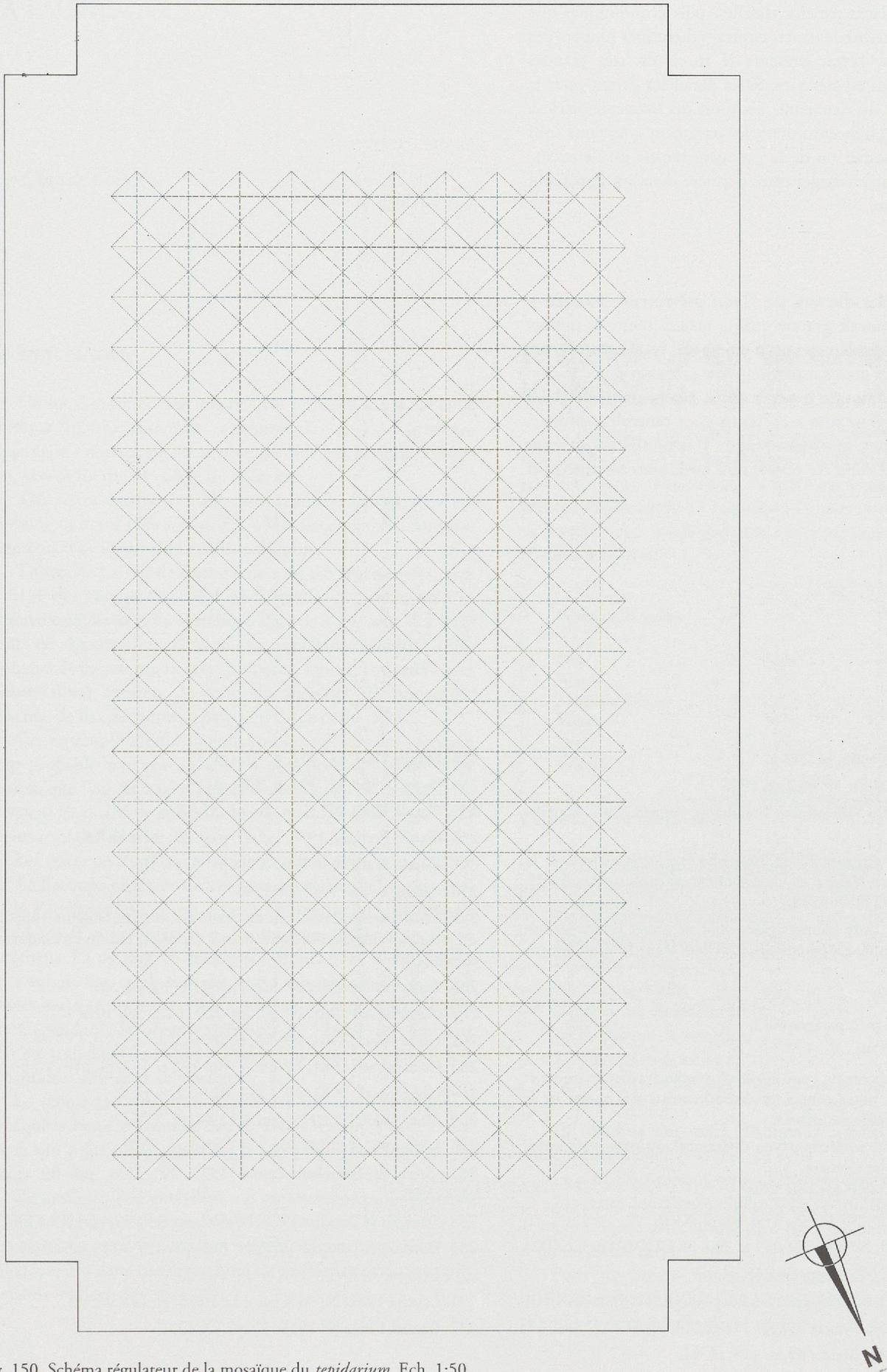


Fig. 150. Schéma régulateur de la mosaïque du *tepidarium*. Ech. 1:50.

exécuter et remplacés par des tesselles, plus économiques que des plaques de marbre; ensuite, contrairement à la plupart des parallèles connus, Nyon présente le motif en très grandes dimensions, ce qui est très rare. Si les parallèles datent pour la plupart de la fin du deuxième siècle ou du troisième siècle à cause des motifs qu'ils entourent, les pavements couvrants sont tous datés du premier ou de la première moitié du deuxième siècle. Il faut donc envisager cette dernière datation également pour celle de Nyon.

### Conclusion

Chose rare, les thermes de Nyon présentent deux pavements géométriques de grande qualité réalisés selon les mêmes bases et donc probablement simultanément. La dimension des tesselles oblongues pourrait permettre de proposer une datation haute, dans le courant du premier siècle. Malheureusement, les critères archéologiques sont trop ténus pour pouvoir conforter, voire même préciser, une telle opinion. Il se pourrait également que les mosaïques aient été posées plus tard, mais certainement pas après 150.

## NOTES

236. Balmelle *et al.* 1985, pl. 213 a.  
 237. Gonzenbach 1961, N° 86.2, p. 157.  
 238. Association Pro Novioduno, Fouilles de l'année 1946, Rapport final abrégé, p. 3.  
 239. E. Pelichet, *Rapport sur la trouvaille et la restauration de la Mosaïque Tschanen à Nyon*, p. 4. Ce document est conservé aux AMH, sous la cote A 116/2 N° A 9258.  
 240. L'original de cette photographie, dont un tirage est intégré au rapport susmentionné, n'a pu être retrouvé dans les archives de la maison Kunz à Nyon.  
 241. Cf. note 238.  
 242. Cf. note 239, p. 2, paragraphe 3.  
 243. Cf. fig. 75, p. 78.  
 244. Si on ajoute encore un carré de plus à gauche, les bandes noires et blanches viennent buter contre les décrochements des angles de la pièce, ce qui ne semble pas correct.  
 245. Comme dans le *tepidarium* (voir ci-dessous), où les «encoignures» sont réalisées de cette manière.  
 246. Gonzenbach 1961, N° 120, pl. 4.  
 247. Stern 1963, N° 297 D, pp. 45 et 46, pl. XVII.  
 248. Lavagne 1979, N° 405, pp. 289 et 290, pl. CLXVIII et CLXIX.  
 249. Lancha 1981, N° 48, pp. 64 à 66, pl. XV.  
 250. Lavagne 1979, N° 103, pp. 96 à 98, pl. XXX, XXXI et XXXIII.  
 251. Donderer 1986, Brescia 39, pp. 113 et 114, pl. 42.  
 252. Donderer 1986, Brescia 43, p. 115, pl. 42.  
 253. Becatti 1961, N° 267, p. 133, pl. 13.  
 254. Becatti 1961, N° 394, p. 208, pl. 13.  
 255. Pisapia 1989, N° 37, p. 26, planche XV.  
 256. Blanco Freijeiro 1978, N° 49, page 47, planche 82.  
 257. Blanco Freijeiro 1978, N° 19, p. 39, pl. 41.  
 258. Balmelle *et al.* 1985, pl. 114a.  
 259. Ces dimensions résultent du dessin reconstituitif de la figure 148, dessin réalisé à l'aide des différents relevés sur place, réduits au cinquième et assemblés.  
 260. Gonzenbach 1961, N° 5.22, pp. 71 et 72, pl. 36.  
 261. Gonzenbach 1961, N° 57, pp. 120 et 121, pl. 10 et 11.  
 262. Gonzenbach 1961, N° 4.9, p. 28, pl. 12.  
 263. Gonzenbach 1961, N° 89 IV, pp. 162 et 163, pl. 31.  
 264. Gonzenbach 1961, N° 136.1 III, p. 228, pl. 2.  
 265. Stern 1963, N° 297 A, pp. 42 à 44, pl. XIV.  
 266. Stern 1963, N° 297 E, pp. 46 et 47, pl. XVII.  
 267. Stern et Blanchard-Lemée 1975, N° 253a, pp. 89 et 90, pl. XLVIII.  
 268. Darmon et Lavagne 1977, N° 467, pp. 93 à 99, pl. LXX à LXXII.  
 269. Darmon et Lavagne 1977, N° 500, pp. 137 à 139, pl. CIII à CV.  
 270. Lavagne 1979, N° 136, p. 117, pl. XLV.  
 271. Lancha 1981, N° 315, pp. 132 à 135, pl. LIV à LVII.  
 272. Becatti 1961, N° 55, p. 32, pl. CCIII.

## LA FAUNE

par Claude Olive

### Le macellum

Un lot d'ossements animaux a été retrouvé sur le sol de la boutique L2 du *macellum* (ensemble K 4264). Chronologiquement, on pourrait situer cet ensemble à la période d'abandon, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

526 restes osseux ont été comptabilisés: ils ont tous été attribués au bœuf (*Bos taurus L.*). 45% de ce matériel sont des fragments d'os longs, déchets de la découpe.

Toutes les parties de l'animal ne sont pas représentées, plus de 81% des vestiges sont des côtes, tandis que nous n'avons retrouvé que 3 restes de vertèbres. Plus de 12% sont des fragments de scapulas. Le crâne est peu représenté (environ 1%). Les hauts de pattes antérieures (humérus, radius) et postérieures (fémur, tibia) forment le reste du matériel. Il faut noter l'absence de bas de pattes, à partir du carpe et du tarse.

Cet ensemble d'informations indiquerait que les animaux n'ont probablement pas été abattus et dépecés sur place. Il est possible que l'on ait à faire plutôt à une boucherie de détail où arrivaient les quartiers de bœufs que le boucher redécoupait à la convenance des clients.

Les restes de scapulas provenaient d'une douzaine d'individus. La découpe observée sur cet os consiste à trancher une partie de l'articulation qui les relie à l'humérus afin de séparer l'épaule de la patte antérieure. Toutes les scapulas ont subi ce traitement. La partage de la carcasse proprement dite est difficile à suivre, car la plupart des restes résultent de la découpe secondaire: transformation des quartiers en morceaux à cuisiner. Cependant, les deux extrémités de l'humérus semblent avoir été tranchées, le radius n'a fourni qu'une épiphyse distale non soudée, sans trace de découpe.

Le fémur est séparé du bassin par un coup de couperet porté sur la partie proximale de l'os. Nous n'avons pas de restes osseux qui nous renseignent sur la séparation du fémur et du tibia.

Ce matériel, peu abondant, ne représentent probablement qu'une séquence de l'occupation, certainement la dernière. Il faut supposer que le sol était régulièrement nettoyé et les déchets rejetés dans une fosse hors du périmètre fréquenté afin d'assainir les lieux (cf. note 70).

### La faune des niveaux augustéens (échantillon)

Les niveaux augustéens de la rue du Marché ont fourni un échantillon de 138 fragments osseux d'animaux dont 89 ont été spécifiquement déterminés. Le reste est constitué de 3 fragments indéterminés, 31 fragments de côtes et de 15 fragments de vertèbres. La distribution des restes attribués est résumé dans le tableau suivant:

Nombre de restes	
Porc	37
Bœuf	27
Mouton/chèvre	7
Equidés	5
Poule	4
Canard	1

Tableau 1. Nombre de restes.

Il faut signaler la présence de restes humains dans l'ensemble K 5903.

30 fragments d'un crâne

1 hémi-mandibule

1 scapula droite

1 clavicule droite

2 fragments de bassin droit

16 fragments de vertèbres

21 fragments de côtes

Le tout appartient à un enfant d'âge périnatal.

La majorité des restes d'animaux appartient aux espèces domestiques (90%).

Le porc (*Sus domesticus*) est l'élément dominant.

Les restes dentaires ont permis de définir les âges d'abattage de quatre sujets: deux autour de 6 mois, un entre 12 et 18 mois et un de 20/24 mois.

Pour les bovins, nous avons également pu déterminer approximativement l'âge de quatre individus: deux entre 12 et 18 mois et deux de plus de 24 mois.

La distribution anatomique des restes osseux de ces deux espèces ne montre pas de choix dans la consommation des quartiers.

Les ossements appartenant aux caprinés ont permis de reconnaître la présence d'au moins un mouton (*Ovis aries*).

Parmi ces caprinés, un individu n'avait pas 12 mois, un second avait plus de 18 mois.

Les vestiges indiquent la consommation d'épaules et de jarrets.

Les équidés, probablement du cheval (*Equus caballus*), ne sont représentés que par des bas de pattes antérieures (métacarpe) et postérieures (métatarse), non fragmentés. Ce sont des parties sans valeur alimentaire réelle.

Deux hauteurs au garrot ont pu être calculée à partir de ces os: 128 et 129 cm., ils pourraient appartenir au même animal.

Avec un échantillon de 81 fragments osseux attribués aux espèces domestiques, il serait hasardeux de tenter une interprétation sur l'alimentation carnée ou l'élevage de manière générale.

Nous pouvons tout au plus observer une tendance: porcs et bœufs sont les animaux les plus souvent consommés.

A Saint-Triphon (VD) (Olive 1984), l'étude d'une structure augustéenne, ayant livré un échantillon à peu près identique (99 fragments déterminés), donnait les caprinés nettement dominants avec un peu plus de 53% des restes.

A Saint-Gervais (GE) et à Yverdon-Castrum (VD) (Olive, étude en cours) pour la même période, le bœuf paraît venir en tête devant le porc; les caprinés ne venant qu'en troisième position.

La chasse, comme nous le montre le tableau 1, est médiocrement représentée.

	Métacarpe	Métatarse
Longueur maximum	204.0	240.0
Longueur latérale	201.0	238.0
Longueur latérale minimum	197.5	234.0
Diam. transv. proximal	45.0	45.0
Diam. transv. de la diaphyse	31.0	28.0
Circonf. de la diaphyse	87.0	86.0
Diam. antéro-postér. de la diaphyse	23.0	25.5
Diam. transv. distal	44.0	47.0
Diam. antéro-postér. distal	33.0	33.5
<b>Phalange 1</b>		
Longueur maximum	74.0	—
Diam. transv. proximal	52.0	—
Diam. transv. facette art. prox.	46.0	—
Épaisseur proximale	35.0	—
Diam. transv. minimum de la diaphyse	31.0	—
Diam. transv. distal	43.5	—
Diam. transv. surf. art. distal	40.0	—
<b>Phalange 3</b>		
Longueur maximum	65.0	—
Largeur maximum	70.0	—
Largeur surf. articulaire	47.0	—
Longueur dorsale	43.0	—
Hauteur maximum	31.0	—

Tableau 2. Annexe ostéométrique concernant les équidés (d'après A. von Den Driesch, 1976).

Les mesures sont données en millimètres.

Le lièvre (*Lepus capensis*) et le canard colvert (*Anas platyrhynchos*) sont deux espèces sauvages qui se trouvent dans leur aire de répartition géographique. Par contre la grue (*Grus gus*) n'a pu être chassée que lors d'une de ses migrations.

## ÉTUDE ÉPIGRAPHIQUE DE LA *MENSA PONDERARIA* (fig. 39)

par Regula Frei-Stolba et Jean-Luc Veuthey

Support: *mensa ponderaria*.

Matériau: calcaire.

Etat du monument: trois fragments non jointifs; les deux premiers doivent être placés à la suite l'un de l'autre; en revanche, le fragment 3, bien qu'il appartienne sans conteste au même support, ne prenait pas directement place à la suite des deux premiers. Le fragment 1, qui a disparu en 1979 à l'occasion du déménagement depuis le château de Nyon dans le nouveau Musée romain, n'est connu que par des photos. Le fragment 2 laisse apparaître une cavité conique (diamètre de l'ouverture env. 20 cm).

Décor: sur le rebord supérieur de la table, moulure dont la largeur est de 5 cm sur le fragment 2 et de 5,4 cm sur le fragment 3.

Lieu de découverte:

*Fragment 1.* Nyon. Les conditions de découverte sont inconnues, de même que la date d'entrée au Musée romain de Nyon, où H. Lieb l'a relevé en 1958 et G. Walser dans les années 1970. Dimensions: 0,24/0,23/0,35 m.

*Fragment 2.* Nyon. Trouvé le 12 décembre 1941 en remploi dans un mur de la cave du N° 8 de la rue Delaflechère, à l'occasion de fouilles conduites par E. Pelichet à proximité des fondations du cryptoportique. Conservé au Musée romain de Nyon. N° inv.: 2397. Dimensions: 0,169/0,36/0,35 m.

*Fragment 3.* Nyon. Trouvé le 17 janvier 1989 à la Grand-Rue, dans le comblement du couloir d'accès sud au cryptoportique du forum. Conservé au Musée romain de Nyon. N° inv.: NY 89/4285-1. Dimensions: 0,169/0,135/0,95 m.

*Edition:* Pelichet 1942 (concerne le fragment 2); H. Nesselhauf et Lieb 1959, p. 130, N° 19 (concerne les fragments 1 et 2; première publication du fragment 1).

Texte:

Unité a. – Fragments 1 et 2

T · IVL · C F · POST [- - -]  
T(itus) Iul(ius), C(ai) f(ilius), Post[- - -]

Unité b. – Fragment 3

[- - -] VS · V [. . . - - -]  
[- - -] us V[Ivir - - -]

Traduction:

- a) Titus Julius Post[- - -]us, fils de Caius ...
- b) ... [- - -]us, sévir augustal, ...

Commentaires: le support a d'abord été interprété comme une table d'autel (E. Pelichet, suivi par H. Lieb). C'est cependant à H. Lieb que revient le mérite d'avoir, dans un second temps, reconnu à juste titre qu'il s'agit d'une *mensa ponderaria*. Sur ces tables de mesures: Di Stefano Manzella 1987, pp. 97-98 et note 172 (avec bibliographie). On les trouve le plus souvent au *forum*, mais parfois aussi au *macellum*: De Ruyt 1983, p. 321.

*Post[- - -]*: élément susceptible d'appartenir à plusieurs *cognomina*, parmi lesquels *Postumus* et *Postuminus* sont les plus probables en raison de leur fréquence et de leur répartition géographique. *Postumus* se rencontre surtout en Italie et dans les pays celtiques; *Postuminus*, surtout dans les provinces occidentales.

Bien qu'il soit extrêmement tentant de placer le fragment 3 à la suite des deux précédents, la hauteur du champ épigraphique ainsi que la largeur de la moulure du rebord supérieur de la table interdisent un tel rapprochement. Il faut donc admettre que cet [- - -]us constitue la fin d'un second *cognomen*, qui prenait place plus à droite, ou éventuellement sur l'autre face de la *mensa* (il est cependant à noter que certaines *mensae* au moins étaient fixées aux murs et ne portaient par conséquent ni éléments décoratifs, ni inscription sur leur face invisible: Deonna 1913, p. 173).

La notation V[Ivir - - -] est tout à fait inhabituelle, non seulement parce que les sévirs de la région de Nyon sont désignés d'ordinaire par six hastes (IIIIIIvir), mais surtout en raison de la barre horizontale qui coupe le chiffre à mi-hauteur au lieu de le surmonter. Mis à part un parallèle en Gaule cisalpine (CIL V 6361), cette particularité, qui ne constitue pas un indice chronologique, semble propre aux inscriptions de Bologne (CIL XI 714, 740a, 6826, 6833 et 6834). Le fait que les inscriptions d'Aquilée se distinguent par la manière d'écrire *quattuorviri* (les quatre hastes sont souvent coupées, elles aussi, par un trait horizontal, par ex.: CIL V 906, 922, 966, 983, 989, etc.) corrobore l'idée qu'il s'agit d'usages très locaux. Par conséquent, le caractère insolite de la présence de cette notation à Nyon nous invite à nous interroger sur la motivation de ce choix et à émettre prudemment l'hypothèse d'une origine bolonaise de ce sévir anonyme.

Quoi qu'il en soit, il faut souligner que ce document constitue l'unique attestation du sévirat augustal sur une *mensa ponderaria*.

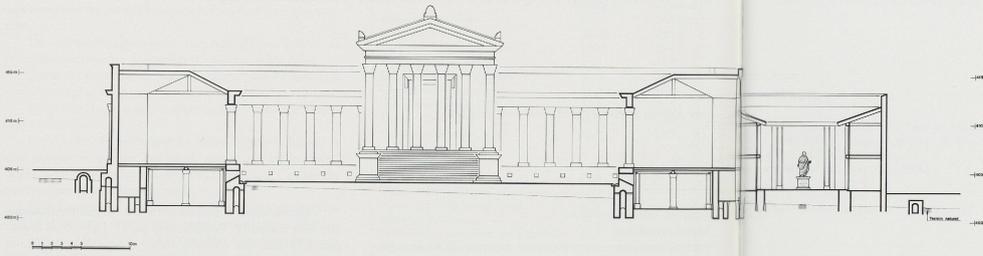


Fig.151. Coupe restituée N-S à travers l'area sacra et le macellum.

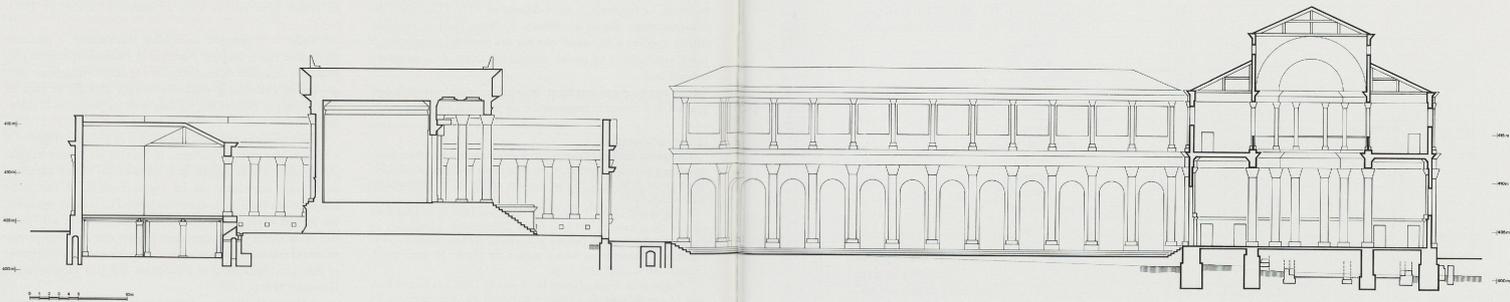


Fig.152. Coupe restituée E-W à travers l'area sacra et la basilique.

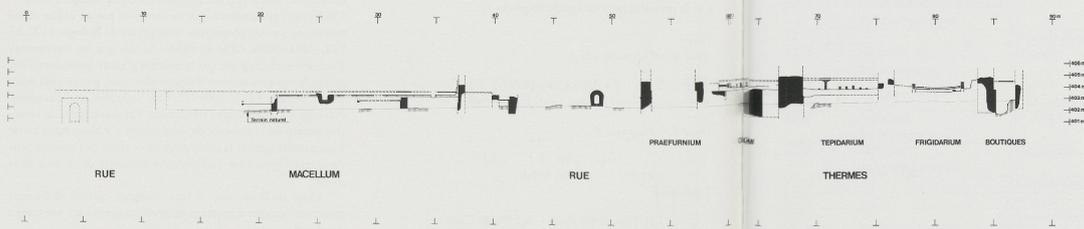


Fig. 153. Coupe E-W à travers les thermes et le macellum; vue sud.

